



# BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Bulletin officiel n° 16 du 18 avril 2019

### Sommaire

#### **Enseignements primaire et secondaire**

##### **Concours général des lycées**

Calendrier des épreuves d'admission des disciplines technologiques - session 2019  
note de service n° 2019-033 du 8-4-2019 (NOR : MENE1908231N)

#### **Personnels**

##### **Formation continue des enseignants**

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap – année scolaire 2019-2020  
circulaire n° 2019-035 du 17-4-2019 (NOR : MENE1908606C)

##### **Modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage**

Lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat  
circulaire n° 2019-036 du 11-4-2019 (NOR : MENF1908346C)

#### **Mouvement du personnel**

##### **Conseils, comités, commissions**

Nomination au Conseil supérieur des programmes  
arrêté du 17-4-2019 (NOR : MENB1900132A)

##### **Nomination**

Médiatrice académique  
arrêté du 22-3-2019 (NOR : MENB1900112A)

## Enseignements primaire et secondaire

### Concours général des lycées

#### Calendrier des épreuves d'admission des disciplines technologiques - session 2019

NOR : MENE1908231N

note de service n° 2019-033 du 8-4-2019

MENJ - DGESCO A-MPE

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux ambassadrices et ambassadeurs de France

Les épreuves d'admission des disciplines technologiques du concours général des lycées session 2019 se dérouleront du mercredi 15 mai au mercredi 29 mai 2019.

Le calendrier détaillé de ces épreuves est fixé dans le tableau ci-joint :

Concours général des lycées session 2019

Calendrier des épreuves d'admission pour les disciplines technologiques

Dates	Disciplines	Lieux
mercredi 15 mai 2019	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Lycée Clemenceau - Nantes
mardi 21 mai 2019	Sciences et techniques de l'hôtellerie et de la restauration	Lycée hôtelier Yvan Bourges - Dinard
mercredi 22 mai 2019	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Lycée Valin - La Rochelle
du lundi 27 mai au mardi 28 mai 2019	Sciences et technologies industrielles et du développement durable	Lycée Monge - Chambéry
du mardi 28 mai au mercredi 29 mai 2019	Biotechnologies	Lycée de L'Escaut - Valenciennes

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

## Personnels

### Formation continue des enseignants

#### Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap – année scolaire 2019-2020

NOR : MENE1908606C

circulaire n° 2019-035 du 17-4-2019

MENJ - DGESCO A1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 ; arrêté du 10-2-2017 ; circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017

L'article L. 111-1 du Code de l'éducation dispose que le service public de l'éducation reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser et qu'il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.

La formation continue des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale est un axe prioritaire de la politique ministérielle pour permettre aux enseignants de mieux prendre en compte les besoins éducatifs de chaque élève.

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

#### 1 - Le dispositif réglementaire :

Le dispositif de formation, mis en place par les textes réglementaires, s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

##### a) Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappeï.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappeï. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

##### b) Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- **des enseignants spécialisés** qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- **des enseignants non spécialisés**, pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;
- **des AESH**, dont la mission est de favoriser la mise en place des adaptations et des aménagements pédagogiques nécessaires aux besoins éducatifs particuliers de chaque élève ;
- **des autres personnels**, pour leur permettre également de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers (chefs d'établissement, IEN, IPR, psychologues de l'éducation nationale).

Par ailleurs, des modules de formation d'initiative nationale sont spécifiquement ouverts aux conseillers principaux

d'éducation.

Ces dispositions sont rappelées et précisées par la note de service DGRH/Dgesco du 21 décembre 2018 relative à la prise en compte du Cappei dans les opérations des mouvements intra-départemental et intra-académique des enseignants des premier et second degrés au titre de 2019. La liste de l'ensemble des modules de formation retenus pour l'année 2019-2020, répartis par thèmes, figure en annexe 1.

## 2 - Recueil et remontée des candidatures :

Les recteurs d'académie et les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale sont chargés de désigner, après consultation des commissions paritaires compétentes pour les corps de fonctionnaires et les agents concernés, les candidats retenus pour suivre les formations. Ces consultations doivent être menées avant toute remontée des candidatures à l'administration centrale.

Il vous appartient donc de procéder au recueil des candidatures à ces formations. Les candidatures seront regroupées au niveau académique par le responsable académique de la formation continue des enseignants pour inscription dans l'application Gaia **avant le 20 mai, délai de rigueur.**

Ces inscriptions dans Gaia devront être complétées par un tableau récapitulatif (annexe 2), par académie, indiquant les noms des candidats retenus et les dates de validation par les commissions paritaires.

Après les remontées et l'établissement par la direction générale de l'enseignement scolaire de la liste de l'ensemble des candidats retenus, il reviendra aux commissions nationales paritaires compétentes de procéder à la validation des candidatures avant la fin du mois de juin 2019.

La liste récapitulative validée sera ensuite communiquée par la direction générale de l'enseignement scolaire aux services académiques et départementaux afin d'établir, chacun en ce qui le concerne, les ordres de mission nécessaires.

Les frais de transport et d'hébergement seront imputés, le cas échéant, sur les crédits du programme 141 pour les personnels du second degré ou sur les crédits du programme 140 pour les personnels du premier degré.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Marc Huart

### Annexe 1

↳ Liste des modules de formation dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

### Annexe 2

↳ Liste récapitulative des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale - année scolaire 2019-2020

## Annexe 1 - Liste des modules de formation dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

### Thème : école inclusive

Identifiant : 19NDGS6000

**Titre** : Pilotage de l'EPLÉ inclusif

**Durée** : 25 heures (1 x 1 semaine)

**Dates** : du 27 au 31 janvier 2020

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes ou, le cas échéant, dans un établissement scolaire de Suresnes

**Public concerné** : personnels de direction (Principaux, proviseurs, directeurs d'établissements spécialisés), adjoints, directeurs délégués aux formations professionnelles.

**Nombre de participants prévus** : 25 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal* : mettre en place une démarche inclusive au sein d'un EPLÉ. Concevoir un pilotage d'établissement favorisant l'accessibilité pédagogique et la réussite de tous les élèves.

*Sous-objectifs* :

- Comprendre les fondements et les enjeux d'une éducation inclusive. Situer la France dans une approche européenne et internationale ;
- Appréhender l'actualité juridique liée à l'éducation inclusive ;
- S'approprier les textes, les instances, les outils, les démarches pour réussir l'accueil, le suivi et l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou/et à besoins éducatifs particuliers ;
- Positionner l'équipe de direction dans une démarche de pilotage et d'impulsion (dispositifs, structures, conseil pédagogique, conseil école-collège, bassins) ;
- Accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale coordonnée aux établissements scolaires (unités d'enseignement externalisées, Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées, Sessad, etc.) ;
- S'impliquer dans la mise en œuvre des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé).
- Faciliter le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation inclusive (enseignants, professionnels du sanitaire et du médico-social, familles, etc.) ;
- Fédérer et accompagner les enseignants dans une démarche pédagogique inclusive en s'appuyant sur le projet de l'établissement ;
- Appréhender la question de l'aménagement des examens.

**Contenus de formation** :

Choix des supports utilisés en formation : cours, TD, vidéos, Powerpoint, etc.

Les participants sont invités à apporter les vidéos exploitables dont ils disposent, et à les transmettre si possible avant le début de la formation.

**Intervenants** : Formateurs de l'INSHEA, intervenants extérieurs (chefs d'établissements, inspecteurs), partenaires associatifs

Identifiant : 19NDGS6001

**Titre** : Éducation inclusive : prise en compte des besoins des élèves (Cycle 2, Cycle 3 et Cycle 4)

**Opérateurs** : Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPÉ de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 30 mars 2020, 13h30 au vendredi 3 avril 2020, 12h00

**Lieu** : Etablissement scolaire de Lyon ou Villeurbanne ou (Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon).

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public** : enseignants 1er et 2d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappeï souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.

**Objectifs** :

- Connaître les publics des élèves à besoins éducatifs particuliers et les contextes de scolarisation dans la logique de l'éducation inclusive ;

- Construire des gestes professionnels adaptés à la diversité des élèves pour mieux prendre en compte les besoins particuliers.

**Contenus :**

- Approche historique et institutionnelle permettant de comprendre la notion d'éducation inclusive ;
- Identifier le public concerné ;
- Identifier des réponses possibles aux besoins à partir d'études de situations ;
- Identifier les ressources et les partenariats sur lesquels prendre appui pour faciliter la construction d'une école inclusive ;
- Élaboration d'un projet à mettre en œuvre dans l'établissement de chaque stagiaire en identifiant les différentes ressources et partenaires à sa disposition.

**Intervenants :** formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6002

**Titre :** Pragmatique du langage et raisonnements logico-mathématiques chez les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Versailles

**Durée :** 50 heures

**Dates :** du 4 au 15 mai 2020

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Versailles – site de Cergy Hirsch, Avenue Bernard-Hirsch, BP 70308, 95027 Cergy Cedex

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé :** Enseignants sur poste ASH

**Objectifs de formation :**

- former les enseignants à identifier les dimensions de la pragmatique dans les tâches mobilisant des opérations logico-mathématiques ;
- concevoir des remédiations adaptées aux différents BEP dans le cadre de l'éducation inclusive (transférables aux équipes pédagogiques).

**Contenus pédagogiques proposés :**

À partir d'un recueil d'expressions utilisées dans des activités mobilisant des compétences logico-mathématiques, une analyse du sens de ces expressions sera conduite dans le cadre de la pragmatique du langage. Un travail sur la notion d'inclusion de classe sera suivi d'une collecte sur le terrain (Rased, Segpa, Sessad, etc.). À partir de cette collecte, des remédiations seront élaborées, testées et évaluées.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6003

**Titre :** Utilisation de la programmation de robots (Bee bot / Blue bot/ mbot) au service des besoins particuliers des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives et/ou en grande difficulté scolaire

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Versailles

**Durée :** 25 heures

**Dates :** du 20 au 24 janvier 2020

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Versailles – site de Cergy Hirsch, Avenue Bernard-Hirsch, BP 70308, 95027 Cergy Cedex

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** de 15 (seuil d'ouverture du module) à 20 participants

**Public visé :** Enseignants en Ulis école et collège (élèves à besoins C2/C3), UE et Rased

**Objectifs de formation :**

Comment, au travers d'un outil médiateur, proposer des tâches complexes motivantes qui répondent à des besoins particuliers ?

L'analyse de la tâche permettra de mettre en évidence et de réfléchir aux objectifs, aux stratégies des élèves BEP, aux variables didactiques et aux différenciations possibles

**Contenus pédagogiques proposés :**

- recherche de l'intérêt de l'outil dans : la gestion de l'erreur, la posture de l'élève et de l'enseignant, la sollicitation des fonctions exécutives, la différenciation, la nature de la tâche (complexe) ;
- identification par les travaux de recherche des obstacles en numération, résolution de problèmes et structuration de l'espace. Analyse des besoins spécifiques de vos élèves. échange sur les pratiques mises en œuvre ;
- utilisation de l'outil : production et analyse a priori d'une tâche qui réponde aux besoins des élèves (objectif(s), stratégies élèves, fonctions exécutives sollicitées, variables didactiques, différenciations envisagés) ;
- les situations peuvent être mises en œuvre « branchées » (avec des robots, des tablettes ou des ordinateurs) ou « débranchées » (en anticipation sur papier ou en version vraie grandeur).
- avoir conscience des compétences mises en œuvre dans chaque situation.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6004

**Titre** : Construire des pratiques collaboratives entre enseignants de collège pour garantir l'accessibilité des apprentissages à l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers, accompagnés ou non par des dispositifs Ulis ou Segpa.

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du 9 au 13 mars 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Cergy Hirsch, Avenue Bernard-Hirsch, BP 70308, 95027 Cergy Cedex

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 20 participants

**Public visé** : Professeurs de collège toutes disciplines, enseignants spécialisés en Ulis collège et enseignants de Segpa (PE et PLP)

**Objectifs de formation** :

- coopérer entre enseignants spécialisés et non spécialisés pour :
  - o identifier le caractère inclusif et environnemental de la notion d'accessibilité pédagogique (en opposition à la notion d'individualisation) ;
  - o penser l'aide aux élèves en difficulté ou en situation de handicap au sein de la classe de référence ;
  - o analyser a priori les composantes cognitives des tâches d'enseignement.
  - o co-construire une pédagogie différenciée, anticipée, qui prend en compte les besoins des élèves ;
  - o co-enseigner pour garantir l'aide nécessaire aux élèves à BEP ;
  - o connaître les missions des enseignants spécialisés : analyse des besoins des élèves, aide auprès des élèves, rôle de personnes ressources auprès des enseignants.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- école inclusive et accessibilité ;
- partenariat et co-enseignement ;
- analyse de la tâche ;
- analyse des besoins des élèves ;
- différenciation pédagogique ;
- relation d'aide et posture d'étayage ;
- nouveau référentiel de l'enseignant spécialisé.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6005

**Titre** : Troubles des apprentissages : accessibilité et didactique

**Opérateur principal** : Espé ASH Toulouse - Rectorat de l'académie de Toulouse

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi matin 30 mars au jeudi 2 avril 2020, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Toulouse, site Saint-Agne, 56 Avenue de l'URSS 31400 Toulouse

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : enseignants spécialisés exerçant auprès d'élèves à besoins particuliers

**Objectifs de formation :**

- consolider les connaissances des enseignants spécialisés leur permettant de parfaire leurs gestes professionnels concourant à une école inclusive ;
- approfondissement des connaissances sur les troubles des apprentissages.
- analyser les obstacles à l'accessibilité des apprentissages ;
- élaborer des stratégies et des adaptations pour faciliter cette accessibilité ;
- connaître et manier les variables didactiques permettant l'accès aux apprentissages ;
- devenir personne ressource.

**Intervenants :** Formateurs Espé et rectorat

**Identifiant :** 19NDGS6006

**Titre :** Enseigner à des élèves en grande difficulté scolaire en relation avec les attentes de l'école

**Opérateur principal :** DAFPEN Montpellier

**Durée :** 25 heures

**Dates :** du lundi 9 mars 2020, 14 heures, au vendredi 13 mars 2020, 13 heures (mercredi inclus).

**Lieu du stage :** DAFPEN, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** Ensemble des personnels de l'éducation et d'enseignement souhaitant approfondir ses connaissances et ses compétences.

**Objectifs de formation :**

Approfondir les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées qui permettent de la prévenir ou de la réduire

**Contenus pédagogiques proposés :**

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/de l'adolescent ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée, différenciée ;
- définir une démarche d'investigation des apprentissages ;
- approfondir ses connaissances dans le domaine de l'école inclusive ;
- élaborer un parcours individuel des élèves ;
- connaître l'ensemble des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (structures, plans d'accompagnement) ;
- coopération avec les familles et les partenaires.

**Intervenants :** IEN, intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6007

**Titre :** De la petite enfance vers la maternelle ; entrée dans les apprentissages (besoins individuels et collectifs, handicap)

**Durée :** 60 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du 30 septembre 2019 au 4 octobre 2019 et du 25 au 29 mai 2020 (du lundi à 9 heures au vendredi à 16 heures)

**Lieu du stage :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** professeurs des écoles, enseignants du premier degré spécialisés ou non, psychologue de l'Éducation nationale, IEN et IEN-ASH, professionnels, enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent.

**Nombre de participants prévus :** 30 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

- approfondir les connaissances relatives aux compétences des jeunes enfants ;
- apporter aux enseignants des éléments de connaissance à propos des enfants ayant un développement atypique ;

**Objectif principal :**

- comprendre le rôle des processus cognitifs et socio-émotionnels impliqués dans les apprentissages scolaires fondamentaux et dans le développement de l'enfant d'âge préscolaire, d'âge scolaire avec et sans trouble.

**Sous-objectifs :**

- acquérir des connaissances à propos des ressources disponibles pour devenir apprenant.



- comprendre les différences de trajectoires développementales et apprendre à repérer les difficultés scolaires liées à un trouble du développement ;
- comprendre les enjeux du travail de collaboration et de partenariat (éducation, santé, famille, social) ;
- permettre aux psychologues de l'éducation nationale de mieux comprendre les troubles et leurs conséquences sur les apprentissages.

**Contenus de formation :**

- cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- informations scientifiques, retours d'expériences ;
- présentation d'outils de repérage, de prévention à l'école, de remédiations, apports pédagogiques ;
- bibliographie et sitographie actualisées.

**Intervenants:** Formateurs de l'INSHEA, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves.

**Identifiant :** 19NDGS6008

**Titre :** accompagnement pédagogique, scolarisation des jeunes polyhandicapés

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du 16 au 20 septembre 2019 et du 22 au 26 juin 2020

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** Enseignants spécialisés du premier ou du second degré exerçant en ULIS, en Sessad, en Unités d'Enseignement des établissements spécialisés, dans le secteur médico-social ou sanitaire (CMPP, CAMPS, IME, IEM, etc.).

Enseignants non spécialisés exerçant auprès d'élèves polyhandicapés

Psychologues de l'éducation nationale 1er et 2d degrés

Enseignants référents (MDPH)

Nombre de participants prévus : 25 à 30 participants (en région parisienne et en province)

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :* Permettre aux différents professionnels de l'éducation nationale, en institution scolaire, médico-sociale ou hospitalière, de mieux comprendre la personne polyhandicapée, et de répondre à ses besoins d'apprentissage et de scolarisation de manière individualisée et ajustée.

*Objectifs spécifiques :*

- développer des capacités d'observation et d'analyse concernant les jeunes polyhandicapés en situation d'apprentissage ;
- participer, au sein de l'équipe pluridisciplinaire à l'évaluation des profils de compétences de la personne polyhandicapée ;
- repérer les potentialités et les enjeux de développement de manière à définir de manière individualisée des objectifs d'apprentissage ;
- repérer et analyser les différentes démarches éducatives et pédagogiques à privilégier pour le développement des apprentissages en contexte de classe (compensation, accessibilité pédagogique) ;
- identifier les stratégies, les pratiques, les dispositifs communicationnels qui peuvent être adoptés dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle ;
- repérer certaines approches et démarches pédagogiques, et apprendre à utiliser certains outils, supports d'apprentissage.

**Contenus de formation :**

- le cadre de la loi (en particulier la loi du 11 février 2005) et ses enjeux concernant la scolarisation des enfants polyhandicapés ;
- les définitions du polyhandicap et la nature des troubles qui en font une situation de handicap complexe ;
- l'étude des processus sous-jacents aux apprentissages en contexte de polyhandicap ;
- les besoins particuliers des jeunes polyhandicapés, concernant les apprentissages ;
- les dispositifs adaptés au développement des apprentissages (cognitif, social, communicationnel) de ce public ;
- l'approche pluri disciplinaire de l'évaluation des profils de compétence ;
- l'approche pluridisciplinaire de l'observation et de l'accompagnement éducatif et pédagogique des jeunes polyhandicapés ;

- les enjeux du travail de collaboration et de partenariat pour la prise en charge et le suivi de ces élèves ;

**Modalités de formation :**

- analyse de situations ;
- support audiovisuel ;
- étude de cas ;
- conférences.

**Intervenants :** Formateurs de l'INSHEA, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves

**Identifiant :** 19NDGS6009

**Titre :** Enseigner à l'hôpital

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du 6 au 10 janvier 2020 et du 8 au 12 juin 2020 (du lundi à 10 heures au vendredi à 12 heures)

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** enseignants du premier ou du second degré

**Nombre de participants prévus :** 30 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

- connaître les missions de l'enseignant à l'hôpital ;
- savoir identifier et répondre aux besoins éducatifs des élèves hospitalisés en raison d'une maladie somatique invalidante ;
- connaître les différents modes d'exercice à l'hôpital : travail avec un petit groupe d'élèves de niveaux hétérogènes (de la maternelle au lycée), travail en individuel au chevet ;
- savoir travailler en partenariat au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

**Contenus de formation :**

- modalités d'hospitalisation selon les répercussions des troubles (séjours de courte ou de longue durée, séjours itératifs ; différentes structures hospitalières) ;
- présentation du site Tous à l'école ;
- cadre réglementaire de la scolarisation en milieu sanitaire ;
- coordination d'une unité d'enseignement ;
- aspects psychologiques liés aux maladies somatiques invalidantes et à l'hospitalisation chez les enfants et les adolescents ;
- la confrontation à la mort pour l'élève et pour l'enseignant ;
- projets pédagogiques à l'hôpital ;
- enseigner en situation duelle (notamment au chevet) ;
- enseigner une discipline à un groupe d'élèves multiniveaux (1er et 2d degrés) ;
- accessibilité et didactiques à l'hôpital (français, mathématiques, arts plastiques, musique, histoire/géographie/éducation morale et civique) ;
- les liens hôpital/Sapad (service d'assistance pédagogiques à domicile)/école ordinaire.
- ressources numériques ;
- analyses de pratiques professionnelles.

**Intervenants :** Formateurs de l'INSHEA, enseignants à l'hôpital, psychologues scolaires

**Identifiant :** 19NDGS6010

**Titre :** Apprendre à apprendre

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du 2 au 6 décembre 2019 et du 16 au 20 mars 2020

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** enseignants, conseillers pédagogiques

**Nombre de participants prévus :** maximum 30 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

S'approprier la thématique « apprendre à apprendre » désormais inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, faisant partie des recommandations du Parlement européen et des axes de travail prioritaires du nouveau Conseil scientifique de l'éducation nationale.

**Contenus de formation :**

Métacognition, autorégulation, facteurs motivationnels et affectifs (sentiment d'efficacité personnelle, estime de soi, etc.), analyse réflexive sur les pratiques professionnelles

**Intervenants** : Formateurs de l'INSHEA et formateurs extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6011

**Titre** : Grande difficulté scolaire – niveau 1

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Rouen

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 18 octobre 2019, mercredi inclus puis du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Rouen, 2 rue du Tronquet, 76130 Mont Saint Aignan

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 participants

**Public visé** :

- enseignants titulaires du Cappeï souhaitant compléter leur parcours de formation ;
- enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions ;
- enseignants non-spécialisés qui souhaitent développer leurs compétences dans la scolarisation des élèves à BEP.

**Objectifs de formation** :

Ce module permet d'approfondir, d'une part, les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées qui permettent de la prévenir ou de la réduire, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant/ de l'adolescent ;
- identification des besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6012

**Titre** : Grande difficulté scolaire – niveau 2

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Rouen

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 3 février 2020 au vendredi 7 février 2020, mercredi inclus puis du lundi 30 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Rouen, 2 rue du Tronquet, 76130 Mont-Saint-Aignan

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 participants

**Public visé** :

- enseignants titulaires du Cappeï souhaitant compléter leur parcours de formation ;
- enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions ;
- enseignants non-spécialisés qui souhaitent développer leurs compétences dans la scolarisation des élèves à BEP.

**Objectifs de formation** :

Ce module permettra d'approfondir de manière transversale les liens entre les difficultés de langage et des troubles dans l'appropriation des mathématiques et de la logique.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir la connaissance touchant l'apprentissage initial et continué de la lecture et de l'écriture ;
- approfondir la connaissance touchant à la construction des concepts mathématiques et scientifiques ;
- approfondir la connaissance touchant les méthodes et outils pour apprendre.
- favoriser la formation de la personne et du citoyen.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6013

**Titre :** Parcours de formation d'un élève a besoin éducatif particulier EIP à l'appui de la démarche QUALINCLUS

**Dates :** du lundi 13 au jeudi 16 avril 2020, mercredi inclus

**Durée :** 25 heures

**Lieu du stage :** Espé d'Aquitaine, Antenne des Landes- 335 Rue de Saint-Pierre, 40000 Mont-de-Marsan

**Public visé :** enseignants premier et second degrés

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Opérateur principal :** Espé d'Aquitaine, 49 rue de l'École normale 33021 Bordeaux

**Objectif de formation :**

Proposer une formation à l'éducation inclusive qui fournit un appui pour la démarche de qualité (QUALINCLUS) à des enseignants du premier et du second degrés

**Contenus pédagogiques proposés :**

- définir les besoins de formation des stagiaires : positionnement initial ;
- définir la notion de besoins éducatifs particuliers en lien avec les élèves EIP ;
- définir la pédagogie différenciée : les aménagements et les adaptations pédagogiques ;
- définir la construction des parcours de formation : des pistes d'actions, des pratiques professionnelles dans la classe et hors de la classe (dispositifs, ressources, coéducation, partenariats, etc.) ;
- analyses des pratiques : contextes, cas, parcours de formation d'élèves ;
- retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6014

**Titre :** Construire le partenariat à l'appui de la démarche QUALINCLUS

**Dates :** du lundi 14 au jeudi 17 octobre 2019, mercredi inclus

**Durée :** 25 heures

**Lieu du stage :** Espé d'Aquitaine-Antenne de la Gironde 49, rue de l'école Normale-BP.219-33 021 Bordeaux Cedex

**Public visé :** enseignants premier et second degrés

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Opérateur principal :** Espé d'Aquitaine, 49 rue de l'École normale 33021 Bordeaux

**Objectif de formation :**

Proposer une formation à l'éducation inclusive qui fournit un appui pour la démarche de qualité en matière d'éducation inclusive (QUALINCLUS) à des enseignants du premier et du second degrés

**Contenus pédagogiques proposés :**

- définir les besoins de formation des stagiaires : positionnement initial ;
- définition du cadre institutionnel, conceptuel et historique de l'éducation inclusive au regard des objectifs de la scolarisation de tous les élèves ;
- définir la notion de besoins éducatifs particuliers en lien avec une démarche d'investigation partenariale ;
- penser et agir en partenariat : des pistes d'actions, des pratiques professionnelles dans la classe et hors de la classe (dispositifs, ressources, coéducation, parcours de formation, etc) ;
- analyses des pratiques : contextes, cas et situations de partenariats rencontrés ;
- retour sur les positionnements professionnels et bilan de la formation.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6015

**Titre :** Mieux assurer le suivi individuel et collectif des élèves à besoins éducatifs particuliers au collège et au lycée.

**Opérateur principal :** Espé de Martinique

**Durée :** 25 heures (1x1 semaine)

**Dates :** du 16 au 21 Mars 2020

**Lieu du stage :** Espé de FORT-DE-FRANCE (Martinique)

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** Conseillers principaux d'éducation (CPE)

**Objectifs de formation :**

- prendre en compte la diversité des élèves ;
- accompagner les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers sur les plans pédagogiques et éducatifs ;
- coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.

**Contenus pédagogiques proposés :**

*L'éducation inclusive :*

- connaissance et compréhension des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive ;
- connaissance du cadre législatif et réglementaire ;
- approfondissement des connaissances sur les besoins éducatifs particuliers ;
- identification et prise en compte des besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses éducatives ;
- connaissance des instances et projets de l'école inclusive ;
- appréhension des univers institutionnels, des cultures et des pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin.

**Modalités :**

- ateliers (études de situations, visites de dispositifs) ;
- cours magistraux et tables rondes ;
- analyse de pratique ;
- présentation des pôles ressources et outils pédagogiques (supports numériques, ressources institutionnelles, parcours FAD).

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6016

**Titre :** Enseigner à des élèves ayant une grande difficulté de compréhension des attentes de l'école

**Opérateur principal :** Rectorat de l'académie de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Durée :** 50 heures

**Dates :** semaine du 6 au 10 avril 2020, mercredi inclus. 13, 14 et 15 avril 2020

**Lieu du stage :** Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés, CPE travaillant en priorité auprès d'élèves en grandes difficultés.

**Objectifs de formation :**

- analyser pour mieux comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves ;
- comprendre les conséquences de ces difficultés sur la vie scolaire des élèves concernés ;
- analyser les attendus de l'école, identifier les difficultés de l'école pour enseigner aux élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) ;
- identifier les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), utiliser des outils permettant l'identification et l'analyse des BEP ;
- construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux difficultés des élèves ;
- contribuer à la prévention des difficultés d'adaptation à l'école, à la personnalisation des parcours dans divers contextes (dispositifs d'aide à la scolarisation en classe ordinaire) ;
- devenir personne ressource : identifier les partenaires et créer les conditions du partenariat, le faire vivre et l'évaluer.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- évolutions sociologiques et générationnelles pouvant expliquer certaines difficultés de l'école pour enseigner à tous ;
- définir les besoins éducatifs particuliers, utiliser des outils permettant leur identification ;
- concevoir une démarche permettant la prise en compte des BEP dans la construction d'un cadre de fonctionnement global ;
- favoriser une démarche explicitant les attendus scolaires d'un point de vue éducatif, d'un point de vue pédagogique ;
- concevoir un cadre de classe mettant en lumière les attendus de l'enseignant ;
- Travailler en partenariat.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Thème :** troubles des fonctions cognitives

**Identifiant : 19NDGS6017**

**Titre :** Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales en lycée professionnel bénéficiant du dispositif Ulis : du parcours de formation à l'insertion professionnelle

**Dates :** semaine du 23 au 27 septembre 2019, semaine du 25 au 29 mai 2020

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé :** coordonnateurs d'Ulis, enseignants titulaires du 2CA-SH ou du Capa-SH - enseignants du 2d degré, conseillers principaux d'éducation, chef des travaux, conseillers d'orientation-psychologues

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

Accompagner la formation qualifiante et diplômante des élèves handicapés scolarisés en lycée professionnel par l'organisation d'environnements capacitants et identifier les enjeux de l'insertion professionnelle.

*Objectifs spécifiques :*

- cerner les problématiques particulières des jeunes présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales et leurs répercussions sur l'élaboration de leur parcours de formation au LP ;
- approfondir la réflexion sur la construction du parcours de formation au lycée en vue de l'insertion professionnelle de ces jeunes et les éléments en jeu dans une transition psychosociale ;
- identifier l'apport des dispositifs déployés dans leur accompagnement au lycée, et notamment repérer les réponses adaptées que peut apporter l'Ulis ;
- réfléchir au processus d'évaluation et de certification (utilisation d'un référentiel professionnel de CAP pour personnaliser les parcours) ;
- connaître et travailler avec les différents acteurs et partenaires concernés par la formation et l'insertion professionnelle de ces jeunes ;
- explorer les diverses perspectives d'accès vers l'emploi.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- la politique actuelle de scolarisation et de formation professionnelle des adolescents présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, l'organisation et le fonctionnement des Ulis, le rôle du coordonnateur de l'Ulis ;
- le repérage des besoins particuliers, l'évaluation des compétences de ces adolescents handicapés en tant qu'élèves de LP et confrontés à l'élaboration de leur projet professionnel ;
- accompagner le jeune dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, repérer ses souhaits, ses possibilités et limitations, développer son employabilité en relation avec les perspectives qu'offrent les milieux professionnels ;
- la co-élaboration d'approches professionnelles pour organiser, élaborer et accompagner des parcours de formation vers l'insertion professionnelle ;
- les dispositifs de formation et d'insertion, le repérage et le travail avec les partenaires, la coopération avec les familles ;
- la sortie du lycée professionnel et la poursuite de formation (apprentissage ou autre voie), passerelles vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

**Formateurs :** INSHEA et intervenants extérieurs

**Identifiant : 19NDGS6018**

**Titre :** Enseigner à des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales

**Opérateur principal :** Dafpen de Montpellier

**Durée :** 25 heures

**Dates :** du lundi 16 décembre 2019, 14 heures au vendredi 20 décembre 2019, 13 heures (mercredi inclus).

**Lieu du stage :** Dafpen, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** Ensemble des personnels de l'éducation et d'enseignement souhaitant approfondir ses connaissances et ses compétences.

**Objectifs de formation :**

- mieux connaître l'origine des troubles cognitifs ;
- comprendre les spécificités du fonctionnement et des modes d'apprentissage ;
- approfondir les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ;
- apprendre à mieux coopérer avec les familles et les partenaires (Sessad, etc).

**Contenus pédagogiques proposés :**

- apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles des fonctions cognitives ;
- conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants :** formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6019

**Titre :** L'approche cognitive au service de l'école et des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Durée :** 30 heures (1 x 1 semaine)

**Dates :** du 15 au 19 juin 2020 (du lundi à 9 heures au vendredi à 16 heures)

**Lieu du stage :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** Enseignants spécialisés (Ulis, UE), personnels Rased, enseignants de classes ordinaires accueillant des élèves présentant des troubles ou des difficultés, IEN et IEN-ASH, conseillers pédagogiques, enseignants référents.

**Nombre de participants prévus :** 30 personnes

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :*

- identifier et répondre aux défis de l'école inclusive ;
- acquérir des connaissances sur le développement et le fonctionnement du cerveau (plasticité cérébrale, fonctions exécutives, mémoire) ;
- prise en compte des notions abordées dans la pratique de classe : analyse de la tâche, métacognition, enseignement explicite ;
- l'informatique au service de l'enseignant.

**Contenus de formation :**

- apports de connaissances sur les sciences cognitives et neurosciences ;
- analyse de travaux en sociologie ; un regard complémentaire sur les problématiques de l'école ;
- ateliers pratiques ;
- présentations de logiciels.

**Intervenants:** Formateurs de l'INSHEA, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves

**Identifiant :** 19NDGS6020

**Titre :** Les sciences cognitives au service de l'enseignement : se saisir des apports de la recherche pour améliorer l'accessibilité aux savoirs des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Dates :** Du lundi 16 au vendredi 20 décembre 2019 et du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2020

**Durée :** 51 heures (2 x 1 semaine)

**Lieu du stage :** Espé de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble

**Public visé :** enseignants du 1er et du 2nd degrés spécialisés ou non spécialisés, conseillers pédagogiques, formateurs

**Nombre de participants :** 25 participants

**Opérateur principal :** Espé de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble

**Objectifs de la formation :**

- approfondir (pour les enseignants/formateurs spécialisés) ou développer (pour les enseignants/formateurs non spécialisés) des connaissances issues de la recherche en sciences cognitives et relatives aux processus d'apprentissage ainsi qu'à leurs troubles (mémoire, attention, langage, etc.) ;

- s'approprier les apports de la recherche en sciences cognitives pour améliorer son enseignement et/ou diffuser ces pratiques en tant que personne ressource ;
- comprendre ce qu'est une méthode scientifique et les différentes démarches de recherche

**Contenus pédagogiques proposés :**

Cette formation proposera des contenus issus de la recherche en sciences cognitives sur les mécanismes directement impliqués dans les apprentissages et dont les perturbations sont à la source des difficultés rencontrées par certains élèves. Elle couvrira donc tant le fonctionnement normal que les troubles que l'on rencontre chez l'enfant et qui interfèrent avec les apprentissages.

Après une introduction générale aux mécanismes cognitifs impliqués dans les apprentissages, la première semaine sera centrée sur la mémoire, l'attention et leurs troubles dans la mesure où ces deux dimensions interagissent directement avec l'ensemble des apprentissages quelle que soit leur nature et quel que soit le niveau de classe considéré. Une réflexion sur les conséquences pratiques des recherches dans ce domaine sera conduite.

La seconde semaine couvrira les données de la recherche en sciences cognitives sur le langage tant oral qu'écrit (lecture, orthographe et compréhension) ainsi que sur la cognition numérique et les troubles associés. L'accent sera mis sur les élèves Dys (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie). À partir de ces éléments de connaissance, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages et l'accès aux savoirs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers notamment.

**Intervenants :** Formateurs Espé et de l'éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6021

**Titre :** L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages

**Opérateurs :** Rectorat de l'académie de Lyon et UCBL Lyon 1-Espé de l'académie de Lyon

**Durée :** 25 heures (1 semaine).

**Dates :** du lundi 25 mai 2020, 13h30 au vendredi 29 mai 2020, 12h00

**Lieu :** Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon.

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants

**Public :** enseignants 1er et 2nd degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappeï souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible.

**Objectifs :**

- prendre en compte les connaissances issues des sciences cognitives pour comprendre les processus d'apprentissage de l'élève ;
- intégrer ces apports dans des mises en œuvre pédagogiques adaptées (ou enrichies ou améliorées).

**Contenus de formation :**

En appui sur des contenus issus de la recherche en sciences cognitives, cette formation s'intéresse aussi bien aux processus impliqués dans les apprentissages qu'aux sources des difficultés rencontrées par des élèves.

Les apports de la formation aborderont :

- Les mécanismes cognitifs et leurs interactions avec l'ensemble des apprentissages, ainsi que les conséquences pratiques des recherches dans ce domaine ;
- Les données de la recherche en sciences cognitives notamment sur le langage, sur la cognition numérique et la cognition sociale ;
- À partir de ces éléments de connaissance, les stagiaires seront amenés à réfléchir aux mises en œuvre pédagogiques favorisant les apprentissages et l'accès aux savoirs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers notamment ;

**Intervenants :** Formateurs et Enseignant-chercheur Espé, formateurs EN, Intervenants extérieurs des laboratoires de Sciences cognitives de Lyon (L2C2, ISCMJ, CRNL, HESPER).

**Identifiant :** 19NDGS6022

**Titre :** Mieux répondre aux difficultés cognitives de l'élève accompagné par l'amélioration de la collaboration entre l'enseignant et l(es) accompagnateur(s), l'AESH, tout en favorisant l'inclusion.

**Opérateur principal :** rectorat de l'académie de Guyane

**Durée :** 28 heures

**Dates :** du lundi 9 mars au vendredi 13 mars 2020, mercredi matin inclus.

**Lieu du stage :** Rectorat de l'académie de Guyane, site de Troubiran, Cayenne/Espé de Guyane.



**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 12 enseignants et 12 AESH (en contrat CDI de préférence)

**Public visé :** enseignants spécialisés exerçant auprès d'élèves en situation de handicap accompagnés et AESH sous contrat de droit public de préférence en CDI.

**Objectifs de formation :**

Rendre plus efficace le lien « enseignant-accompagnateur(s) » au profit d'élèves en situation de handicap porteurs de troubles cognitifs, autistiques ou de type Dys, afin de favoriser leur niveau de réussite et leur inclusion.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- mieux connaître les difficultés cognitives des élèves avec troubles ;
- investiguer l'action conjointe de l'enseignant et de l'AESH ;
- rechercher les liens entre accompagnement, réussite scolaire et inclusion.

**Identifiant :** 19NDGS6023

**Titre :** Enseigner à des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Rouen

**Durée :** 50 heures

**Dates :** du lundi 3 février 2020 au vendredi 7 février 2020, mercredi inclus, puis du lundi 30 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020, mercredi inclus.

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Rouen, 2 rue du Tronquet, 76130 Mont-Saint-Aignan

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 15 participants

**Public visé :**

- enseignants titulaires du Cappedi souhaitant compléter leur parcours de formation ;
- enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions ;
- enseignants non-spécialisés qui souhaitent développer leurs compétences dans la scolarisation des élèves à BEP.

**Objectifs de formation :**

Ce module permet d'approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- les TFC ;
- conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6024

**Titre :** Les sciences cognitives au service des apprentissages

**Opérateur principal :** Espé Lille Nord de France

**Durée :** 25 heures de présentiel : 1 semaine

**Dates :** du 25 au 29 novembre 2019

**Lieu :** Espé LNF, 365 Bis Rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve-d'Ascq

**Nombre de participants :** 25 personnes

**Public concerné :** ensemble des personnels de l'éducation et d'enseignement souhaitant approfondir ses connaissances et ses compétences

**Objectifs de formation :**

Connaître les principes des démarches et pratiques pédagogiques s'inscrivant dans le courant cognitiviste

**Contenus pédagogiques proposés :**

- Les apports des sciences cognitives dans les démarches pédagogiques : La connaissance du fonctionnement psychologique de l'élève au service des apprentissages (7h).
- Mise en œuvre des démarches pédagogiques inspirées des sciences cognitives dans les domaines d'apprentissages suivants : le langage, le raisonnement mathématique, le temps, l'espace (18h)

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6025

**Titre :** Les sciences cognitives au service des démarches pédagogiques et des apprentissages

**Opérateur principal :** inspection ASH

**Durée :** 25 heures en présentiel

**Dates :** du 28 au 31 octobre 2019

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de la Réunion, Allée des Aigues Marines 97400 Saint-Denis

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** Les enseignants titulaires du Cappei, session 2018 et 2019, les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH, les enseignants qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions, les enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires premier et second degré souhaitant développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

**Objectifs de formation :**

- développer des connaissances issues de la recherche en sciences cognitives et relatives aux processus d'apprentissage ainsi qu'à leurs troubles (mémoire, attention, langage, etc.) ;
- s'approprier les apports de la recherche en sciences cognitives pour améliorer son enseignement et/ou diffuser ces pratiques en tant que personne ressource ;
- comprendre ce que fait un élève en situation d'apprentissage ;
- connaître le fonctionnement psychologique de l'élève au service des apprentissages.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- des contenus issus de la recherche en sciences cognitives sur les mécanismes directement impliqués dans les apprentissages et dont les perturbations sont à la source des difficultés rencontrées par certains élèves ;
- une découverte des mécanismes cognitifs notamment chez les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- des présentations de pistes expérimentées, d'outils pédagogiques.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Thème :** troubles du spectre autistique

**Identifiant :** 19NDGS6026

**Titre :** Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés

**Opérateurs :** Rectorat de l'académie de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPé de l'académie de Lyon

**Durée :** 25 heures (1 semaine).

**Dates :** du lundi 27 janvier 2020, 13h30 au vendredi 31 janvier 2020, 12h00

**Lieu :** Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros)

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants

**Public :** Enseignants 1er et 2d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappei souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.

**Objectifs :**

- présenter l'essentiel des connaissances actualisées concernant les troubles du spectre autistique ;
- informer sur des modalités de repérage, dépistage et diagnostic : enseignants, AESH, parents, médecins, centre de diagnostic, centre ressources autisme, professionnels médico sociaux et professionnels exerçant en libéral ;
- identifier les gestes professionnels adaptés, en référence aux recommandations de bonnes pratiques, pour accompagner la scolarisation d'élèves avec TSA ;
- articuler l'action de l'enseignant avec tous les partenaires qui participent au projet personnalisé de scolarisation ;
- analyser les difficultés liées à ce trouble et identifier les conséquences sur les apprentissages scolaires ;
- connaître les fonctions cognitives, identifier les particularités de la cognition de l'autisme ainsi que les besoins spécifiques de ces élèves.

**Contenus :**

- le cadre institutionnel : les modalités de scolarisation des élèves autistes dont les UEEA et UEMA ;
- les troubles du spectre autistique au sein des troubles neurodéveloppementaux ;
- état de la recherche sur l'autisme ;
- présentation de la stratégie nationale autisme ;
- adaptation de l'environnement scolaire, stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des UEMA et UEEA ;
- cohérence et complémentarité des rôles de chaque partenaire, la démarche de projet au service de l'apprentissage ;
- le développement des performances d'un élève TSA : la place des familles ;
- compensations et aides dans les situations pédagogiques ;
- stratégies cognitives dans le traitement de l'autisme, présentation des méthodes comportementales : TEACCH et ABA ;
- actions des AESH, le travail coopératif avec l'enseignant lors de l'accompagnement d'un élève avec des troubles du spectre autistique ;
- sensibilité sensorielle ;
- la gestion des comportements défaits ou comportements problématiques.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale, formateurs Espé, intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6027

**Titre** : Enseigner à des élèves présentant des troubles des élèves porteurs d'autisme par la mise en œuvre des gestes professionnels adaptés.

**Opérateur principal** : DAFPEN de Montpellier

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi 3 février 2020, 14 heures au vendredi 7 février 2020, 12 heures, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : DAFPEN, 533 avenue Abbé Paul Parguel, 34000 Montpellier

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : Ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation souhaitant approfondir ses connaissances et ses compétences.

**Objectifs de formation** :

- connaître les particularités du fonctionnement des élèves avec autisme.
- repérer les enfants à risque ;
- mieux connaître les divers troubles et mettre en place les aménagements et adaptations pédagogiques pertinents ;
- améliorer le travail d'équipe et les relations avec les partenaires externes pour la réussite des élèves.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- actualisation des connaissances sur les troubles du spectre autistique, en lien avec le plan autisme ;
- évaluation, outils diagnostiques, examen psychologique, orthophonique, psychomoteur ;
- bilan des compétences sociales ;
- impact des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- élaboration des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées ;
- présentation d'activités pédagogiques, de démarches et d'outils adaptés ;
- coopération avec les familles et les partenaires, complémentarité des dispositifs ;
- intérêts et limites de l'inclusion scolaire.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6028

**Intitulé du module** : Scolariser des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme : contextes, besoins, apprentissages

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, Aix-en-Provence

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 13 au jeudi 16 janvier 2020 inclus et du lundi 16 au jeudi 19 mars 2020 inclus

**Lieu du stage** : Espé, 2 Avenue Jules Isaac, 13100 Aix-en-Provence

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : Professeurs titulaires du Cappel, prioritairement enseignant auprès d'élèves porteurs de trouble du spectre de l'autisme de la région académique PACA

**Objectifs de formation :**

- connaître et comprendre le fonctionnement atypique d'une personne avec un trouble du spectre de l'autisme et son impact en milieu scolaire ;
- co-construire le parcours et la trajectoire d'élèves avec un trouble du spectre de l'autisme ;
- appréhender les processus développementaux et adapter les apprentissages : où, qui, comment ?

**Contenus pédagogiques proposés :**

*Trouble du spectre de l'autisme :*

- fonctionnement de la personne avec un trouble du spectre de l'autisme ;
- communication et fonctionnement atypique ;
- aménagements des interactions langagières : impact sur le scolaire.

*Trajectoire et dynamique de projet :*

- connaissance des partenaires et des réseaux ;
- complémentarité des acteurs de réseau ;
- projet et parcours de l'élève.

*Processus développementaux et apprentissages :*

- élève avec un trouble du spectre de l'autisme à l'école ;
- interaction des acteurs de la communauté éducative ;
- entrée dans les apprentissages : démarches pédagogiques.

**Identifiant : 19NDGS6029**

**Titre :** Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, en classe ordinaire dans le premier degré

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du lundi 7 au vendredi 11 octobre 2019 et du Lundi 3 au vendredi 7 février 2020

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** enseignants du 1er degré scolarisant des élèves avec TSA

**Nombre de participants prévus :** 30 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :* savoir apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques répondant aux besoins des élèves avec TSA.

*Sous-objectifs :*

- connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA, et leurs conséquences possibles sur la scolarité ;
- savoir construire un cadre sécurisant et permettant à l'élève avec TSA de se repérer dans la classe, l'école, avoir des pistes pour gérer les comportements inadaptés ;
- connaître les partenaires possibles (enseignants spécialisés, orthophonistes, psychologues, etc.) savoir collaborer avec eux.

**Contenus de formation :**

- éléments historiques concernant l'autisme et la scolarisation des élèves avec TSA ;
- pédagogie, éducation et TSA : recherches et pratiques recommandées par la haute autorité de santé (HAS) ;
- présentation d'outils pour communiquer, se repérer dans le temps et l'espace, d'outils numériques ; appropriation de ces outils.

*Les participants sont invités à apporter les vidéos exploitables dont ils disposent, et à les transmettre si possible avant le début de la formation.*

**Modalités de formation :** exposés, échanges, supports vidéos, présentation de matériel et d'outils numériques

**Intervenants:** Formateurs de l'INSHEA

**Identifiant : 19NDGS6030**

**Titre :** Autisme et troubles envahissants du développement : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies éducatives et pédagogiques

**Dates :**

- Île-de-France

du lundi 2 au vendredi 6 mars 2020, et du lundi 27 au jeudi 30 avril 2020 (semaine de 4 jours).

- Province

du lundi 10 au vendredi 14 février 2020, et du lundi 6 au vendredi 10 avril 2020.

**Durée** : 2 X 50 heures soit 100 heures (2 x 1 semaine par groupe)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : Enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2CA-SH - enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves présentant ces troubles.

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

- l'approche proposée dans ce module vise à optimiser l'action pédagogique des enseignants auprès des élèves présentant ces troubles ;
- situer la question de l'autisme dans une perspective historique ;
- connaître les difficultés liées à ce syndrome dans les domaines de la communication, du comportement et des apprentissages et repérer les particularités cognitives de ces élèves ainsi que les points d'appui qui favorisent la scolarisation ;
- poser les principes d'une démarche éducative et pédagogique spécifique ;
- initier les participants aux méthodes et outils spécifiques, en particulier aux aides visuelles pour la communication ;
- penser la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- présentation du « spectre autistique » et des différentes formes d'autisme dont l'autisme de « haut niveau » ou le syndrome d'Asperger. Les différentes classifications existantes ;
- mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : projet de vie et parcours de formation de ces élèves, les collaborations nécessaires ;
- exemples de pratiques pédagogiques spécifiques, dans diverses disciplines ;
- présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement (méthodes TEACCH, MAKATON, ABA, système PEC'S et les aides visuelles à la communication).

**Intervenants** : formateurs INSHEA, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (universitaires et chercheurs).

**Identifiant** : 19NDGS6031

**Titre** : Troubles du spectre autistique – niveau 1

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Rouen

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 18 octobre 2019, mercredi inclus puis du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Rouen, 2 rue du Tronquet, 76130 Mont-Saint-Aignan

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 20 participants

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei souhaitant compléter leur parcours de formation, enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions, enseignants non-spécialisés qui souhaitent développer leurs compétences dans la scolarisation des élèves à BEP.

**Objectifs de formation** :

Ce module permet d'approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir la connaissance des troubles du spectre autistique ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- identification les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6032

**Titre** : TSA – niveau 2

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Rouen

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 3 février 2020 au vendredi 7 février 2020, mercredi inclus puis du lundi 30 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Rouen, 2 rue du Tronquet, 76130 Mont-Saint-Aignan

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 participants

**Public visé** :

- enseignants titulaires du Cappeï souhaitant compléter leur parcours de formation,
- enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions,
- enseignants non-spécialisés qui souhaitent développer leurs compétences dans la scolarisation des élèves à BEP.

**Objectifs de formation** :

- en complément du niveau 1, ce module permet d'approfondir ;
- la connaissance acquise des troubles du spectre autistique ;
- la maîtrise des outils spécifiques ;
- l'analyse réflexive de la pratique de l'enseignant dans une logique partenariale.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir les connaissances des TSA ;
- approfondir la maîtrise des outils ;
- approfondir l'analyse réflexive de la pratique de l'enseignant dans une logique partenariale.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6033

**Titre** : Enseigner à des élèves avec troubles du spectre autistique (approfondissement)

**Opérateur principal** : Espé de Martinique

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du 4 au 9 novembre 2019

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Martinique

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : enseignants spécialisés (1er et 2d degrés)

**Objectif de formation** :

Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins des élèves avec troubles du spectre autistique.  
Construire des réponses aux besoins des élèves.

*Objectifs spécifiques* :

- approfondir la connaissance des troubles du spectre autistique ;
- approfondir la maîtrise des outils spécifiques ;
- approfondir l'analyse réflexive de la pratique de l'enseignant dans une logique partenariale.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- connaissances sur les TSA ;
- particularités du fonctionnement interne de la personne avec TSA ;
- Plan autisme en vigueur ;
- conséquences des TSA sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- la problématique en maternelle ;
- identifier les besoins pour construire des réponses adaptées : s'approprier et construire des outils spécifiques ;
- travailler en collaboration avec les partenaires ;
- échange et analyse de pratiques ;

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6034

**Titre** : Scolariser un élève porteur d'autisme en maternelle ou élémentaire

**Opérateur principal** : IEN ASH Marne

**Durée** : 27 heures (9 demi-journées)

**Dates** : du 6 au 10 avril 2020

**Lieu du stage** : DSDEN de la Marne – cité administrative Tirlet Châlons-en-Champagne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 stagiaires

**Public visé** : Professeurs des écoles en écoles maternelles ou élémentaires

**Objectifs de formation :**

- sensibiliser aux troubles du spectre autistique (TSA) ;
- *permettre aux stagiaires de :*
  - o connaître les TSA (définition) et leurs manifestations ; comprendre les particularités de comportement, de fonctionnement cognitif, communicationnel et relationnel de la personne avec troubles du spectre autistique ; connaître les spécificités des différentes approches éducatives et leurs fondements ;
  - o favoriser une scolarisation adaptée des élèves TSA en milieu ordinaire.
- *permettre aux stagiaires de :*
  - o connaître le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves TSA ; comprendre et analyser des propositions de réponses pédagogiques spécifiques ; comprendre les rôles des différents acteurs (l'équipe, l'enseignant, l'AESH, les partenaires) dans l'accompagnement scolaire d'un élève TSA.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- *cadre institutionnel :*
  - o présentation du cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicaps ; présentation des différents dispositifs de scolarisation des élèves TSA ; présentation du Plan autisme ;
  - o point sur la recherche actuelle sur les TSA, apports d'éléments théoriques :
  - o fonctionnement des personnes avec autisme ;
  - o particularités sensorielles ; théorie de l'esprit ; etc ;
  - o présentation des fondements et approches spécifiques des méthodes éducatives.
- *pratiques pédagogiques :*
  - o analyse du fonctionnement pédagogique en UE/en classe ordinaire ; analyse des aménagements (spatiaux, temporels, pédagogiques et matériels) au regard des besoins particuliers des élèves ;
  - o adapter sa pédagogie pour mieux accueillir un élève TSA dans sa classe ;
  - o analyse de documents, de ressources, de séances pédagogiques en UE et en classe ordinaire. Elaboration de réponses pédagogiques pertinentes ;
  - o rôle spécifique de l'AESH auprès d'un élève TSA scolarisé en classe ordinaire ;
  - o analyse de documents et séances ; Limites du rôle de l'AESH ; rôle de l'enseignant ;
  - o visite du Centre ressources autisme (CRA) – CREAL de Champagne-Ardenne (cité administrative Tirlot Châlons-en-Champagne), présentation de l'offre locale (prêt, formations, tables rondes, etc.) ;

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6035

**Intitulé du module :** Autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques et éducatives. Les enjeux du partenariat.

**Opérateur principal:** inspection Saint-Denis 1 ASH

**Durée:** 25 heures en présentiel

**Dates:** du 23 au 28 mars 2020

**Lieu du stage:** Saint-Denis / Réunion

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé:** Enseignants spécialisés avec priorité aux lauréats Cappei session 2019.

**Objectifs de formation :**

- apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves avec troubles du spectre de l'autisme ;
- connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA et leurs conséquences possibles sur la scolarité ;
- savoir apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques répondant aux besoins des élèves avec TSA ;
- initier les participants aux méthodes et outils ;
- connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux.

**Contenus pédagogiques proposés:**

- une présentation des caractéristiques et fonctionnement cognitifs particuliers des élèves TSA ;
- un apport sur la pédagogie et l'éducation en lien avec la problématique sous-jacente aux troubles du spectre de l'autisme ;

- pratiques recommandées par la HAS ;
- présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement, outils numériques ;
- Une réflexion et des échanges sur les enjeux du partenariat pour la prise en charge des élèves porteurs de TSA ;
- mise en œuvre du PPS : les collaborations nécessaires ;
- projet de vie.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6036

**Titre** : Scolarisation des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme

**Opérateur principal** : Académie de Rennes

**Durée** : 52 heures

**Dates** : Formation Hybride sur toute l'année scolaire

**Lieu du stage** : Sur le territoire de l'académie et à distance. 24 heures en présentiel

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 20 places pour le hors académie. 60 pour l'académie

**Public visé** : Enseignants détenteurs du Cappei

**Objectifs de formation** :

- sensibiliser aux TSA, comprendre les conséquences sur l'apprentissage pour construire des réponses pédagogiques dans le cadre d'un travail en partenariat ;
- développer des compétences de personnes ressources, de réseaux ;
- développer sa pratique réflexive dans une logique de partenariat.

**Contenus pédagogiques proposés** :

Les TSA dans les TND ; développement typique et atypique ; dépistage et prise en charge dans une logique neurodéveloppemental. Adaptation du PPS

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6037

**Titre** : scolariser des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en classe ordinaire, en unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis).

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de la Guadeloupe – Mission ASH- partenariat avec l'Espé

**Durée** : 25 heures en continue au mois de septembre 2019

**Dates** : du mardi au vendredi

**Lieu du stage** : Salle polyvalente 971 Les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 40 participants

**Public visé** : enseignants spécialisés ou pas, CPC, CPE, qui scolarisent dans leur établissement dans leur classe des élèves présentant des troubles du spectre autistique

**Objectifs de formation** : À l'issue de cette formation, le stagiaire aura développé et ou actualisé ses connaissances sur le style cognitif particulier des jeunes avec autisme pour mettre en place des stratégies pédagogiques adaptées et accompagner dans le cadre du PPI (Projet Pédagogique individualisé) et le PPS.

**Moyens pédagogiques** :

Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation d'outils.

**Intervenants** : Enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (CRA Guadeloupe, neuropsychologue, Espé Mission ASH, médecins du CHU)

**Identifiant** : 19NDGS6038

**Titre** : accompagner des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) scolarisés en classe ordinaire, en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de la Guadeloupe –Mission ASH- partenariat avec l'Espé

**Durée** : 25 heures en continue

**Dates** : du mardi au vendredi

**Lieu du stage** : Salle polyvalente Les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 20 participants

**Public visé** : AESH qui accompagnent des élèves présentant des troubles du spectre autistique



**Objectifs de formation :** À l'issue de cette formation, le stagiaire aura développé et ou actualisé ses connaissances sur le style cognitif particulier des jeunes avec autisme pour mettre en place des stratégies pédagogiques adaptées et afin de pouvoir accompagner dans le cadre du PPI (Projet pédagogique individualisé) et le PPS.

**Moyens pédagogiques :**

Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation d'outils.

**Intervenants :** Enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (CRA Guadeloupe, neuropsychologue, Espé Mission ASH)

**Thème : troubles du comportement**

**Identifiant :** 19NDGS6039

**Titre :** Evaluation, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés et troubles importants de l'attention et du comportement

**Dates :**

- *Île-de-France*

du lundi 18 novembre 2019 au 22 novembre 2019 et du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020

- *Province*

du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019 et du lundi 6 avril 2020 au vendredi 10 avril 2020

**Durée :** 100 heures (2 X (2 x 1 semaine))

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé :**

- enseignants spécialisés du premier degré et professionnels des Rased ;
- enseignants du premier et du second degré exerçant en Segpa, EREA, Ulis, MECS, Sessad, unités d'enseignement des établissements spécialisés, CMPP, CAMPS, IME, Itep et CAPP.
- directeurs adjoints chargés de Segpa ;
- psychologues de l'éducation nationale 1er et 2d degrés, médecins de santé scolaire ;
- enseignants du premier et second degrés accueillant des élèves présentant ces difficultés ;
- enseignants référents (MDPH) ;
- conseillers principaux d'éducation.

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 personnes pour session Province et 60 personnes pour la session Île-de-France.

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

- permettre aux différents professionnels de l'éducation nationale de mieux comprendre ces troubles et de mettre en œuvre des démarches d'accompagnement (institutionnel, éducatif, pédagogique) adaptées, et des aides spécialisées répondant aux besoins particuliers de ces élèves ;
- objectifs spécifiques ;
- informer sur les différentes conceptions et les débats actuels sur les troubles de l'attention et du comportement ;
- analyser les différentes catégories de difficultés, de troubles et leurs manifestations.
- repérer les signes cliniques et les critères d'évaluations de ces troubles ;
- analyser les difficultés liées à ces troubles dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations ;
- analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves ;
- expliciter les besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement.
- élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, aux différents niveaux (institutionnel, groupal, individuel, interindividuel) ;
- analyser les conditions de scolarisation et d'interventions auprès de ces élèves en fonction des différents établissements : école, RASED, dispositifs d'inclusion, Sessad, SEGPA, établissements spécialisés.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- conceptions et définitions des troubles de l'attention ou TDAH, des comportements et des troubles d'opposition avec provocation ;
- analyse des débats actuels sur les définitions et la nature de ces troubles ;
- approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions ;
- analyse des modalités de scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles de l'attention et du comportement : école, secteur médico-social, autres, etc. ;
- conceptions et démarches d'enseignement ;
- élucidation de la posture de l'enseignant face aux troubles de l'attention et du comportement des élèves ;
- la conception et les enjeux du partenariat avec les parents et les professionnels des domaines sociaux, sanitaires et médico-sociaux.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA

**Identifiant** : 19NDGS6040

**Titre** : Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales

**Opérateurs** : Rectorat de l'académie Lyon et UCBL Lyon 1-Espé de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 20 janvier 2020, 13h30 au vendredi 24 janvier 2020, 12h00

**Lieu** : Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros).

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public** : enseignants 1er et 2nd degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappeï souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.

**Objectifs** :

- appréhender l'historique de la scolarisation des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales ou étant diagnostiqués comme présentant des troubles du comportement et de la conduite ;
- informer et former sur l'état actuel des recherches et connaissances sur les troubles du comportement et de la conduite et leurs conséquences chez les enfants et adolescents en âge d'être scolarisés ;
- repérer les signes cliniques, connaître les critères d'évaluation de ces troubles, analyser les difficultés qui en résultent dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et des relations ;
- analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter les pratiques d'enseignement ;
- proposer et construire des réponses pédagogiques adaptées pour accompagner et prévenir l'aggravation des difficultés dans le cadre scolaire ;
- connaître les différents parcours de scolarisation des élèves présentant des troubles du comportement et de la conduite dans le cadre d'une école inclusive ;
- repérer les partenaires qui participent à la prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves.

**Contenus de formation** :

- distinguer difficultés comportementales et troubles du comportement diagnostiqué ;
- les troubles du comportement et de la conduite chez l'enfant et l'adolescent : aspects cliniques et thérapeutiques, point sur les connaissances et les pratiques actuelles d'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique ;
- les différents parcours de scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles du comportement et de la conduite dans le cadre d'une éducation inclusive ;
- l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées pour les élèves présentant des difficultés comportementales ;
- la gestion des situations de crise : violence, agressivité, et les réponses adaptées ;
- le partenariat et le travail d'équipe, les ressources à mobiliser.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6041

**Titre** : Évaluation, accompagnement et scolarisation des enfants/élèves présentant des troubles du neuro-développement (autisme, déficience, troubles spécifiques des apprentissages, TDAH, etc.)

**Dates** : du lundi 22 au vendredi 26 juin 2020

**Durée** : 26 heures (1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** :

- psychologues de l'éducation nationale 1er et 2d degrés ;
- médecins de santé scolaire ;

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

- inscription de ce programme de formation continue professionnelle dans la dynamique de la stratégie nationale pour l'autisme (avril 2018) élargie aux troubles neuro-développementaux (déficience intellectuelle, troubles spécifiques des apprentissages, dysfonctions exécutives, TDAH, etc.) portée par le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ;
- permettre aux psychologues et médecins de l'éducation nationale de mieux comprendre ces troubles, de participer aux priorités nationales de leur évaluation précoce ;
- mettre en œuvre des démarches d'accompagnement (institutionnel, éducatif, pédagogique) adaptées, et des aides spécialisées répondant aux besoins particuliers de ces élèves.

**Objectifs spécifiques** :

- informer sur les différentes conceptions et les connaissances scientifiques, médicales et psychologiques sur les troubles du neurodéveloppement ;
- analyser les différentes catégories de difficultés, de troubles et leurs manifestations.
- repérer les signes cliniques et les critères d'évaluations de ces troubles ;
- évaluer les difficultés liées à ces troubles dans les domaines du corps, de l'affectivité, de la pensée et du fonctionnement adaptatif ;
- travailler et coopérer avec les familles et les partenaires institutionnels (domaine de la santé, du médico-social, du socio-éducatif) ;
- expliciter les besoins éducatifs particuliers de ces enfants pour aider à l'adaptation des pratiques d'accompagnement et de scolarisation ;
- élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, aux différents niveaux (institutionnel, groupal, individuel, interindividuel).

**Contenus pédagogiques proposés** :

- conceptions et définitions des troubles du neurodéveloppement ;
- avancées scientifiques et cliniques sur la nature et l'expression de ces troubles ;
- approches croisées et pluridisciplinaires de ces troubles dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions ;
- conceptions et démarches d'évaluation des troubles du neurodéveloppement ;
- le travail avec les parents et les partenaires institutionnels ;
- les enjeux du travail de collaboration et de partenariat pour l'évaluation précoce des troubles du neurodéveloppement.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA

**Identifiant** : 19NDGS6042

**Titre** : Appréhender les troubles du comportement et de la conduite selon des axes théoriques, pragmatiques et pédagogiques afin de pouvoir répondre aux besoins des élèves concernés.

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de Martinique / Espé de Martinique.

**Durée** : 25 heures.

**Dates** : du 20 au 25 janvier 2020

**Lieu du stage** : Espé l'académie de Martinique, Pointe des nègres, 97200 Fort de France.

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : Enseignants spécialisés ou non : Possibilité de faire deux MFIN (un pour les enseignants spécialisés tourné vers le rôle de personnels ressource dans ce champ et un pour les non spécialisés pour apporter des réponses pédagogiques).

**Objectifs de formation** :

- comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre ;

- s'approprier des repères pour la relation pédagogique ;
- analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ;
- élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- éclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs ;
- les élèves perturbateurs. Apaiser le climat relationnel ;
- les fondamentaux de la communication : qui – quoi – comment – dans quel contexte, etc. ;
- des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle ;
- gestion du stress et des émotions dans les comportements problème, travail de remédiation.
- le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ;
- évolution actuelle : de l'ITEP au DITEP.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale, formateurs Espé personnels du Sessad DITEP OVE Caraïbes.

**Identifiant :** 19NDGS6043

**Intitulé du module :** Élèves perturbateurs et/ou porteurs de troubles psychologiques

**Opérateur principal :** inspection Saint-Denis 1 ASH

**Durée :** 25 heures en présentiel

**Dates :** Premier semestre 2020

**Lieu du stage :** Saint-Denis / Réunion

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** Enseignants spécialisés avec priorité aux lauréats Cappei session 2019.

**Objectifs de formation :**

- apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves porteurs de troubles de la conduite ;
- comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre ;
- s'approprier des repères pour la relation pédagogique ;
- analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ;
- élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- un éclairage médical et psychologique sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en lien avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs ;
- un apport sur les fondamentaux de la communication ;
- des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle ;
- la gestion du stress et des émotions dans les comportements ;
- le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ;
- une réflexion et des échanges de pratiques autour de situations concrètes ;
- l'évolution actuelle : de l'itep au Ditep.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6044

**Titre :** Les troubles du comportement comme symptôme : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive.

**Opérateur principal :** Rectorat de l'académie de Grenoble

**Durée :** 25 heures (1 semaine).

**Dates :** du lundi 20 janvier 2020 au vendredi 24 janvier 2020, mercredi inclus

**Lieu :** Canopé Grenoble, 11, avenue général Champon

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants.

**Public visé :** enseignants du 1er ou du second degré titulaires ou non du Cappeï, coordonnateurs Ulis, enseignants UE, conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement, santé scolaire, psychologues de l'éducation nationale.

**Objectifs de formation :**

- comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre ;
- s'approprier des repères pour la relation pédagogique ;
- analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ;
- élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- éclairage médical sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs ;
- les élèves perturbateurs ;
- Apaiser le climat relationnel ;
- les fondamentaux de la communication : qui – quoi – comment – dans quel contexte, etc. ;
- des repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle ;
- le refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ;
- évolution actuelle de la prise en charge

**Intervenants :**

Formateurs éducation nationale, Canopé Grenoble, intervenants extérieurs, etc.

**Thème : troubles spécifiques du langage et des apprentissages**

Identifiant : 19NDGS6045

**Titre :** Mieux connaître et prendre en charge les TSLA

**Opérateur principal :** FDE

**Durée :** 5 jours

**Dates :** du 6 au 10 janvier 2020

**Lieu du stage :** FDE Montpellier 2 Place Marcel Godechot 34000 Montpellier

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants

**Public visé :** Enseignants spécialisés 1er et 2nd degrés

**Objectifs de formation :**

- acquérir ou actualiser des connaissances dans le domaine des TSLA (Troubles Dys, précocité, etc.) ;
- prendre en compte les apports des neurosciences dans sa pratique professionnelle ;
- mettre en place des adaptations et des situations d'apprentissages personnalisés ;
- connaître les dispositifs, les outils, les pratiques favorisant la compensation et la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée ;
- rencontrer et connaître les différents partenaires qui accompagnent l'enfant.

**Contenus pédagogiques proposés :**

*Apports théoriques sur :*

- TSLA (troubles Dys, précocité) ;
- Neurosciences : cerveau et apprentissage chez les TSLA ;

**Présentation des outils de repérage et d'accompagnement :** ROC, PAP

- adapter les supports et mettre en place des activités prenant en compte les difficultés des élèves ;
- TICCE et TSLA ;
- TSL et AESH : Comment accompagner et soutenir les apprentissages d'un élève avec TSLA ? ;
- rencontre de responsables et visites de dispositifs Dys /EIP ;

**Intervenants :** Formateurs

Identifiant : 19NDGS6046

**Titre :** Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des troubles spécifiques du langage (TSLA) dans les établissements scolaires du premier et du second degrés

**Opérateurs** : Rectorat de l'académie de Lyon et UCBL Lyon 1-Espé de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : Du lundi 9 mars 2020, 13h30 au vendredi 13 mars 2020, 12h00

**Lieu** : Établissement scolaire de Lyon ou Villeurbanne ou Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon).

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public** : enseignants 1er et 2d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappei souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.

**Objectifs** :

- comprendre le fonctionnement du cerveau et ce que nous dit la recherche sur les implications dans la pratique : notion de plasticité cérébrale, les neuromythes ;
- comprendre les troubles spécifiques des apprentissages (dysphasie, dyslexie, dyspraxie) afin de mieux scolariser les élèves qui présentent ces troubles ;
- comprendre la notion de surcharge cognitive et comment l'éviter en analysant la tâche ;
- comprendre les enjeux de l'école inclusive.

**Contenus** :

- repérer, dépister, diagnostiquer : le rôle de chacun ;
- le fonctionnement cognitif : de la difficulté aux troubles, les fonctions instrumentales, les fonctions exécutives, l'attention, la mémoire ;
- Les clés de l'apprentissage : identifier et surmonter les obstacles à chaque étape de la situation d'apprentissage ;
- les outils de suivi du parcours de l'élève : PPRE, PAP, PPS ;
- les outils numériques au service des élèves présentant des TSA ;
- TSA à l'oral et aménagements pédagogiques possibles ;
- TSA à l'écrit et aménagements pédagogiques ;
- rôles et missions des partenaires dans le soin et l'accompagnement de l'élève.

**Intervenants** : formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6047

**Titre** : Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves Dys

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de Reims

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2019, le mercredi exclus

**Lieu du stage** : EREA/LEA Bourneville, 61 rue du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public visé** : Enseignants du 1er degré, titulaires ou non du Cappei, conseillers pédagogiques

**Objectifs de formation** :

- développer des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- connaître les réponses institutionnelles, les procédures et les partenaires ;
- s'approprier et exploiter les outils de repérage ;
- mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves Dys ;
- utiliser le numérique pour rendre accessible sa pédagogie et ses documents.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- apports de connaissances sur les troubles Dys par les professionnels du centre de référence de Reims ;
- utilisation des outils de repérage REPERDYS s et ROC et exploitation des résultats ;
- mise en place des réponses pédagogiques dans le cadre du PAP ;
- adaptations pédagogiques et enseignement explicite dans le quotidien de la classe ;
- l'adaptation des documents ;
- l'usage des logiciels pédagogiques adaptés ;
- rencontre de partenaires, ateliers, mises en situation, vidéo, tables rondes, témoignages, analyse de productions d'élèves.

**Intervenants** : Intervenants éducation nationale et extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6048

**Titre** : Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves Dys

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de Reims

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi 20 janvier au vendredi 24 Janvier 2020 le mercredi exclus

**Lieu du stage** : EREA/LEA Bourneville, 61 rue du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public visé** : Enseignants du 2nd r degrés, titulaires ou non du Cappei

**Objectifs de formation** :

- développer des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- connaître les réponses institutionnelles, les procédures et les partenaires ;
- s'approprier et exploiter les outils de repérage. Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves Dys ;
- utiliser le numérique pour rendre accessible sa pédagogie et ses documents.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- apports de connaissances sur les troubles Dys par les professionnels du centre de référence de Reims ;
- utilisation de l'outil de repérage ROC et exploitation des résultats ;
- mise en place des réponses pédagogiques dans le cadre du PAP ;
- adaptations pédagogiques et enseignement explicite dans le quotidien de la classe ;
- l'adaptation des documents ; l'usage des logiciels pédagogiques adaptés ;
- rencontre de partenaires - ateliers, mises en situation, vidéo, tables rondes, témoignages, analyse de productions d'élèves.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale et extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6049

**Titre** : Participer au repérage et à l'accompagnement des troubles spécifiques du langage et des apprentissages à l'école

**Dates** : du lundi 7 octobre 2019, 9h00 au vendredi 11 octobre 2019, 16h30

**Durée** : 30 heures (1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : Enseignants spécialisés (Ulis, UE) ; personnels Rased; IEN et IEN-ASH ; les conseillers pédagogiques ASH et les enseignants référents

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectif général de formation** :

- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- mettre en place un dispositif de repérage et de prise en charge précoce ;
- connaître les modalités de dépistage et diagnostic ;
- analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages ;
- acquérir quelques connaissances sur l'outil informatique ;
- se positionner en tant que personne ressource ;
- réfléchir au rôle de l'AESH.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- les apports de la recherche en sciences cognitives sur le développement du langage oral et écrit, les dyspraxies ;
- les outils de repérages, de préventions à l'école, de remédiations ;
- les adaptations de documents pédagogiques, la compensation par l'AESH.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6050

**Titre** : Scolarisation, dans le premier degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**Dates** : du lundi 9 décembre 2019, 9h00 au vendredi 13 décembre 2019, 16h30 et du lundi 16 mars 2020, 9h00 au vendredi 20 mars 2020, 16h30

**Durée** : 60 heures (2 x 1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : Enseignants spécialisés (Ulis, UE) ; personnels Rased; enseignants de classes ordinaires ayant des élèves présentant ces troubles ; IEN et IEN-ASH ; les conseillers pédagogiques et les enseignants référents

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectif général de formation** :

- acquérir des connaissances sur le développement du langage oral et écrit et troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, les dyspraxies, les troubles de l'attention, les dyscalculies ;
- mettre en place un dispositif de repérage et de prise en charge précoce ;
- pouvoir évaluer et pratiquer des remédiations ;
- connaître les modalités de dépistage et de diagnostic ;
- analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages ;
- acquérir des connaissances sur l'outil informatique pour avoir un avis éclairé ;
- réfléchir au rôle de l'AESH ;
- se positionner en tant que personne ressource ;
- comprendre les enjeux des parcours scolaires école/collège/lycée.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- outils de repérages, préventions à l'école, apports pédagogiques ;
- apports de la recherche sur les spécifiques du langage et des apprentissages : dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention ;
- apports sur les enfants précoces ;
- réflexion sur les modalités de scolarisation ULIS ou classe ordinaire, le travail en équipe et en partenariat avec l'AESH ;
- outil informatique pour compenser : intérêts et les limites ;
- outil informatique pour apprendre : intérêts et limites de certains logiciels ;

**Intervenants** : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6051

**Titre** : Participer au repérage et à l'accompagnement des troubles spécifiques du langage et des apprentissages à l'école

**Dates** : du lundi 18 novembre 2019, 9h00 au vendredi 22 novembre 2019, 16h30

**Durée** : 30 heures (1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : Enseignants non spécialisés ; IEN ; les conseillers pédagogiques

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectif général de formation** :

- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit ;
- mettre en place un dispositif de repérage et de prise en charge précoce ;
- pouvoir évaluer, mettre en place des activités de prévention ou des remédiations ;
- connaître les modalités de dépistage et diagnostic ;
- analyser les difficultés liées à ces troubles et leurs conséquences sur les apprentissages ;
- acquérir quelques connaissances sur l'outil informatique ;
- réfléchir au rôle de l'AESH.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- les apports de la recherche en sciences cognitives sur le développement du langage oral et écrit, les dyspraxies ;
- les outils de repérages, de préventions à l'école, de remédiations ;
- les adaptations de documents pédagogiques, la compensation par l'AESH.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs



Identifiant : 19NDGS6052

**Titre** : Scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**Durée** : 32 heures (1 x 1 semaine de 30 heures + 2 heures d'e-learning)

**Dates** : du 20 au 24 janvier 2020 (du lundi 9h au vendredi 16h)

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné** : Tout enseignant, spécialisé ou non, scolarisant dans le second degré des élèves présentant ces troubles ; les enseignants ressources ; les enseignants référents

**Nombre de participants prévus** : 25 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal :*

Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour pouvoir agir sur trois niveaux :

- la classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) ;
- le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSLA ;
- les missions de personne-ressource d'un enseignant spécialisé : accompagner les changements de pratiques professionnelles dans l'établissement ;

*Sous-objectifs :*

- améliorer la collaboration ULIS-classe de référence ;
- acquérir des connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage ;
- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral, du langage écrit, sur la dyspraxie, sur les troubles de l'attention pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive ;
- agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans son établissement ;
- connaître les modalités de repérage, dépistage et diagnostic pour que le rôle de chaque professionnel soit bien identifié, y compris celui des enseignants ;
- savoir identifier les plus-values des outils numériques disponibles, qu'ils soient utilisés par les enseignants ou les élèves ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

**Contenus de formation** :

- l'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe ;
- apport de connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage ;
- apport de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral, du langage écrit, sur la dyspraxie, sur les troubles de l'attention pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive ;
- outils de repérages, de remédiations, apports pédagogiques ;
- personne-ressource : développer des compétences et une posture professionnelle au service de la scolarisation pour tous ;
- travailler en classe avec un AESH ;
- analyse des plus-values potentielles de certains outils numériques à destination de l'enseignant ou des élèves avec TSLA ;
- études de cas et adaptations de documents pédagogiques.

**Choix des supports utilisés en formation** :

Les supports des intervenants seront fournis aux stagiaires via la plateforme Viaeduc (canopé)

Il est conseillé aux stagiaires de venir avec leur pc portable s'ils en ont un.

**Modalités de formation** :

Présentiel pour 30 heures de formation ; 2 heures d'e-learning (une heure avant la semaine de stage à l'INSHEA pour faire le point sur les connaissances du stagiaire, lui fournir des ressources à consulter. Une heure, 1 mois après la semaine de formation à l'INSHEA, pour faire le point sur les mises en pratique au sein de la classe du stagiaire, partager entre stagiaires les ressources produites et les retours d'expériences).

**Intervenants**: Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs

Identifiant : 19NDGS6053

**Titre** : Scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**Durée** : 62 heures (2 x 1 semaine de 30 heures + 2 heures d'e-learning)

**Dates** : du 23 au 27 mars 2020 et du 8 au 12 juin 2020 (du lundi 9h au vendredi 16h)

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné** : Tout enseignant, spécialisé ou non, scolarisant dans le second degré des élèves présentant ces troubles ; les enseignants ressources ; les enseignants référents

**Nombre de participants prévus** : 25 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal* :

Acquérir des connaissances sur les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages pour pouvoir agir sur quatre niveaux :

- la classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) ;
- le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSLA ;
- les missions de personne-ressource d'un enseignant spécialisé : accompagner les changements de pratiques professionnelles dans l'établissement ;
- collaborer avec les partenaires (dans et hors de l'école).

*Sous-objectifs* :

- améliorer la collaboration Ulis-classe de référence ;
- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral, du langage écrit, sur la dyspraxie, la dyscalculie, sur les troubles de l'attention ; pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive ;
- agir en qualité de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans son établissement ;
- connaître les modalités de repérage, dépistage et diagnostic pour que le rôle de chaque professionnel soit bien identifié, y compris celui des enseignants ;
- savoir identifier les plus-values des outils numériques disponibles, qu'ils soient utilisés par les enseignants ou les élèves ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

**Contenus de formation** :

- l'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe.
- apport de connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage ;
- apport de connaissances sur l'apprentissage du langage oral et écrit : développement, difficultés, retards, dysfonctionnement et troubles spécifiques ;
- apport de connaissances sur les autres troubles spécifiques des apprentissages : dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention ;
- apport de connaissances sur les potentielles conséquences des TSLA sur le comportement des élèves ;
- outils de repérages, de remédiations, apports pédagogiques ;
- personne-ressource : développer des compétences et une posture professionnelle au service de la scolarisation pour tous ;
- travailler en classe avec un AESH ;
- analyse des plus-values potentielles de certains outils numériques à destination de l'enseignant ou des élèves avec TSLA ;
- manipulation d'outils numériques au service de l'accessibilité des apprentissages ;
- études de cas et adaptations de documents pédagogiques.

**Choix des supports utilisés en formation** :

Les supports des intervenants seront fournis aux stagiaires via la plateforme Viaéduc (canopé)

Il est conseillé aux stagiaires de venir avec leur pc portable s'ils en ont un.

**Modalités de formation** :

Présentiel pour 60 heures de formation ; 2 heures d'e-learning (une heure avant la semaine de stage à l'INSHEA pour faire le point sur les connaissances du stagiaire, lui fournir des ressources à consulter. Une heure, 1 mois après la semaine de formation à l'INSHEA, pour faire le point sur les mises en pratique au sein de l'établissement du stagiaire, partager entre stagiaires les ressources produites et les retours d'expériences)

**Intervenants** : Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs.

**Identifiant :** 19NDGS6054

**Titre :** Scolarisation, dans le second degré, des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**Durée :** 32 heures (1 x 1 semaine + 2 heures à distance)

**Dates :** du 16 au 20 décembre 2019 (du lundi 9h au vendredi 16h)

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** Enseignants non spécialisés du second degré (PLC et PLP)

**Nombre de participants prévus :** 25 personnes

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :*

Acquérir des connaissances sur les dysphasies, dyslexies, dyspraxies pour pouvoir agir sur 2 niveaux :

- la classe ordinaire : proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant un trouble spécifique du langage et des apprentissages (TSLA) ;
- le collège/lycée inclusif : identifier les changements à opérer au niveau d'un établissement, pour répondre collectivement aux besoins éducatifs particuliers des élèves ayant un TSLA.

*Sous-objectifs :*

- acquérir des connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage ;
- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral, du langage écrit, sur la dyspraxie ; pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive ;
- identification et mise en œuvre des différents outils institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSLA (PAP, PPS, etc.), pour une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive.

**Contenus de formation :**

- l'éducation inclusive : définition et conséquences sur l'établissement scolaire, sur la classe ;
- apport de connaissances sur les facteurs en jeu lors de l'apprentissage ;
- apport de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral, du langage écrit, sur la dyspraxie pour répondre aux besoins des élèves dans le cadre de la scolarité inclusive ;
- travailler en classe avec un AESH ;
- les différents protocoles d'accompagnement et de prise en charge (PPRE, PAP, PPS, etc.) ;
- études de cas et adaptations de documents pédagogiques ;
- présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant ; d'aide pour les élèves avec TSLA.

**Choix des supports utilisés en formation :**

Les supports des intervenants seront fournis aux stagiaires via la plateforme Viaéduc (canopé)

Il est conseillé aux stagiaires de venir avec leur pc portable s'ils en ont un.

**Modalités de formation :**

Présentiel pour 30 heures de formation ; 2 heures d'e-learning (une heure en amont de la formation pour faire le point sur les connaissances et attentes du stagiaire ; une heure à l'issue de la formation en présentiel, pour faire le point sur les mises en pratique au sein des classes du stagiaire)

**Intervenants :** Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs.

**Identifiant :** 19NDGS6055

**Titre :** Identifier, comprendre et accompagner les troubles de l'attention et des fonctions exécutives à l'école

**Durée :** 30 heures (1 x 1 semaine)

**Dates :** du 23 au 27 mars 2020 (du lundi à 9h au vendredi à 16h)

**Lieu du stage :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** Enseignants spécialisés du premier et second degrés (Ulis, UE), personnels Rased, enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, IEN, IEN-ASH, conseillers pédagogiques, enseignants référents, psychologues de l'éducation nationale.

**Nombre de participants prévus :** 30 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :*

Acquérir des connaissances sur les troubles de l'attention et des fonctions exécutives pour pouvoir :

- repérer les troubles de l'attention et/ou des fonctions exécutives chez les élèves ;
- comprendre les répercussions scolaires ;
- proposer une pédagogie et un environnement de classes adaptés.

**Sous-objectifs :**

- connaître les apports de la recherche en neuropsychologie sur le développement des fonctions attentionnelles chez l'enfant et l'adolescent ;
- comprendre l'impact des fonctions attentionnelles et exécutives sur le fonctionnement cognitif.
- comprendre le lien avec les relations sociales chez l'enfant et l'adolescent ;
- être capable de repérer un trouble de l'attention ou des fonctions exécutives : signes d'appel ou difficulté scolaire contextuelle, quels outils de repérage ? ;
- comprendre la place du psychologue scolaire dans le diagnostic d'un trouble ou des fonctions exécutives : quels indicateurs présents dans un bilan d'intelligence ? ;
- informer les élèves pour une inclusion réussie ;
- adapter sa pédagogie et l'environnement de classe.

**Contenus de formation :**

- cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- rappels théoriques sur le développement cognitif ;
- attention et fonctions exécutives : développement, difficultés, retards, dysfonctionnements et troubles spécifiques ;
- outils de repérages, de prévention à l'école, de remédiations, apports pédagogiques ;
- apports de connaissances sur le TDAH et les troubles post-lésionnels ;
- présentation de quelques outils de remédiation cognitive.

**Intervenants :** Formateurs de l'INSHEA, intervenants extérieurs, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves.

**Identifiant :** 19NDGS6056

**Titre :** Participer au diagnostic et à l'accompagnement des troubles DYS à l'école

**Dates :** Du lundi 22 juin 2020 à 9h au vendredi 26 juin 2020 à 16h.

**Durée :** 30 heures (1 semaine)

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé :** Psychologues scolaires, conseillers d'orientation psychologues, premier et second degrés

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 personnes

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectif général de formation :**

- participer au diagnostic des troubles « Dys » ;
- orienter vers des professionnels extérieurs ;
- aider à l'information des enseignants pour la mise en place d'une pédagogie adaptée.

**Sous objectifs :**

- connaître quelques apports de la neuropsychologie de l'enfant et adolescent ;
- connaître les différents troubles « Dys » ;
- comprendre la place du psychologue scolaire dans le diagnostic de « Dys » ;
- développer une analyse neuropsychologique des tests d'intelligence du type échelles de Weschler ;
- s'initier au test de la NEPSY, test neuropsychologique de l'enfant et adolescent ;
- connaître des outils de repérage en vue d'aider à la mise en place de la prévention ;
- savoir quand, comment, pourquoi et vers qui adresser l'enfant et sa famille ;
- aider l'enseignant à la mise en place d'un projet personnalisé pour un élève « Dys » (PAP, PPS) ;
- comprendre la place de l'AESH et aider à la réflexion lors d'une demande à la MDPH.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- cadre législatif et institutionnel, les textes de références ;
- notions théoriques sur les particularités neuropsychologiques de l'enfant et adolescent ;
- données scientifiques sur le développement cognitif et les apprentissages ;
- apports de connaissances sur la dyslexie, dyscalculie, dyspraxie et TDAH ;
- les outils permettant de repérer un trouble Dys versus une difficulté scolaire contextuelle ;
- présentation de tests d'intelligence et neuropsychologiques ;

- ateliers d'études de cas.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6057

**Titre** : Enseigner à des élèves avec TSLA

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Rouen

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 18 octobre 2019, mercredi inclus puis du lundi 9 décembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Rouen, 2 rue du Tronquet, 76130 Mont-Saint-Aignan

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 participants

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei souhaitant compléter leur parcours de formation, enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions, enseignants non-spécialisés qui souhaitent développer leurs compétences dans la scolarisation des élèves à BEP.

**Objectifs de formation** :

Ce module vise à approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- définition, description, classification des différents TSLE (dyspraxies, TDAH, dysphasies, dyslexies, dysorthographe et dyscalculie), recommandations de la HAS, articulation entre repérage, dépistage et diagnostic ;
- conséquences de chacun des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6058

**Titre** : Scolarisation des élèves présentant des TSLA et/ou des élèves EIP, définitions, repérage et adaptations pédagogiques

**Opérateur principal** : Inspection SAINT-DENIS 4 ASH

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi 30 septembre 2019 au vendredi 4 octobre 2019

**Lieu du stage** : Espé Bellepierre Allée des Aigues Marines 97400 SAINT-DENIS

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** :

Les enseignants titulaires du Cappei session 2018 et 2019, les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH, les enseignants qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions, les enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires souhaitant développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

**Objectifs de formation** :

- apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves présentant de troubles du langage et des apprentissages ;
- connaître les particularités des différents troubles, et leurs conséquences possibles sur la scolarité ;
- apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves à haut potentiel ;
- initier les participants aux méthodes et outils numériques ;
- Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- acquisition de connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit et les troubles des apprentissages associés pour savoir les repérer et répondre aux besoins des élèves ;
- acquisition de connaissances sur le haut potentiel intellectuel pour savoir le repérer et répondre aux besoins des élèves ;

- acquisition de connaissances sur la coexistence du haut potentiel intellectuel avec les troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- acquisition de connaissances facilitant le repérage ;
- acquisition de compétences et connaissances pour pouvoir échanger avec les partenaires et les personnes responsables de ces enfants ;
- différencier, adapter et partager ses pratiques pédagogiques ;
- avoir une réflexion les enjeux des parcours scolaires et le rôle de l'AESH ;
- acquérir des connaissances sur des logiciels et outils numériques.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6059

**Titre** : Enseigner à des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**Opérateur principal** : Rectorat de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 9 au vendredi 13 mars 2020, mercredi inclus. 18, 19 et 20 mars 2020

**Lieu du stage** : Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : Enseignants spécialisés, enseignants non spécialisés.

**Objectifs de formation** :

- acquérir des connaissances sur les TSLA : conditions de diagnostics, textes officiels ;
- acquérir des connaissances sur le développement et le fonctionnement du cerveau : plasticité cérébrale, fonctions exécutives, mémoires, attention ;
- prendre en compte ces notions dans sa pratique de classe : profils des élèves, analyse de la tâche, aides métacognitives, enseignement explicite ;
- mettre en place des séances d'apprentissage, utiliser des outils et des adaptations facilitant l'entrée dans la tâche pour les élèves présentant des TSLA ;
- être personne ressource : identifier les partenaires et créer les conditions du partenariat.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- cadre législatif et institutionnel ;
- textes de référence ;
- apport de connaissances sur les TSLA : dysphasie, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention ;
- outils de repérages et prévention au sein de l'école, apports pédagogiques, stratégie d'équipe (être personne ressource) ;
- apports d'un enseignement explicite dans les adaptations envisagées ;
- devenir personne ressource : travailler en partenariat au sein d'un établissement, avec l'AESH, avec les familles.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale et Espé

**Identifiant** : 19NDGS6060

**Titre** : Participer au repérage et à l'accompagnement des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages à l'école. (TSLA)

**Opérateur principal** : Rectorat de Guadeloupe/ESPE

**Durée** : 25 heures les mercredis après-midi

**Dates** : 11 septembre, 4 octobre, 16 octobre, 13 novembre, 11 décembre et 18 décembre 2019

**Lieu du stage** : (adresse) Espé Guadeloupe, Morne-Ferret, les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public visé** : titulaires Cappei, enseignants spécialisés ou pas des premier et second degrés, CPE, CPC

**Objectifs de formation** :

Acquérir des connaissances sur les dysphasies, dyslexies, dyspraxies pour pouvoir :

- proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant un trouble spécifique du langage et des apprentissages (TSLA) ;
- connaître les origines des troubles de l'articulation ;
- connaître les troubles axés sur la communication et leur remédiation ;
- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, sur la dyspraxie, sur l'aphasie (exemples d'activités pédagogiques) ;

- acquérir des connaissances sur les facteurs en jeu et distinguer les troubles de la parole des troubles de la parole ;
- présentation des différents cadres institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSLA (PPRE, PAP, PPS, etc.) ; apport d'outils permettant une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive ;
- identifier les apports du numérique pour la scolarisation des élèves avec troubles du langage et des apprentissages ;
- différencier, construire, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- apports de connaissances sur les dyspraxies, les dyslexies, dysphasie et aphasie ;
- les outils de repérages et d'adaptation ;
- les différents protocoles d'accompagnement et de prise en charge (PPRE, PAP, PPS, etc.) ;
- études de cas et adaptations de documents pédagogiques ;
- présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant d'aide pour les élèves avec TSLA ;
- postes pédagogiques : répercussions des troubles du langage sur l'acquisition de l'orthographe et l'apprentissage de la lecture ;
- travailler l'attention visuelle dans le contexte des troubles du langage.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6061

**Thématique :** Troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages à l'école. (TSLA)

**Intitulé du module :** Participer au repérage et à l'accompagnement des troubles spécifiques du langage et des troubles des apprentissages à l'école. (TSLA)

**Opérateur principal :** Inspection ASH/ESPE

**Durée :** 25 heures les mercredis après-midi

**Dates :** 11 septembre, 4 octobre, 16 octobre, 13 novembre, 11 décembre et 18 décembre 2019

**Lieu du stage :** (adresse) Espé Guadeloupe, Morne-Ferret, 97139 les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants

**Public visé :** AESH qui accompagnent des élèves qui présentent des troubles du langage

**Objectifs de formation :**

Acquérir des connaissances sur les dysphasies, dyslexies, dyspraxies pour pouvoir :

- proposer une pédagogie adaptée aux besoins des élèves ayant un trouble spécifique du langage et des apprentissages (TSLA) ;
- connaître les origines des troubles de l'articulation ;
- connaître les troubles axés sur la communication et leur remédiation ;
- acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, sur la dyspraxie, sur l'aphasie (exemples d'activités pédagogiques) ;
- acquérir des connaissances sur les facteurs en jeu et distinguer les troubles de la parole des troubles de la parole ;
- présentation des différents cadres institutionnels d'accompagnement des élèves avec un TSLA (PPRE, PAP, PPS, etc.) ; apport d'outils permettant une plus grande efficacité collective au sein d'un établissement s'engageant dans une démarche inclusive ;
- identifier les apports du numérique pour la scolarisation des élèves avec troubles du langage et des apprentissages ;
- différencier, construire, adapter et partager ses pratiques pédagogiques.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence ;
- apports de connaissances sur les dyspraxies, les dyslexies, dysphasie et aphasie ;
- les outils de repérages et d'adaptation ;
- les différents protocoles d'accompagnement et de prise en charge (PPRE, PAP, PPS, etc.).
- études de cas et adaptations de documents pédagogiques ;
- présentation d'outils numériques d'aide pour l'enseignant d'aide pour les élèves avec TSLA ;
- postes pédagogiques : répercussions des troubles du langage sur l'acquisition de l'orthographe et l'apprentissage de la lecture ;
- travailler l'attention visuelle dans le contexte des troubles du langage.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

## Thème : handicap rare

Identifiant : 19NDGS6062

**Titre** : Handicap rare : enseigner à des enfants sourds avec troubles associés et les accompagner dans leur parcours

**Dates** : Du lundi 15 juin 2020 (10h) au vendredi 19 juin 2020 (15h)

**Durée** : 25 heures (1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : Enseignants spécialisés

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 20 participants

**Opérateur principal** : INSHEA, en partenariat avec le Centre national de ressources handicap rare Robert Laplane

**Objectifs de formation** :

- développer les compétences pour créer des situations d'apprentissage adaptées à des élèves sourds avec déficiences associées ;

*objectifs spécifiques* :

- acquérir des connaissances sur le handicap rare ;
- repérer et comprendre des déficiences associées : troubles sensoriels, neurosensoriels, neuro-moteurs et cognitifs ;
- connaître les incidences de l'imbrication des troubles sur le développement du langage et des apprentissages ;
- apprendre à mettre en œuvre des actions pédagogiques différenciées et adaptées.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- apports théoriques ;
- vignettes cliniques ;
- ateliers pratiques ;
- analyse de situations.

**Intervenants** : Équipe pluridisciplinaire de formateurs du Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert Laplane. Équipe pédagogique de l'INSHEA (10h)

## Thème : élèves à haut potentiel

Identifiant : 19NDGS6063

**Titre** : Identification, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel

**Dates proposées** : du lundi 13 janvier 2020 au vendredi 17 janvier 2020

**Durée** : 1 session = 26 heures (1 semaine de 8 x 1/2 journées)

**Lieu** : INSHEA Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés 58-60, avenue des Landes 92150 - Suresnes

**Public visé** :

- enseignants spécialisés du premier degré et professionnels des Rased ;
- enseignants spécialisés du second degré ;
- enseignants du premier et second degré accueillant des élèves présentant ces aptitudes ;
- psychologues du 1er et du 2d degré, médecins de santé scolaire ;
- enseignants spécialisés des CMPP ;
- conseillers pédagogiques, CPE, directeurs d'établissements, chargés de mission EIP ;
- responsables d'associations de parents d'enfants intellectuellement précoces.

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

- actualiser ses connaissances scientifiques sur l'intelligence, son développement et son évaluation ;
- pouvoir repérer, comprendre et accompagner, sur le plan personnel, relationnel, adaptatif et scolaire, les enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel, en équipe professionnelle et avec la famille ;

*Objectifs spécifiques* :



- présentation des modèles scientifiques contemporains de l'intelligence (développement et fonctionnement intellectuels et cognitifs) ;
- définition de la précocité intellectuelle et du haut potentiel – critères et classifications ;
- évaluation du haut potentiel intellectuel et ses limites ; diagnostic différentiel et troubles associés ;
- analyse du contexte, identification des situations individuelles, inventaire des ressources dans le cadre de la coopération professionnelle et familiale ;
- démarche méthodologique des réponses éducatives, pédagogiques et psycho-médicales pour l'accompagnement de l'élève intellectuellement précoce et sa scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- supports : présentation PPT, vidéos, temps d'échanges et de réflexion, études de cas, travail sur dossiers ;
- modèles, définitions, classifications et actualités scientifiques sur le haut potentiel ;
- approches croisées et pluridisciplinaires de ces particularités développementales dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions ;
- accompagnement, prise en charge, méthodes éducatives et pédagogiques adaptées au haut potentiel, mise en place du parcours individualisé ;
- les enjeux du travail de collaboration et de partenariat (éducation, santé, famille, social) dans l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent intellectuellement précoce ;
- bibliographie et sitographie actualisées.

**Intervenants :** Formateurs INSHEA

**Identifiant :** 19NDGS6064

**Titre :** Accueillir et scolariser des enfants à hauts potentiels dans les établissements scolaires du premier et du second degrés

**Opérateurs :** Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPE de l'académie de Lyon

**Durée :** 25 heures (1 semaine).

**Dates :** du lundi 23 mars 2020, 13h30 au vendredi 27 mars 2020, 12h00

**Lieu :** Etablissement scolaire de Lyon ou Villeurbanne ou (Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon).

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants

**Public :** enseignants 1er et 2d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappeï souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.

**Objectifs :**

- actualiser ses connaissances scientifiques sur l'intelligence, son développement et son évaluation ;
- pouvoir repérer, comprendre et accompagner, sur le plan personnel, relationnel, adaptatif et scolaire, les enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel.

**Contenus de formation :**

- Appréhender ces enfants et adolescents dans leur diversité et leur globalité - Apports théoriques et scientifiques études de situations ;
- Approches croisées et pluridisciplinaires de ces particularités développementales dans une perspective d'articulation des modèles et de complémentarité des interventions ;
- Accompagnement, approches éducatives et pédagogiques adaptées au haut potentiel, mise en place du parcours individualisé ;
- Collaboration et partenariats enjeux et modalités (éducation, santé, famille, etc.).

**Intervenants :** formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Thème : conduite de projets inclusifs**

**Identifiant :** 19NDGS6065

**Titre :** La Segpa - Conduite d'un projet inclusif : leviers institutionnels, matériels et pédagogiques (ouvert aux chefs d'établissement, adjoints, DACS, PE, PLP, PLC)

**Opérateurs :** Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPE de l'académie de Lyon

**Durée :** 25 heures (1 semaine).

**Dates :** du lundi 11 mai 2020, 13h30 au vendredi 15 mai 2020, 12h

**Lieu** : Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros)

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public concerné** : Chefs d'établissement et/ou adjoints, DACS, PE, PLC, PLP

**Objectif** :

- Questionner le fonctionnement et l'organisation de la SEGPA dans un collège inclusif ;
- Identifier les leviers et les blocages pour permettre l'évolution de la SEGPA dans une dynamique inclusive au sein du collège.

**Contenus** :

- démarche et outils à destination des chefs d'établissements, des DACS des enseignants pour questionner le fonctionnement actuel de la SEGPA de leur établissement dans l'objectif de promouvoir une dynamique inclusive pour tous les élèves du collège.
- réaliser un projet inclusif à mettre en œuvre au retour du stage dans l'établissement.

**Intervenants** : formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6066

**Titre** : Collège inclusif et la Segpa : stratégies, organisations, argumentaire, modalités pédagogiques, rapport d'expérience

**Durée** : 32 heures (1 x 1 semaine + 3 heures à distance)

**Dates** : du 25 au 29 novembre 2019 (du lundi 9h au vendredi 15h)

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné** : Principaux et principaux adjoints, directeurs adjoints chargés de Segpa, PE spécialisés, PLP, PLC, Conseillers pédagogiques.

**Nombre de participants prévus** : 25 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal* :

Faciliter, pour tous les acteurs du second degré, la construction et la mise en place d'une organisation inclusive au collège, en faveur des élèves de Segpa, et des autres élèves en difficulté scolaire.

*Sous-objectifs* :

- clarifier les concepts et enjeux de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'équité scolaire.
- permettre l'élaboration d'un programme d'actions dans les établissements.
- donner les éléments techniques et organisationnels nécessaires à la mise en place de fonctionnements inclusifs pour les élèves de Segpa.
- faire des participants des personnes ressources au sein de l'établissement et du réseau d'établissements.

**Contenus de formation** :

En complément d'apports réflexifs sur l'inclusion, l'égalité des chances et l'équité scolaire, le module de formation propose des éléments permettant de faciliter le travail des chefs d'établissements et des directeurs adjoints chargés de Segpa (en matière d'emploi du temps, de DHG, de budget et de pilotage), des enseignants (au travers d'apports sur la mission de personne ressource : les leviers, la légitimation des actions).

**Choix des supports utilisés en formation** :

Les supports des intervenants seront fournis aux stagiaires via la plateforme Viaéduc (Canopé)

Il est conseillé aux stagiaires de venir avec leur pc portable s'ils en ont un.

**Modalités de formation** :

Présentiel pour 29 heures de formation ; 3 heures de e-learning (deux heures avant la semaine de stage à l'INSHEA pour faire le point sur les connaissances du stagiaire, lui permettre de récupérer dans son établissement les informations nécessaires à la construction de son propre projet inclusif. Une heure, 2 mois après la semaine de formation à l'INSHEA, pour faire le point sur les mises en pratique au sein des établissements, mettre en commun les retours d'expérience).

**Intervenants**: Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs ayant une expertise concernant la thématique à traiter.

**Thème** : apports de la recherche

**Identifiant** : 19NDGS6067

**Titre** : Recherche et besoins éducatifs particuliers ; recherche et école inclusive

**Durée** : 25 heures (1 x 1 semaine)

**Dates** : du lundi 11 au vendredi 15 mai 2020

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné** : enseignants du 1er et du 2d degrés, enseignants spécialisés, enseignants référents

**Nombre de participants prévus** : 50 personnes

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

Faire découvrir aux participants un panorama de la recherche scientifique sur les apprentissages, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'école inclusive

*Objectif principal* :

Présenter des travaux universitaires de différentes disciplines portant sur les caractéristiques des publics scolaires dits « à besoins particuliers », les conditions de leurs apprentissages en milieu inclusif, les facteurs éducatifs, pédagogiques, institutionnels, organisationnels intervenant dans les dispositifs et parcours qui leur sont proposés.

*Sous-objectifs* : montrer comment ces recherches peuvent irriguer les pratiques pédagogiques et nourrir la réflexion des équipes éducatives

**Contenus de formation (exemples)** :

- l'évaluation inclusive à la lumière de l'analyse didactique et du fonctionnement cognitif.
- étudier les métiers en contexte inclusif.
- la recherche auprès des enfants et jeunes migrants à l'école.
- recherches sur les élèves avec un TSA (demandes d'aide ; outils numériques).
- recherches sur les demandes d'aide des élèves avec déficience visuelle.
- observation de situations pédagogiques pour des élèves avec polyhandicap.
- recherches sur la parentalité en cas de maladie ou de handicap de l'enfant.
- éthique et déontologie.

**Modalités de formation** :

Conférences en amphi prévoyant plusieurs moments de discussion avec le groupe. De façon à favoriser les échanges, chaque participant disposera dès le premier jour d'un badge avec son nom, sa fonction et son établissement. Un tableau récapitulatif avec les noms de chacun est disposé dès le 1er jour dans l'amphi afin de favoriser les échanges entre professionnels

**Intervenants**: Formateurs de l'INSHEA, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves

**Thème** : outils numériques et déficience visuelle.

**Identifiant** : 19NDGS6068

**Titre** : Les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

**Opérateurs** : Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPE de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 16 mars 2020, 13h30 au vendredi 20 mars 2020, 12h00

**Lieu** : Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros)

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public** : enseignants 1er et 2d degrés spécialisés ou non spécialisés, enseignants titulaires du Cappel souhaitant bénéficier d'une poursuite de formation et ouverture possible aux CPE.

**Objectifs de la formation** :

Par leur grande adaptabilité et la diversité de leurs champs d'application, les outils numériques peuvent apporter une réponse intéressante aux obstacles à la scolarité rencontrée par beaucoup d'élèves.

**Contenus de la formation** :

- permettre aux enseignants de découvrir les outils existants pour améliorer l'accessibilité de leur enseignement, pour mettre en œuvre les adaptations pédagogiques et techniques nécessaires pouvant répondre aux besoins de leurs élèves, plus particulièrement dans le domaine du français et des mathématiques ;
- apporter une réflexion sur la place des ressources numériques comme outils d'apprentissages, dans une logique de compensation et d'accessibilité.

**Intervenants** : formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6069

**Titre** : Les outils numériques au service des apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Opérateur principal** : Rectorat de Toulouse – Espé ASH Toulouse

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi après-midi 3 février au vendredi matin 7 février 2020, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : (adresse) Espé de Toulouse – 56 Avenue de l'URSS 31400 Toulouse

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : enseignants spécialisés exerçant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers

**Objectifs de formation** :

Consolider les connaissances des enseignants spécialisés leur permettant de parfaire leurs gestes professionnels concourant à une école inclusive.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- réfléchir aux enjeux éthiques de l'usage des outils numériques à l'école de la confiance ;
- organiser les enseignements et formaliser des démarches d'apprentissages qui prennent appui sur des outils numériques, en classe et/ou en inclusion ;
- former les enseignants à l'usage de ces outils selon les besoins des élèves ;
- personnaliser les enseignements ;
- rendre autonome les élèves dans cet usage ;
- devenir personne ressource.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6070

**Titre** : Premières compétences en braille et outils numériques adaptés

**Dates** :

- semaine 1 : du lundi 7 au vendredi 11 octobre 2019 ;
- semaine 2 : du lundi 25 au vendredi 29 novembre 2019 ;
- semaine 3 : du lundi 27 janvier au vendredi 31 janvier 2020 ;
- semaine 4 : du lundi 11 mai 2020 au vendredi 15 mai 2020.

**Durée** : 100 heures (4 x 1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : Enseignants des premier et second degrés qui prépareront les modules d'approfondissement TFV du Cappei en 2019-2020. À titre transitoire, les stagiaires préparant les modules TFV du Cappei en 2020-2021. Enseignants spécialisés ou non récemment nommés dans un dispositif TFV souhaitant se former au braille et aux outils numériques et acquérir les premières compétences nécessaires.

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

Conformément aux textes officiels régissant le Cappei (BO du 16 février 2017), « les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle ». À titre transitoire, les stagiaires Cappei 2019-2020 pourront suivre ce MFIN s'ils n'ont pu acquérir une maîtrise préalable.

Pour les professeurs déjà titulaires d'un Cappei sans module TFV qui enseignent à des élèves malvoyants ou non-voyants, ce MFIN permettra d'acquérir les premières compétences techniques indispensables à l'adaptation des documents pour leurs élèves et pour corriger des devoirs en braille.

Pour que les professeurs adaptent leur enseignement et puissent se consacrer en modules d'approfondissement Cappei TFV1 et 2 à une réflexion pédagogique et didactique approfondie, les contenus de ce MFIN sont :

Apprentissage et maîtrise progressive du braille intégral et abrégé et des notations mathématiques. Découverte et maîtrise progressive des technologies (matériels, logiciels) leur permettant d'adapter les documents écrits dans l'écriture qu'utilisent leurs élèves correspondant à leurs besoins : ordinateurs avec plage braille, logiciels d'agrandissement ou de synthèse vocale, bloc-notes braille, tablettes, etc.

Compréhension de la problématique d'adaptation des documents imagés.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- apprentissage du braille en lecture et en écriture.
- manipulation d'outils technologiques et de logiciels spécifiques et utilisation spécifique des outils de droit commun.
- la pédagogie sera différenciée en fonction des niveaux préalables des stagiaires, tant en braille qu'en informatique. Un travail régulier sera demandé durant les intersessions.
- le module conduira à l'attestation de premières compétences en braille et outils numériques (évaluation par contrôle continu et terminal).

**Intervenants :** Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6071

**Titre :** Adapter son enseignement à des élèves malvoyants non brailleux

**Durée :** 25 heures (1 x 1 semaine)

**Dates :** du 4 novembre 2019 au 8 novembre 2019.

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** Tout enseignant du premier et second degrés (spécialisé ou non) travaillant depuis peu avec un ou plusieurs élèves malvoyants non brailleux

**Nombre de participants prévus :** 15 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :* comprendre les principaux enjeux de l'enseignement aux élèves malvoyants.

*Sous-objectifs :* savoir adapter ses interventions pédagogiques à ce public hétérogène dans différentes disciplines, notamment utiliser les outils numériques.

**Contenus de formation :**

- les différentes formes de malvoyance. Le rapport à l'espace. La psychologie de l'élève malvoyant ;
- production de documents pédagogiques adaptés aux différentes formes de malvoyance ;
- modalités de formation : Travaux dirigés.

**Intervenants:** intervenant INSHEA et intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6072

**Titre :** Outils numériques et notation spécifique braille – Dessin en relief et informatique

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du 3 février au 7 février 2020 et du 11 au 15 mai 2020

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :** Enseignants spécialisés connaissant la déficience visuelle et maîtrisant les premières compétences en braille et outils numériques.

**Nombre de participants prévus :** 10 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :*

Approfondir les connaissances en braille dans différents contextes et maîtriser la conception et réalisation d'images adaptées pour les élèves non-voyants.

*Sous-objectifs :*

- connaître des outils numériques permettant la gestion des données en braille ;
- pratiquer le braille mathématique ;
- approfondir la pratique du braille abrégé ;
- connaître les spécificités de la lecture tactile d'une image en relief pour une personne non-voyante ;

- connaître les critères de lisibilité tactile pour la réalisation d'un dessin en relief adapté ;
- connaître des outils et techniques numériques permettant de réaliser des images adaptées ;
- acquérir une méthode de conception des dessins adaptés pour les personnes non-voyante ;

**Contenus de formation :**

- approfondissement de la pratique du braille dans des contextes spécifiques (mathématique, numérique, abrégé) ;
- connaissance des spécificités de la lecture d'une image en relief par une personne non-voyante ;
- présentation du logiciel de dessin *Inkscape* et de ses principales fonctions ;
- présentation de certains aspects spécifiques du logiciel (création de trames, etc.) ;
- présentation des critères de lisibilité tactile pour l'adaptation ;
- présentation des étapes de l'adaptation (du document source au document final).

**Modalités de formation :**

- utilisation de blocs notes et de PC.
- transcription d'énoncés.
- utilisation des fonctions principales du logiciel lors d'un exercice d'application (1ère adaptation).
- choix d'un projet personnel et des documents source.
- réalisation du projet personnel (2e adaptation).
- mise en commun des productions et lecture des rendus par une personne non-voyante.

**Intervenants:** Intervenants INSHEA et extérieurs.

**Identifiant :** 19NDGS6073

**Titre :** Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles). Niveau 1

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine)

**Dates :** du lundi 14 au 18 octobre 2019 (du lundi à 9h au vendredi à 17h) et du lundi 9 décembre au 13 décembre 2019

**Lieu du stage :** INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné :**

Professeurs du premier et second degrés Cappei titulaires d'un module d'approfondissement autre que TFV récemment nommés sur un poste TFV ou ayant dans leur public d'élèves des élèves avec TFV. Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFV et souhaitant s'adapter à leurs besoins.

**Nombre de participants prévus :** 8 maximum (NB : les stagiaires de ce MFIN seront partiellement regroupés avec les stagiaires Cappei préparant le module TFV1)

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

*Objectif principal :* Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation.

*Sous-objectifs :*

- connaître les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et aveugles pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées ;
- connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels ;
- connaître les ressources utiles aux enseignants.

**Contenus de formation :**

Attention : les enseignants souhaitant uniquement s'initier au braille et aux outils numériques adaptés doivent choisir le MIN : premières compétences en braille et en outils numériques adaptés.

Les contenus de ce MIN présupposent acquises les premières compétences en braille et outils numériques afférents.

Les différentes façons de mal voir et leurs conséquences pour l'élève et l'enseignant.

Histoire de la scolarisation des aveugles et du braille et conséquences actuelles pour la scolarisation des élèves avec TFV.

Compétences transversales aux disciplines scolaires : le toucher, l'écoute et la maîtrise de l'espace Modalités de lecture et à l'écriture, accès à l'image.

Les problématiques de l'enseignement scientifique.

Approche psychologique des jeunes déficients visuels.

Les partenariats spécifiques de l'enseignant en dispositif TFV, notamment le S3AS.

**Modalités de formation :**

Travaux dirigés, études de cas. Visites (notamment Institut national des jeunes aveugles, Paris).  
Interactions entre les formateurs et les stagiaires entre les deux sessions.

**Intervenants** : Formateurs de l'INSHEA, enseignants spécialisés, ophtalmologiste, orthoptiste

**Identifiant** : 19NDGS6074

**Titre** : École inclusive et outils numériques au service des apprentissages

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de Grenoble

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 23 mars 2020 au vendredi 27 mars 2020, mercredi inclus

**Lieu** : Canopé GRENoble, 11 avenue général Champon

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants.

**Public visé** : enseignants du premier et du second degré titulaires ou non du Cappei, coordonnateurs

Ulis collège, lycée, enseignants Segpa, EREA, UE

**Objectifs de formation** :

- envisager le numérique comme aide à la différenciation dans une école inclusive ;
- acquérir des compétences pour utiliser le numérique comme outil de compensation, d'autonomie et d'accessibilité aux apprentissages ;
- se former à l'utilisation de l'iPad comme outil d'accessibilité aux apprentissages avec des applications gratuites.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- règles de base, réalisation puis mise à l'épreuve de documents et supports accessibles au plus grand nombre (support type document, web, vidéo-capsule) ;
- les outils numériques au service de l'autonomie en classe et lors des examens ;
- création et usage de capsules vidéo adaptées accessibles au plus grand nombre d'élèves ;
- usages de la synthèse vocale, des raccourcis clavier et la pause de balises ;
- Ipad : présentation d'applications et manipulations ;
- des exemples en collège de différenciation pédagogique à l'aide du numérique.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale, Canopé Grenoble, intervenants extérieurs

**Thème** : analyse de vidéos pédagogiques

**Identifiant** : 19NDGS6075

**Titre** : La vidéo au service de l'analyse de pratiques enseignantes avec des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Durée** : 25 heures (1 x 1 semaine)

**Dates** : du 4 au 8 novembre 2019 (du lundi à 10h au vendredi à 12h)

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné** : enseignants du premier ou du second degré. Les participants sont invités à apporter les vidéos exploitables dont ils disposent.

**Nombre de participants prévus** : 20 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal* :

Acquérir des compétences en analyse de situations pédagogiques, à partir de supports vidéo, dans le but d'affiner et ajuster la pratique enseignante aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

*Sous-objectifs* :

- être capable de filmer sa pratique de classe (aspects techniques, pratiques, éthiques et juridiques) ;
- savoir analyser une vidéo de pratique pédagogique ;
- se servir d'une vidéo pour répondre aux besoins des élèves et améliorer la pratique pédagogique ;
- utiliser la vidéo pour améliorer la collaboration des différents professionnels intervenant ensemble auprès des élèves (AESH, éducateurs, etc.) ;
- développer des connaissances et compétences dans l'observation fine de l'élève ;
- inscrire les vidéos prises en classe dans les temps d'apprentissage.

**Contenus de formation** :

- qu'est-ce qu'une vidéo : aspects techniques, subjectifs, différents types, etc. ;

- apports pratiques pour la réalisation de vidéo (comment faire concrètement, comment récupérer le fichier, outils disponibles, ..) ;
- aspects juridiques de la vidéo en classe (le cadre réglementaire pour les prises de vue, qu'a-t-on le droit de faire avec des vidéos ?) ;
- analyser une vidéo, comment, pourquoi ? Construire une grille d'observation (cadre théorique, niveau d'analyse, critères, entrées, etc.) ;
- réinvestir son analyse pour affiner sa pratique pédagogique ;
- faire des liens entre les cadres théoriques et la pratique enseignante ;
- travailler l'analyse de situations pédagogiques filmées avec d'autres professionnels (exemples d'analyse en regards croisés) ;
- inscrire/utiliser des vidéo de situations pédagogiques dans sa pratique de classe avec les élèves ;

*Choix des supports utilisés en formation :*

- rushes, vidéos montées ou non ;
- exemples variés, différents publics d'élèves, de contextes de scolarisation et de disciplines ;
- les participants sont invités à apporter les vidéos exploitables dont ils disposent, et à les transmettre si possible avant le début de la formation.

**Modalités de formation :**

- présentations « théoriques » suivis d'exemples concrets d'analyse ;
- ateliers pratiques : analyse par les participants de courtes vidéos (mise en pratique des contenus présentés), captation et sauvegarde de vidéos ;
- partage d'expériences et d'outils d'observation et d'analyse.

**Intervenants :** Formateurs de l'INSHEA, enseignants ayant une pratique de l'utilisation de la vidéo, soit pour une analyse de sa pratique, soit avec les élèves

**Thème : élèves allophones**

**Identifiant : 19NDGS6076**

**Titre :** Éducation, migration, itinérance

**Dates :** du 8 au 12 juin 2020

**Durée :** 25 heures

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé :** enseignants en fonction auprès d'élèves en situation d'allophonie, de migration ou d'itinérance du premier et du second degrés (en UPE2A et en classe ordinaire), conseillers d'orientation psychologues, psychologues scolaires, cadres de l'éducation nationale intervenant auprès de ces publics (inspecteurs, chefs d'établissements, personnels de direction), personnels de vie scolaire (conseillers principaux d'éducation).

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 100 participants

**Opérateur principal :** INSHEA

**Objectifs de formation :**

La conduite de plusieurs recherches relatives à l'éducation des enfants et jeunes primo-migrants et de familles itinérantes et de voyageurs sur l'ensemble du territoire national a permis de repérer les besoins de formation des professionnels de l'éducation et de l'accompagnement sur le terrain. S'il existe quelques offres de formation explicitant les dispositifs institutionnels, en psychologie et/ou en sciences du langage, celles-ci ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des besoins de formation en la matière. Construite à partir de travaux d'enquête de réseau d'enseignants-chercheurs et de professionnels, cette formation est innovante car elle conjugue plusieurs approches disciplinaires alliant le droit et les sciences sociales (science politique, géographie, sociologie et anthropologie), les sciences du langage (notamment didactique des langues).

Cette formation vise à permettre à des acteurs déjà engagés professionnellement dans le champ de l'éducation, des migrations et des minorités d'acquérir des connaissances actualisées leur permettant de faire évoluer leurs actions et leurs réflexions.

Il est conçu pour permettre aux stagiaires de bénéficier de l'articulation des différents points de vue et connaissances sur l'éducation, les migrations et les minorités, à partir de l'expérience et des travaux de chercheurs, ainsi que du savoir-faire et du point de vue de professionnels.

**Contenus pédagogiques proposés :**



Contexte migratoire et d'accueil (apports juridiques, historiques, en sciences politiques et en démographie).

Cadres conceptuels (apports sociologiques, anthropologiques et linguistiques).

Pratiques éducatives et pédagogiques auprès des EANA et des EFIV (enjeux professionnels et réflexions quant aux pratiques).

**Intervenants** : Formateurs INSHEA et intervenants extérieurs

### Thème : conseillers principaux d'éducation

Identifiant : 19NDGS6077

**Titre** : Le conseiller principal d'éducation, personne-ressource pour le collège et le lycée inclusifs

**Dates** : du lundi 11 au vendredi 15 mai 2020 (mercredi inclus.)

**Durée** : 25 heures

**Lieu du stage** : INSHEA – 58, avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public visé** : conseillers principaux d'éducation exerçant en collège, LEGT, LP

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

Le CPE exerce une mission centrale et transversale dans la vie des établissements. Il organise la vie des élèves, leur accueil, l'animation de tous les moments de la journée en dehors des heures d'enseignement. Il est le garant de la régulation du climat scolaire et, à ce titre, contribue, avec l'ensemble de l'équipe vie scolaire, aux apprentissages de la citoyenneté et du vivre ensemble. Il est en relation avec les familles et les partenaires de l'établissement.

La diversité des élèves et en particulier l'attention portée à la place des élèves en situation de handicap constituent une préoccupation permanente de son équipe. En lien avec l'équipe de direction et les professeurs principaux, il contribue aux réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation et à l'élaboration et au suivi du Projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'objectif du stage est de permettre aux CPE de :

- appréhender les concepts de l'éducation inclusive et leur dimension internationale, engager une démarche réflexive sur les évolutions envisageables du projet d'établissement.
- consolider la connaissance du cadre juridique de l'éducation inclusive, les outils et procédures spécifiques.
- avoir une compréhension concrète de la diversité des dispositifs de l'éducation inclusive, notamment Ulis et Unités d'enseignement externalisées (UEE), des procédures et des instances spécifiques, notamment MDPH, CDAPH.
- connaître la diversité des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social et approfondir les méthodologies de coopération.
- appréhender les enjeux de la coordination des acteurs de la scolarisation (enseignants, AESH, psychologues et médecins de l'éducation, parents).

**Contenus pédagogiques proposés** :

- cours magistraux et tables rondes ;
- travaux dirigés (études de cas concrets, visites d'établissements et rencontres d'équipes) ;
- échanges d'analyse de pratique entre les stagiaires ;
- présentation de ressources documentaires et pédagogiques.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA

Identifiant : 19NDGS6078

**Titre** : L'école inclusive pour les CPE

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du 30 mars au 3 avril 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Cergy, Avenue Bernard-Hirsch  
BP 70308, 95027 Cergy Cedex

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé** : Conseillers principaux d'éducation titulaires ou contractuels

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal* :

Adapter son action éducative à la diversité des élèves et aux besoins éducatifs particuliers, pour un collège inclusif.

**Objectifs secondaires :**

- connaître les répercussions des handicaps et des grandes difficultés sur la vie scolaire de l'élève.
- s'appuyer sur ses connaissances institutionnelles et ses ressources locales pour développer les collaborations nécessaires, dans l'équipe pédagogique comme avec les partenaires.
- savoir accompagner l'élève dans son parcours et participer à sa construction en prenant en compte ses besoins particuliers.
- développer ses compétences partenariales et coopératives.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- des apports de contenus seront proposés pour permettre aux CPE de développer leurs connaissances institutionnelles concernées par le handicap (textes réglementaires, procédures liées à la MDPH, etc.) et leurs connaissances de l'ensemble des partenaires concernés par leur mission.
- un travail plus différencié sera proposé pour permettre à chaque CPE de savoir comment identifier ses ressources locales.
- un cadre de compréhension des différents troubles et difficultés possibles et de leur répercussion sur le parcours de l'élève sera proposé afin d'aider les CPE à mieux accompagner celui-ci.
- des éléments sur les étapes de repérage et diagnostic permettront de clarifier les responsabilités de chacun.
- une réflexion sur les besoins de chaque élève sera menée, basée sur des cas pratiques.
- le développement des compétences professionnelles collaboratives sera centré sur les spécificités du handicap et des besoins particuliers avec un focus particulier sur les relations avec les familles.
- la conception de différentes actions à mener en direction des acteurs (équipe éducative, famille, partenaires) sera également un des objectifs de ce stage.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6079

**Titre :** Le conseiller principal d'éducation, personne-ressource pour le collège inclusif

**Opérateur principal :** Rectorat de Strasbourg

**Durée :** 25 heures

**Dates :** lundi 25 novembre 2019, Mardi 26 novembre 2019, Jeudi 12 décembre 2019, vendredi 13 décembre 2019

**Lieu du stage :** SELESTAT

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** conseiller principal d'éducation

**Objectifs de formation :**

- S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive ;
- Professionnaliser les relations avec les familles ;
- Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses éducatives adaptées.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- Définition du cadre institutionnel, conceptuel et historique de l'éducation inclusive au regard de l'objectif de scolarisation de tous les élèves ;
- Avoir une compréhension de la diversité des dispositifs (Ulis, UEE, etc.), des procédures (MDPH), des partenaires (parents, AESH, du champ sanitaire, social et médical, etc.) ;
- Appréhender le rôle et les missions de personne-ressource ;
- Analyse de contextes, cas et situations complexes rencontrées.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Thème :** langue des signes française/LPC

**Identifiant :** 19NDGS6080

**Titre :** Langue des signes française niveau A1

**Opérateur principal :** INSHEA.

**Durée** : 180 heures (3 x 2 semaines).

**Dates** :

- du lundi 25 novembre au vendredi 6 décembre 2019 ;
- du lundi 20 janvier au 31 janvier 2020 ;
- du lundi 4 mai au vendredi 15 mai 2020 (dont 1 semaine à 4 jours).

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Nombre de participants** : 12 participants

**Public concerné** : Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF).

**Objectifs de formation** :

S'initier à la LSF

**Contenus proposés** :

- pratique de la LSF niveau A1 ;
- linguistique de la LSF ;
- approche contrastive Français –LSF à partir de documents LS-Vidéo.

**Intervenants** : professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INSHEA-intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6081

**Titre** : Langue des signes française niveau A2

**Opérateur principal** : INSHEA.

**Durée** : 180 heures (3 x 2 semaines).

**Dates** :

- du lundi 9 au vendredi 20 décembre 2019 ;
- du lundi 16 au vendredi 27 mars 2020 ;
- du lundi 15 au vendredi 26 juin 2020.

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Nombre de participants** : 12 participants

**Public concerné** :

Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau A1, attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS/PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF).

En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact :

[jose.dobrzalowski@inshea.fr](mailto:jose.dobrzalowski@inshea.fr) et [anne.vanbrugghe@inshea.fr](mailto:anne.vanbrugghe@inshea.fr))

**Objectifs de formation** :

Atteindre le niveau A2 du CECRL.

**Contenus proposés** :

- pratique de la LSF niveau A2 ;
- linguistique de la LSF ;
- approche contrastive Français - LSF à partir de documents LS-Vidéo.

**Intervenants** : professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INSHEA-intervenants extérieurs

**Identifiant** : 19NDGS6082

**Titre** : Langue des signes française niveau B1

**Opérateur principal** : INSHEA.

**Durée** : 180 heures (3 x 2 semaines).

**Dates** :

- du lundi 4 au vendredi 15 novembre 2019 (dont 1 semaine à 4 jours) ;
- du lundi 27 janvier au vendredi 7 février 2020 ;
- du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2020.

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Nombre d'inscriptions** : 12 participants

**Public concerné :** Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau A2, attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS/PEJS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF).

En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact :

[jose.dobrzalowski@inshea.fr](mailto:jose.dobrzalowski@inshea.fr) et [anne.vanbrugghe@inshea.fr](mailto:anne.vanbrugghe@inshea.fr) )

**Objectifs de formation :**

Améliorer sa maîtrise de la LSF.

**Contenus proposés :**

- Pratique de la LSF niveau B1 ;
- Linguistique de la LSF ;
- Approche contrastive Français –LSF.

**Intervenants :** professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INSHEA

**Identifiant :** 19NDGS6083

**Titre :** Langue des Signes Française niveau B2

**Opérateur principal :** INSHEA.

**Durée :** 180 heures (3 x 2 semaines).

**Dates :**

- du lundi 16 au vendredi 27 septembre 2019 ;
- du lundi 6 au vendredi 17 janvier 2020 ;
- du mardi 2 au vendredi 12 juin 2020 (dont 1 semaine à 4 jours).

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Nombre d'inscriptions :** 12 participants.

**Public concerné :**

Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau B1, attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF).

En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact :

[jose.dobrzalowski@inshea.fr](mailto:jose.dobrzalowski@inshea.fr) et [anne.vanbrugghe@inshea.fr](mailto:anne.vanbrugghe@inshea.fr) )

**Objectifs de formation :**

Améliorer sa maîtrise de la LSF.

**Contenus proposés :**

- pratique de la LSF niveau B2 ;
- linguistique de la LSF ;
- approche contrastive Français –LSF.

**Intervenants :** professeurs-formateurs du pôle LSF de l'INSHEA

**Identifiant :** 19NDGS6084

**Titre :** Langue des Signes Française niveau C1

**Opérateur principal :** INSHEA.

**Durée :** 180 heures (3 x 2 semaines).

**Dates :**

- du lundi 4 au vendredi 15 novembre 2019 (dont 1 semaine à 4 jours) ;
- du lundi 9 au vendredi 20 mars 2020 ;
- du lundi 25 mai au vendredi 5 juin 2020 (dont 1 semaine à 4 jours).

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Nombre d'inscriptions :** 12 participants

**Public concerné :** Enseignants 1er ou 2d degré, AESH ou AVS justifiant d'un niveau B2, attesté récemment par l'INSHEA ou par le DCL (seront retenus en priorité les enseignants exerçant dans les PASS ou dans les dispositifs requérant l'usage de LSF).

En cas de doute quant au niveau de LSF du candidat à la formation, merci de prendre rendez-vous auprès du pôle LSF de l'INSHEA pour une évaluation à distance par Webcam (contact :

[jose.dobrzalowski@inshea.fr](mailto:jose.dobrzalowski@inshea.fr) et [anne.vanbrugghe@inshea.fr](mailto:anne.vanbrugghe@inshea.fr) )

**Objectifs de formation :**

Améliorer sa maîtrise de la LSF.

**Contenus proposés :**

- discours et thématiques spécifiques variés, locuteurs et situations de communication inédites.
- pratique de la LSF, niveau C1.
- linguistique de la LSF.
- approche contrastive Français –LSF / analyse comparée de documents LS-Vidéo.

**Intervenants :** professeurs-formateurs de l'INSHEA

Identifiant : 19NDGS6085

**Titre :** MIN Troubles des fonctions auditives

**Opérateur principal :** Inspection ASH

**Durée :** 25 heures

**Dates :** 8, 15, 22 et 29 janvier 2020 – 5 et 11 février 2020

**Lieu du stage :** Espé de la Guadeloupe- Morne Ferret 97139 Les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 15 participants

**Public visé :** Fonctions d'enseignement

**Objectifs de formation :** s'initier à la LSF

**Contenus pédagogiques proposés :**

*Le monde des sourds :*

- au fil de l'histoire ;
- savoir-vivre avec un sourd.

*Structure de la LSF :*

- composition d'un signe ;
- configuration, emplacements et mouvements des mains ;
- expression du visage ;
- gestion de l'espace ;
- structure des phrases ;
- les temps (conjugaison) ;
- les questions ;
- vocabulaire par univers thématique : couleurs ; chiffres ; famille ; personne ; météo ; animaux ; lieux ; alimentation ; verbes d'action ; maison.

**Intervenants :** EPHETA

Identifiant : 19NDGS6086

**Titre :** La Langue française Parlée Complétée (LfPC) : apprentissage technique et pratiques pédagogiques.

**Opérateur principal :** INSHEA.

**Durée :** 60 heures (2 x 1 semaine).

**Dates :**

- du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2019 ;
- du lundi 4 au jeudi 7 mai 2020 (semaine à 4 jours).

**Lieu :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Public concerné :** Enseignants du 1er ou du 2d degré scolarisant des élèves sourds ou malentendants, AESH, AVS.

**Nombre de participants :** 20 participants

**Objectifs de formation :**

- s'initier à la LfPC et améliorer sa pratique du code ;
- en connaître les enjeux pour les élèves sourds ou malentendants.

**Contenus proposés :**

- langage et apprentissage : rôle et place de la LfPC dans la scolarité des élèves sourds.
- utilisation du LPC en situation d'enseignement.
- technique et pratique du codage en LfPC.

**Intervenants :** Professeurs de l'INSHEA et de l'ALPC, intervenants extérieurs, enseignants spécialisés utilisant le LPC en classe, orthophoniste.

## Thème : enseignement en milieu pénitentiaire

Identifiant : 19NDGS6087

**Titre** : Professionnalisation de la fonction de responsable local de l'enseignement (RLE) en établissement pénitentiaire

**Opérateur principal** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Durée** : 24 heures (4 jours).

**Dates** : du lundi 4 au jeudi 7 mai 2020

**Lieu** : INSHEA, UPR de Bordeaux, UPR de Lyon

**Nombre de participants prévus** : 15 participants par site

**Public visés** : Enseignants du 1er et 2nd degrés exerçant en établissements pénitentiaires sur un poste de Responsable Local de l'Enseignement

**Objectifs de formation** :

Les objectifs de cette action de formation d'enseignants occupant un poste de responsable local de l'enseignement sont de :

- de préciser le rôle et la place du RLE dans un contexte professionnel :
- piloter et manager une équipe pédagogique.
- élaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet de l'unité locale d'enseignement (ULE) au sein de l'équipe pédagogique et pluri catégorielle de l'établissement pénitentiaire.
- s'inscrire dans un partenariat avec l'Administration pénitentiaire et les acteurs de la réinsertion de la personne détenue.
- de maîtriser les outils et les démarches liés à leur fonction :
- s'approprier les outils numériques d'organisation et de gestion.
- positionner, évaluer et certifier les publics.

**Contenus proposés** :

- les missions du RLE.
- technique de pilotage et de management d'équipe, mise en situation.
- élaboration du projet de l'Unité Locale d'Enseignement.
- conception de l'offre de formation.
- rôle et missions des différents partenaires dans le parcours d'exécution de la peine et la réinsertion des personnes détenues.
- outils et démarches du RLE.
- positionnement, évaluation et certification des publics.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA et extérieurs

## Thème : enseignant référents

Identifiant : 19NDGS6088

**Titre** : La professionnalisation du métier d'enseignant référent

**Dates** :

- du lundi 4 (9h30) au vendredi 8 novembre 2019, 12h30 ;
- du lundi 25 (9h30) au vendredi 29 mai 2020, 12h30.

**Durée** : 50 heures (2 X 25 h soit 2 semaines)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : enseignants référents en poste & enseignants envisageant de devenir enseignant référent, secrétaire de CDOEA, enseignant exerçant dans des équipes de MDPH.

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

*Objectif principal* :

Professionnaliser le métier d'enseignant référent

*Objectifs thématiques* :

- connaître les paradigmes du handicap : accessibilité, compensation et classifications internationales ;
- connaître les missions des enseignants référents : droit et outils de mise en œuvre ;
- s'approprier des connaissances relatives au travail avec les professionnels et les parents ;
- maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation ;
- analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents ;
- gérer l'accompagnement des élèves à BEP (AESH, matériel adapté, etc.).

**Contenus pédagogiques proposés :**

- réglementations, lois et jurisprudence.
- GEVA Sco, PPS, PAP et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation.
- les théories du handicap : modèle médical, modèle social, processus de production du handicap, accessibilité et compensation.
- le(s) rôle(s) de l'enseignant référent et son positionnement institutionnel.
- le mode de fonctionnement des MDPH et partenariat interinstitutionnel.
- travail avec les familles et la place des associations.
- travail avec les personnels de l'éducation nationale.
- travail avec les partenaires du secteur médico-social.

**Intervenants :** Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6089

**Titre :** Exercer comme enseignant référent de scolarisation

**Opérateur principal :** Inspection ASH

**Durée :** 50 heures (2 x 1 semaine).

**Dates :** du 21 au 25 octobre 2019 et du 17 au 21 février 2020.

**Lieu du stage :** Espé de la Guadeloupe- Morne Ferret 97 139 Les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 15 participants

**Public visé :** enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent, secrétaire de CDOEA, enseignant exerçant dans des équipes de la MDPH.

**Objectifs de formation :**

- connaître les paradigmes du handicap : accessibilité, compensation et classifications internationales ;
- connaître les missions des enseignants référents : droit et outils de mise en œuvre ;
- s'approprier des connaissances relatives au travail avec les professionnels et les parents ;
- maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation ;
- analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents ;
- gérer l'accompagnement des élèves à BEP (AESH, matériel adapté, etc.).

**Contenus pédagogiques proposés :**

- réglementations, lois et jurisprudence ;
- Gevasco, PPS, PAP et ESS : suivi personnalisé, équité territoriale et outils de la scolarisation ;
- les théories du handicap : modèle médical, modèle social, processus de production du handicap : accessibilité et compensation ;
- le(s) rôle(s) de l'enseignant référent et son positionnement institutionnel ;
- le mode de fonctionnement des MDPH et partenariat interinstitutionnel ;
- le travail avec les familles et la place des associations ;
- le travail avec les personnels de l'éducation nationale ;
- le travail avec les partenaires du secteur médico-social.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Thème :** AVS/AESH

**Identifiant :** 19NDGS6090

**Titre :** Optimiser les formations des AVS/AESH, mutualiser les ressources et identifier les enjeux de l'accompagnement

**Dates** : du lundi 20 janvier 2020, 9H00 au vendredi 24 janvier 2020, 16h30

**Durée** : 30 heures (1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : formateurs de personnel AESH/AVS (les conseillers pédagogiques et les enseignants référents, personnes ressource, coordinatrices et coordinateurs, formatrices et formateurs d'AESH éducation nationale et GRETA, IEN, etc.)

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

- former au métier d'AESH : Quels enjeux, quelles priorités, quelles formes, quelles contraintes ?
- échanger et mutualiser les pratiques à partir des modules du kit « devenir AVS » ;
- analyser l'action des personnels AVS/AESH. ;
- appréhender les fonctions et le positionnement professionnel de l'AVS/AESH ;
- analyser les enjeux de formation et mettre en place des jeux de rôles formatifs.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- le cadre législatif et institutionnel, les textes de référence, l'histoire des AVS/AESH ;
- outils et méthodes au service de l'ingénierie de formation ;
- réflexions conjointes sur la place des familles et des élèves dans le processus de co-construction des parcours ;
- apports spécifiques (accompagner un élève avec TSA) ;
- données issues de la recherche.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA, intervenants extérieurs

**Thème** : **préparation du Cappei – épreuves 1 et 3**

**Identifiant** : 19NDGS6091

**Titre** : Formation des tuteurs formateurs chargés du suivi de stagiaires Cappei.

**Dates** : mercredis 11 septembre 2019, 20 novembre 2019 et 12 février 2020

**Durée** : 18 heures

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges Cedex

**Public visé** : Tuteurs-formateurs des enseignants en formation Cappei

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 20 participants

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Limoges

**Objectifs de formation** :

- formation de formateurs.
- former les nouveaux tuteurs-formateurs à la formation des stagiaires Cappei.
- développer les compétences des tuteurs-formateurs ayant déjà une expérience de tuteur.

**Contenus pédagogiques proposés** :

Connaissance des différentes missions du tuteur-formateur Cappei. Formation à l'accompagnement

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6092

**Titre** : Préparation au Cappei pour candidats libres, PLP, PLC, enseignants en milieu pénitentiaire

**Opérateur principal** : Inspection ASH.ESPE

**Durée** : 25 heures les mercredis après-midis

**Dates** : 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 11 décembre 2019, 8 janvier, 5 février 2020

**Lieu du stage** : Espé , Morne Ferret 97139 Les Abymes

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public visé** : Professeurs de lycée professionnel, professeurs de lycée et collège, professeurs exerçant en milieu pénitentiaire

**Objectifs de formation** :

L'objectif de cette action de formation est de permettre à des professeurs de lycée professionnel et à des professeurs de lycée et de collège, à des professeurs exerçant en milieu pénitentiaire d'accéder à une formation pour préparer et présenter le Cappei.

L'accès à cette qualification est destiné à permettre à des enseignants expérimentés, de voir reconnue leur expérience pédagogique spécifique, leur connaissance des publics d'élèves à besoins



éducatifs particuliers et leur mission de personne ressource pour le développement de l'éducation inclusive au sein de leur établissement.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- connaître les enjeux de l'école inclusive ;
- se préparer aux épreuves du Cappei ;
- connaître les troubles spécifiques du langage, apports de connaissances sur les dyspraxies, les dyslexies, et dysphasie, l'aphasie ;
- les troubles du spectre autistique, des fonctions cognitives ;
- différencier, construire, adapter et partager ses pratiques pédagogiques ;
- interroger les outils numériques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6093

**Titre :** Préparation à l'épreuve 1 du Cappei

**Dates :** du 3 au 7 février 2020

**Lieu :** EREA/LEA Bourneville, 61 rue du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne

**Public visé :** Enseignants du 2d degré exerçant depuis cinq ans (au 10-02-2017) dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** une vingtaine de participants

**Opérateur principal :** Rectorat de Reims

**Objectifs de formation :**

Maîtriser les enjeux de l'école inclusive et approche de gestes, outils et postures inclusif(ve)s.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- définition des concepts (école inclusive, situation de handicap, besoins éducatifs particuliers, etc.)
- outils d'analyse et de mise en pratique
- rôle et missions de l'enseignant spécialisé
- mise en situation et études de cas

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6094

**Titre :** Préparation de l'épreuve 1 du Cappei pour les PLP et PLC exerçant en établissement pénitentiaire et en centre éducatif fermé (CEF)

**Opérateur principal :** Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60 avenue des Landes, 92150 - Suresnes.

**Durée :** 5 jours (25 heures)

**Dates :** du lundi 9 au vendredi 13 décembre 2019

**Lieu :** INSHEA

**Nombre de participants :** 15 participants

**Public visé :** PLC et PLP exerçant en établissement pénitentiaire et en CEF souhaitant préparer le Cappei

**Objectifs de formation :**

L'objectif de cette action de formation est de permettre à des professeurs de lycée professionnel et à des professeurs de lycée et de collège exerçant en établissement pénitentiaire ou en centre éducatif fermé de se préparer à la présentation de l'épreuve 1 du Cappei dans le cadre des dispositions du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 et de l'arrêté portant organisation de l'examen du Cappei du 10 février 2017.

**Contenus proposés :**

- cadre de l'action pédagogique et mise en œuvre dans le contexte local ;
- notions fondamentales de psychopédagogie ;
- partage de supports pédagogiques adaptés aux contraintes sécuritaires de la détention ;
- élaboration d'une séquence pédagogique ;
- préparation à l'animation de séquences pédagogiques ;

- entraînement à l'entretien avec un jury.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA

**Identifiant** : 19NDGS6095

**Titre** : Préparation de l'épreuve 1 du Cappei pour les PLP exerçant en SEGPA

**Dates** : du lundi 16 (13H30) au vendredi 20 décembre 2019 (12h00).

**Durée** : 25 heures (1 semaine)

**Lieu** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), 58-60, Avenue des Landes, 92150 - Suresnes

**Public visé** : PLP enseignant en SEGPA ou en EREA

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

L'objectif de cette action de formation est de permettre à des professeurs de lycée professionnel exerçant dans un dispositif d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA ou EREA) de se préparer à la présentation de l'épreuve 1 du Cappei dans le cadre des dispositions du décret n° 2017-169 du 10-02-2017 et de l'arrêté portant organisation de l'examen portant organisation de l'examen du Cappei du 10/02/2017.

L'accès à cette qualification est destiné à permettre à des enseignants expérimentés, exerçant auprès de jeunes élèves en grande difficulté scolaire de voir reconnue leur expérience pédagogique spécifique, leur connaissance des publics d'élèves à besoins éducatifs particuliers et leur mission de personne ressource pour le développement de l'éducation inclusive.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- présentation générale des concepts clés et des enjeux de l'éducation inclusive et mise en perspective historique et internationale ;
- rappel de quelques notions fondamentales de psychopédagogie ;
- entraînement à la préparation et à l'animation de séquences pédagogiques ;
- entraînement à l'entretien avec un jury ;
- les stagiaires seront mis en situation dans les contraintes de l'examen pour préparer et animer une séquence et s'exercer à l'entretien avec le jury.

**Intervenants** : Formateurs INSHEA, Intervenants extérieurs : 1 IEN-ET/EG, 2 PLP expérimentés

**Identifiant** : 19NDGS6096

**Titre** : Être personne ressource et préparer l'épreuve 3 du Cappei

**Durée** : 29 heures (1 x 1 semaine + 2 heures à distance)

**Dates** : du 13 au 17 janvier 2020 (du lundi 9h au vendredi 12h)

**Lieu du stage** : INSHEA 58/60 Avenue des Landes 92150 Suresnes

**Public concerné** : Professeurs titulaires du 2CA-SH : professeurs des lycées et collèges et professeurs de lycée professionnel exerçant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et désireux de valider le Cappei.

**Nombre de participants prévus** : 25 participants

**Opérateur principal** : INSHEA

**Objectifs de formation** :

- développer de nouvelles compétences et postures professionnelles, au service d'une éducation plus inclusive.
- préparer l'épreuve 3 du Cappei dans le cadre des dispositions du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 et de l'arrêté portant sur l'organisation de l'examen du Cappei du 10 février 2017.
- l'accès à cette qualification est destiné à permettre à des enseignants expérimentés, exerçant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, de voir reconnue leur expérience pédagogique spécifique, leur connaissance des publics d'élèves à besoins éducatifs particuliers et leur mission de personne ressource pour le développement de l'éducation inclusive.

**Contenus de formation** :

- présentation générale des concepts clés et des enjeux de l'éducation inclusive et mise en perspective historique et internationale ;
- enseignant spécialisé personne-ressource : compétences et postures professionnelles attendues ;

- difficultés et leviers mobilisables par l'enseignant spécialisé personne-ressource pour accompagner le changement de pratiques professionnelles dans les établissements scolaires ; les relations école-familles ; les relations avec les partenaires extérieurs (établissements et services de soin, milieu associatif et éducatif) ;
- épreuve 3 du Cappei : explicitation des enjeux de l'épreuve ; programmation d'une action d'information ou de sensibilisation ;
- épreuve 3 du Cappei : entraînement à l'exposé et l'entretien avec un jury.

**Choix des supports utilisés en formation :** les supports des intervenants seront fournis aux stagiaires via la plateforme Viaéduc (Canopé)

Il est conseillé aux stagiaires de venir avec leur ordinateur portable s'ils en ont un.

**Modalités de formation :**

Présentiel pour 27 heures de formation ; 2 heures d'e-learning (une heure avant la semaine de stage à l'INSHEA pour faire le point sur les connaissances du stagiaire, lui fournir des ressources à consulter.

Une heure, 1 mois après la semaine de formation à l'INSHEA, pour faire le point sur les mises en pratique au sein de son établissement)

**Intervenants :** Formateurs de l'INSHEA, Intervenants extérieurs ayant une expertise concernant la thématique à traiter.

**Identifiant :** 19NDGS6097

**Titre :** Préparation à l'épreuve 3 du Cappei

**Dates :** du 9 au 13 décembre 2019

**Lieu :** EREA/LEA Bourneville, 61 rue du Cdt Derrien, 51000 Châlons-en-Champagne

**Public visé :** Enseignants du second degré titulaires du 2CA-SH

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** ≈ 20 participants

**Opérateur principal :** Rectorat de Reims

**Objectifs de formation :**

Maîtriser les enjeux de l'école inclusive et les nouvelles dimensions de la personne ressource.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- définition des concepts (école inclusive, personne ressource, BEP, troubles et situation de handicap, etc.).
- outils.
- rôle et missions de la personne ressource.
- mise en situation et études de cas.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6098

**Titre :** Se préparer à l'épreuve Personne Ressource

**Opérateur principal :** Faculté d'Education

**Durée :** 25 heures

**Dates :** mardi 1er et mercredi 2 octobre 2019 et mardi 28 et mercredi 29 janvier 2020 + travail à distance

**Lieu du stage :** FDE 2 Place Marcel Godechot 34092 Montpellier

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 15 participants

**Public visé :** Les enseignants titulaires du 2CASH souhaitant préparer l'épreuve 3 du Cappei

**Objectifs de formation :**

- permettre aux stagiaires de mieux cerner la notion de personne ressource au service d'une école inclusive et ses conséquences dans la relation aux autres enseignants, aux parents et aux partenaires ;
- les accompagner dans l'élaboration d'une action, sa présentation et son évaluation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- définition de la notion de personne ressource à partir des textes officiels (référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, cadrage de l'épreuve personne ressource du Cappei) ;
- réflexion sur la posture à adopter pour sensibiliser les équipes éducatives à l'éducation inclusive et à la connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- méthodologie de construction d'actions : de l'analyse des besoins à son évaluation, témoignages d'enseignants en ULIS ou SEGPA jouant le rôle de personne ressource ;

- simulation de l'épreuve : présentation orale et questionnement.

**Intervenants** : Formateurs

### Thème : Cappei – modules d'approfondissement

Identifiant : 19NDGS6099

**Titre** : Initiation au braille et aux outils numériques pour les élèves avec des troubles des fonctions visuelles

**Opérateurs** : Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPE de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 23 mars 2020, 13h30 au vendredi 27 mars 2020, 12h00

**Lieu** : Cité scolaire René Pellet, 28/32 rue de France 69100, Villeurbanne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public concerné** : Enseignants titulaires du Cappei pouvant solliciter une poursuite de formation

**Objectifs** :

Lire, écrire en braille. Maîtrise des outils numériques afférents à la déficience visuelle.

**Contenus** :

- besoins spécifiques des élèves avec des troubles des fonctions visuelles ;
- lire et écrire en braille intégral et abrégé ;
- donner accès à l'aide d'outils numériques et de logiciels adaptés.

**Intervenants** : formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

Identifiant : 19NDGS6100

**Titre** : Les troubles neuro développementaux : les connaître et maîtriser les besoins des élèves concernés

**Opérateurs** : Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPE de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 27 janvier 2020, 13h30 au vendredi 31 janvier 2020, 12h00

**Lieu** : Cité scolaire René Pellet, 28/32 rue de France 69100, Villeurbanne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public concerné** : Enseignants titulaires du Cappei pouvant solliciter une poursuite de formation

**Objectifs** :

- connaître les troubles neuro développementaux, leurs spécificités et leurs caractéristiques communes ;
- comprendre les retentissements de ces troubles sur les apprentissages ;
- réfléchir à partir d'études de situation aux réponses pédagogiques adaptées pour les enfants et adolescents présentant un trouble neuro développemental ;
- intégrer les réponses pédagogiques et didactiques dans une dynamique partenariale incluant les familles ;
- les TSA, les troubles Dys et la déficience intellectuelle seront particulièrement ciblés.

**Contenus** :

- introduction générale sur les TND par un neuro pédiatre ou par un neuropsychologue ;
- présentation des TSA, des troubles Dys, de la déficience intellectuelle et des grands axes de réponses pédagogique à construire ;
- partenariat avec les professionnels (médicosocial, intervenants en secteur libéral) et avec les familles.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs.

Identifiant : 19NDGS6101

**Titre** : Segpa, mobiliser sa fonction ressource de professeur spécialisé pour contribuer à inscrire son établissement dans une dynamique inclusive (PE PLP spécialisés)

**Opérateurs** : Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-ESPE de l'académie de Lyon

**Durée** : 25 heures (1 semaine).

**Dates** : du lundi 17 février 2020, 13h30 au vendredi 21 février 2020, 12h00

**Lieu** : Cité scolaire René Pellet, 28/32 rue de France 69100, Villeurbanne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 30 participants

**Public concerné :** Enseignants du 1er et du 2d degrés, titulaires du Cappei des Egpa pouvant solliciter une poursuite de formation

**Objectif :**

- questionner le fonctionnement et l'organisation de la Segpa dans un collège inclusif ;
- identifier les leviers et les blocages pour permettre l'évolution de la Segpa dans une dynamique inclusive au sein du collège ;
- se positionner comme personnel ressource pouvant agir sur la dynamique inclusive de l'établissement.

**Contenus :**

- en lien avec le chef d'établissement et le DACS, contribuer à évaluer la dynamique inclusive de l'établissement, plus particulièrement pour les élèves de Segpa, dans l'objectif de la promouvoir pour tous les élèves du collège.
- renforcer sa fonction ressource pour réaliser un projet inclusif à mettre en œuvre au retour du stage dans l'établissement.

**Intervenants :** formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6102

**Titre :** Réorienter son parcours professionnel d'enseignant spécialisé

**Opérateurs :** Rectorat de Lyon et UCBL Lyon 1-Espé de l'académie de Lyon

**Durée :** 25 heures (niveau 1) ou 50 heures (niveau 2, réservés aux enseignants qui pourront bénéficier d'une attestation de compétences d'un parcours de professionnalisation)

**Dates :** du lundi 3 février 2020, 13h30 au vendredi 7 février 2020, 12h00 (Niveau 1) et du lundi 6 avril 2020, 13h30 au vendredi 10 avril 2020, 12h00 (niveau 2)

**Lieu :** Espé de l'académie de Lyon Université Claude Bernard Lyon, 5 rue Anselme, 69004 Lyon (ou autre lieu dans Lyon intra-muros)

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants

**Public visé :** Enseignants titulaires du Cappei pouvant solliciter une poursuite de formation.

Enseignants 1er et 2d degrés spécialisés, titulaires du Cappei ou équivalent, exerçant actuellement sur un poste spécialisé et souhaitant réorienter son parcours professionnel sur un autre parcours spécialisé ou avec des élèves présentant des besoins spécifiques nécessitant d'actualiser ses connaissances (modules non ouverts aux enseignants non spécialisés),  
Le module pourra être ouvert aux enseignants ayant bénéficié d'une mutation en début d'année scolaire qui ont repéré la nécessité de bénéficier d'un complément de formation.

**Objectifs de formation :**

Ce module sera construit à partir des besoins de formation identifiés en amont et en cours de stage, de chacun des stagiaires qui en bénéficieront

Réaliser une évaluation de ses compétences professionnelles pour identifier celles qui sont transférables dans un autre contexte professionnel et celles qui nécessitent d'être développées.

Acquérir de nouvelles connaissances liées à un nouveau contexte professionnel ou nécessaires à l'enseignement auprès d'élèves à profils particuliers.

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice professionnel dans un nouveau contexte ou avec un nouveau public.

**Contenus de formation :**

- connaissances actualisées des besoins spécifiques des élèves ;
- travail spécifique sur les contextes professionnels des stagiaires inscrits au MFIN ;
- accompagnement formatif des stagiaires selon les besoins identifiés ;
- rencontre de professionnels experts et reconnus ;
- évaluation formative des compétences professionnelles.

**Intervenants :** formateurs éducation nationale - formateurs Espé - intervenants extérieurs

**Identifiant :** 19NDGS6103

**Titre :** Module d'approfondissement du Cappei - Grandes difficultés de compréhension des attentes de l'école pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Versailles

**Durée :** 50 heures

**Dates :** une semaine 1 à distance : 24, 25, 27 et 28 février 2020 ; une semaine 2 : 23, 24, 26 et 27 mars 2020

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Versailles – site de Saint-Germain-en-Laye, 5 rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé :** Enseignants détenteurs du Cappei et n'ayant pas été formés au module GDCAE

**Objectifs de formation :**

Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves :

- Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- Construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves ;
- Coopération et partenariat spécifiques.

**Contenus pédagogiques proposés :**

Analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours des élèves :

- la compréhension des difficultés de l'élève ;
- le sens accordé par l'élève à l'école, aux savoirs et à l'apprentissage : études des représentations sur ses compétences, ses réussites, ses échecs, sur sa place dans le groupe et sur sa capacité à surmonter ses difficultés ;
- l'observation des difficultés rencontrées dans l'accès aux apprentissages ;
- les difficultés de comportement.

La connaissance des troubles pouvant être à l'origine des difficultés :

- troubles du langage et des apprentissages (niveau 1)
- trouble des fonctions cognitives (déficience niveau 1)
- troubles de l'attention (niveau1)
- impact des facteurs conatifs : estime de soi, sentiment d'efficacité personnelle, sentiment de compétence,
- autodétermination.

Comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire :

Méthodologie pour une observation et une évaluation de l'élève, coordonnées avec d'autres enseignants (spécialisés et non spécialisés) intervenant auprès de l'élève.

Connaissance des démarches et outils d'évaluation spécifiques dans les domaines suivants :

- mémoire et raisonnement
- temps
- espace
- langage oral écrit et communication.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6104

**Titre :** Module d'approfondissement du Cappei troubles des fonctions cognitives pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Versailles

**Durée :** 50 heures

**Dates :** une semaine 1 à distance : 24, 25, 27 et 28 février 2020 ; une semaine 2 en présentiel : 16, 17, 19 et 20 mars 2020

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Versailles – site de Cergy-Hirsch, Avenue Bernard-Hirsch, 95027 Cergy Cedex

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé :** Enseignants détenteurs du Cappei et n'ayant pas été formés au module TFC

**Objectifs de formation :**

- connaître les troubles des fonctions cognitives ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- identifier les besoins et apporter des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- savoir coopérer et mettre en place des partenariats spécifiques.

**Contenus pédagogiques proposés :**

Après avoir défini ce que recourent les troubles des fonctions cognitives dans le cadre des classifications internationales (CIM-10 puis DSM pour les TSL-A et TED et TSA) nous nous intéresserons plus particulièrement aux déficiences intellectuelles et aux troubles hyperkinétiques.

Pour chaque entité nosographique nous exposerons : sa définition, son repérage et son algorithme diagnostique, nous présenterons ses troubles associés (neurodéveloppementaux et psychiatriques). Une 1<sup>re</sup> approche des apprentissages et du développement et compétences sera réalisée ainsi qu'une mise en perspective tout au long de la vie. Pour les déficiences intellectuelles comme pour les troubles hyperkinétiques une analyse critique sera portée afin d'en montrer les limites.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6105

**Titre** : Module d'approfondissement du Cappei « Troubles du spectre de l'Autisme » pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 50 heures

**Dates** : une semaine 1 à distance : 24, 25, 27 et 28 février 2020 et une semaine 2 en présentiel : 23, 24, 26 et 27 mars 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Saint-Germain-en-Laye 5, rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé** : Enseignants détenteurs du Cappei et n'ayant pas été formés au module TSA

**Objectifs de formation** :

- approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Contenus pédagogiques proposés** :

Après un bref historique, nous définirons les troubles du spectre autistique (TSA), les notions de traits et de spectre, les signes d'alertes précoces, le passage de l'intitulé TED à TSA et ce que ça implique. Puis, nous décrirons les particularités du fonctionnement des personnes avec autisme au niveau comportemental, cognitif, émotionnel et sensoriel ; la variabilité des profils cliniques ; ainsi que les conséquences dans le domaine scolaire.

Nous évoquerons les hypothèses explicatives de l'augmentation de la prévalence des TSA, les hypothèses étiologiques des TSA et étudierons les recommandations ministérielles, de la Haute Autorité de Santé en matière de diagnostic, de parcours de vie et de scolarisation.

Enfin, nous nous focaliserons sur les interventions éducatives comportementales qui existent, particulièrement sur les grilles d'observation pour comprendre les comportements (type ABA). Le repérage des différents besoins des élèves présentant des TSA sera étudié dans le but de prévenir et atténuer les problèmes de communication ou de comportement et faciliter les apprentissages. Un grand nombre de témoignages et de présentations d'outils concrets illustreront les propos. La question du partenariat entre les enseignants et les autres professionnels ainsi que les familles sera abordée.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6106

**Titre** : Module d'approfondissement du Cappei Troubles spécifiques du langage et des apprentissages pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 50 heures

**Dates** : une semaine 1 à distance : 24, 25, 27 et 28 février 2020 ; une semaine 2 en présentiel : 16, 17, 19 et 20 mars 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Gennevilliers 1, avenue Marcel Paul, 92230 Gennevilliers

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé** : Enseignants détenteurs du Cappei et n'ayant pas été formés au module TSLA

**Objectifs de formation** :

- définition et description des troubles ;
- conséquences de chacun des troubles sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;

- de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Contenus pédagogiques proposés :**

Après une distinction sur l'origine des difficultés (troubles fonctionnels vs structurels), la question des Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) et de leur comorbidité seront abordées, suivant une approche cognitive et neuroscientifique. Les différents troubles seront ensuite définis au regard des critères diagnostiques du DSM 5 : dyslexie, dysorthographe, dyspraxie (dont dysgraphie), et dyscalculie. Les troubles attentionnels seront également abordés. Le développement normal est décrit afin de mieux comprendre et repérer la déviance.

Pour chaque trouble, les domaines préservés ou les conséquences sur les acquisitions, permettant de comprendre la nature des difficultés, seront décrits concernant les capacités de mémorisation, de raisonnement, de perception et d'attention, de communication verbale (langage écrit et oral), la gestion du temps et de l'espace, les habiletés motrices, et plus largement, la socialisation et l'autonomie. Plus précisément, les signes cliniques correspondant aux troubles seront présentés, ainsi que les déficits cognitifs et langagiers qui les expliquent. La variabilité dans la manifestation des troubles sera également soulignée.

Guidées par les apports théoriques, la recherche des compétences préservées, des difficultés fonctionnelles et, en particulier structurelles constitue un support objectif pour identifier les besoins éducatifs particuliers chez les élèves Dys-. Ces apports s'appuieront sur des recherches récentes et des études de cas. Les principes d'adaptation et de remédiation et leurs réajustements seront alors discutés.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6107

**Titre :** Module d'approfondissement Cappei : Troubles des fonctions cognitives.

**Opérateur principal :** Rectorat de l'académie de Poitiers

**Durée :** 52 heures

**Dates :** du 14 au 18 octobre 2019 et du 9 au 13 décembre 2019

**Lieu du stage :** Espé – 11, rue Archimède 79000 Niort

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 10 participants

**Public visé :**

Enseignants premier et second degrés, prioritairement de région académique Nouvelle Aquitaine ayant suivi la formation et obtenu le Cappei, souhaitant compléter leur parcours de formation (droit à tirage de 100 heures pendant 5 ans, plafonné à 50 heures par an), sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

**Objectifs de formation :**

Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

*Fonctions Cognitives :*

Définition, mise à jour des fonctions cognitives mobilisées en situation d'apprentissage, mise en évidence du lien entre théorie de l'apprentissage et fonctions cognitives sollicitées, fonctionnement de la mémoire et découverte du processus de mémorisation en situation d'apprentissage.

*Troubles des fonctions cognitives :*

L'exemple de la déficience intellectuelle, éléments de connaissance, répercussions sur les apprentissages, préconisations pédagogiques.

Outils et pratiques pédagogiques : outils numériques, outils de communication, d'explicitation, d'entraînement, démarche pour rendre les savoirs accessibles.

Modalités de scolarisation des élèves porteurs de TFC : missions et fonctionnement de l'IME, de l'Ulis, du Sessad DI.

**Partenariat :** missions et pratiques des partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TFC.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6108

**Titre :** Module d'approfondissement Cappei : Troubles spécifiques du langage et des apprentissages.



**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de Poitiers

**Durée** : 52 heures

**Dates** : du 3 au 7 février 2020 et du 30 mars au 3 avril 2020

**Lieu du stage** : Espé – 11, rue Archimède 79000 Niort

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Public visé** : Enseignants premier et second degrés, prioritairement de région académique Nouvelle Aquitaine ayant suivi la formation et obtenu le Cappei, souhaitant compléter leur parcours de formation (droit à tirage de 100 heures pendant 5 ans, plafonné à 50 heures par an), sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

**Objectifs de formation** :

Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

Troubles Dys : définitions, diagnostic, manifestations, répercussion, profil cognitif.

Pratiques pédagogiques : PPRE, PAP, outils numériques, aide humaine, observation des élèves et adaptation des apprentissages.

Partenaires de la scolarisation des élèves porteurs de TSLA : le Sessad, les familles, l'orthophoniste.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6109

**Titre**: Module d'approfondissement Cappei : Troubles psychiques.

**Opérateur principal** : Rectorat de l'académie de Poitiers

**Durée** : 52 heures

**Dates** : du 3 au 7 février 2020 et du 30 mars au 3 avril 2020

**Lieu du stage** : Espé – 11, rue Archimède 79000 Niort

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Public visé** : Enseignants premier et second degrés, prioritairement de région académique Nouvelle Aquitaine ayant suivi la formation et obtenu le Cappei, souhaitant compléter leur parcours de formation (droit à tirage de 100 heures pendant 5 ans, plafonné à 50 heures par an), sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

**Objectifs de formation** :

Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles psychiques, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

Eléments de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : notion de troubles, distinguer le normal du pathologique, classifications internationales, démarche diagnostique, tableaux cliniques.

Prévention, repérage : les missions du psychologue de l'Éducation nationale, le rôle du RASED.

Pratiques pédagogiques : observation, identification des besoins, pratiques d'apaisement, approche culturelle.

Partenaires de la scolarisation d'élèves porteurs de troubles psychiques : connaître les missions et pratiques pour mieux coopérer. (CMPP, CPEA, Sapad)

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6110

**Titre** : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

**Opérateur principal** : DSDEN 02

**Durée** : 50 heures

**Dates** : du lundi 23 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020 mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de Laon 25 avenue de la République 02000 Laon

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : Enseignants spécialisés ou non, intervenant ou souhaitant intervenir auprès d'élèves présentant des TSLA.

**Objectifs de formation** :

- connaître les troubles spécifiques du langage et des apprentissages et leurs répercussions sur les apprentissages ;

- connaître et mettre en œuvre des démarches d'évaluation adaptées ;
- connaître les démarches et pratiques pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- connaître les partenaires de l'éducation nationale.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- actualisation des connaissances des troubles (15h) ;
- la scolarisation des élèves avec TSA (6h) ;
- identifications des besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques (13h) ;
- le partenariat avec les associations et les professionnels des différents secteurs : médical, paramédical, social, etc. (12h) ;
- le développement de sensibilisations en milieu ordinaire (4h).

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6111

**Titre :** Grande difficulté scolaire 1

**Dates :** du lundi 14 au vendredi 18 octobre et du 9 au 13 décembre 2019 mercredis inclus.

**Durée :** 52 heures

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Public visé :** PE, PLC ou PLP (spécialisés ou non)

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 10 participants

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Limoges

**Objectifs de formation :**

Approfondir d'une part, les connaissances touchant la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- connaissance des obstacles didactiques ;
- modèles théoriques, processus d'apprentissage ;
- conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire des enfants et des adolescents ;
- pratiques pédagogiques inclusives.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale et Espé

**Identifiant :** 19NDGS6112

**Titre :** Troubles des fonctions cognitives.

**Dates :** du lundi 14 au vendredi 18 octobre et du 9 au 13 décembre 2019 mercredis inclus.

**Durée :** 52 heures

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Public visé :** PE, PLC ou PLP (spécialisés ou non)

**Nombre de participants pouvant être accueillis –** 10 participants - académie de Limoges

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Objectifs de formation :**

Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

Connaissance des différents troubles. Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire. Solutions.

**Intervenants :** Formateurs Espé et éducation nationale

**Identifiant :** 19NDGS6113

**Titre :** Troubles du spectre autistique niveau 1

**Dates :** du lundi 3 au vendredi 7 février 2020 et du 30 mars au 3 avril 2020 mercredis inclus.

**Durée :** 52 heures

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Public visé :** PE, PLC ou PLP (spécialisés ou non)

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 10 participants

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Objectifs de formation :**

Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, et d'autre part, les spécificités de la professionnalisation, de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés :**

Connaissance des troubles du spectre autistique. Conséquences sur les apprentissages et la vie scolaire. Solutions.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale et Espé

Identifiant : 19NDGS6114

**Titre :** réponses aux besoins éducatifs particuliers des élèves relevant de SEGPA / EREA

**Opérateur principal :** DSDEN de Côte d'Or

**Durée :** 2 semaines

**Dates :** du 6 au 10 janvier 2020 et du 9 au 13 mars 2020

**Lieu du stage :** DSDEN de Côte-d'Or

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** enseignants détenteurs du Cappeï souhaitant compléter leur formation ou ayant obtenu un poste ne correspondant à leur parcours de formation

**Objectifs de formation :**

- sensibiliser les stagiaires aux particularités des élèves rencontrant des difficultés graves et persistantes au regard des apprentissages ;
- développer des modalités d'exercice propres à répondre aux besoins des élèves identifiés ;
- faciliter, pour tous les acteurs, la construction et la mise en place d'une Segpa inclusive au collège.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques des élèves de SEGPE/EREA ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant /de l'adolescent ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent ;
- connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans le cadre du parcours Avenir ;
- être personne ressource dans son environnement professionnel ;
- Identifier les partenaires, créer les conditions du partenariat, le développer et l'évaluer.

**Intervenants :** Formateur éducation nationale

Identifiant : 19NDGS6115

**Titre :** réponses aux besoins éducatifs particuliers des élèves relevant de Segpa / EREA

**Opérateur principal :** DSDEN de la Nièvre

**Durée :** 2 semaines

**Dates :** du 6 au 10 janvier 2020 et du 9 au 13 mars 2020.

**Lieu du stage :** DSDEN de la Nièvre

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 25 participants

**Public visé :** enseignants détenteurs du Cappeï souhaitant compléter leur formation ou ayant obtenu un poste ne correspondant à leur parcours de formation

**Objectifs de formation :**

- sensibiliser les stagiaires aux particularités des élèves rencontrant des difficultés graves et persistantes au regard des apprentissages ;
- développer des modalités d'exercice propres à répondre aux besoins des élèves identifiés ;
- faciliter, pour tous les acteurs, la construction et la mise en place d'une Segpa inclusive au collège.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques des élèves de SEGPE/EREA ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant /de l'adolescent ;

- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent ;
- connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans le cadre du parcours Avenir ;
- être personne ressource dans son environnement professionnel ;
- Identifier les partenaires, créer les conditions du partenariat, le développer et l'évaluer.

**Intervenants** : Formateur éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6116

**Titre** : réponses aux besoins éducatifs particuliers des élèves relevant de Segpa / EREA

**Opérateur principal** : DSDEN de la Saône et Loire

**Durée** : 2 semaines

**Dates** : du 6 au 10 janvier 2020 et du 9 au 13 mars 2020

**Lieu du stage** : DSDEN de la Saône et Loire

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : enseignants détenteurs du Cappei souhaitant compléter leur formation ou ayant obtenu un poste ne correspondant à leur parcours de formation

**Objectifs de formation** :

- sensibiliser les stagiaires aux particularités des élèves rencontrant des difficultés graves et persistantes au regard des apprentissages ;
- développer des modalités d'exercice propres à répondre aux besoins des élèves identifiés ;
- faciliter, pour tous les acteurs, la construction et la mise en place d'une Segpa inclusive au collège.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques des élèves de SEGPE/EREA ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant /de l'adolescent ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent ;
- connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans le cadre du parcours Avenir ;
- être personne ressource dans son environnement professionnel ;
- identifier les partenaires, créer les conditions du partenariat, le développer et l'évaluer.

**Intervenants** : Formateur éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6117

**Titre** : réponses aux besoins éducatifs particuliers des élèves relevant de Segpa / EREA

**Opérateur principal** : DSDEN de l'Yonne

**Durée** : 2 semaines

**Dates** : du 6 au 10 janvier 2020 et du 9 au 13 mars 2020

**Lieu du stage** : DSDEN de l'Yonne

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 25 participants

**Public visé** : enseignants détenteurs du Cappei souhaitant compléter leur formation ou ayant obtenu un poste ne correspondant à leur parcours de formation

**Objectifs de formation** :

- sensibiliser les stagiaires aux particularités des élèves rencontrant des difficultés graves et persistantes au regard des apprentissages ;
- développer des modalités d'exercice propres à répondre aux besoins des élèves identifiés ;
- faciliter, pour tous les acteurs, la construction et la mise en place d'une Segpa inclusive au collège.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques des élèves de SEGPE/EREA ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant /de l'adolescent ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent ;

- connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans le cadre du parcours Avenir ;
- être personne ressource dans son environnement professionnel ;
- identifier les partenaires, créer les conditions du partenariat, le développer et l'évaluer.

**Intervenants** : Formateur éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6118

**Titre** : Module d'approfondissement - Scolariser des élèves présentant des troubles psychiques.

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Paris

**Durée** : 50 heures (2 x 1 semaine de 25 heures)

**Dates** : 1ère semaine du lundi 3 février au vendredi 7 février 2020 ; 2e semaine : du lundi 30 mars au vendredi 4 avril 2020 mercredis inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Paris 29 rue Boursault 75017 Paris

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 12 participants maximum

**Public visé** : Enseignants néo-certifiés du Cappei : parcours Ulis, U.E. Rased, Segpa,

**Objectifs de formation** :

Dans le cadre de la formation complémentaire des néo-certifiés du Cappei, il s'agira d'approfondir les connaissances sur les troubles au regard des besoins éducatifs particuliers :

- définir et décrire les troubles psychiques ;
- présenter les différentes classifications ;
- identifier les principaux signes en psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent utiles aux repérages ;
- instaurer un cadre serein propice à l'apprentissage, à l'encouragement, à la valorisation afin de faciliter les relations entre pairs ;
- aborder des démarches d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers de l'élève présentant des troubles psychiques ;
- proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques et aider à leurs conceptions ;
- évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre et leurs réajustements ;
- Identifier les partenaires et créer des conditions de partenariat en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- psychopathologie des troubles chez l'enfant et l'adolescent ;
- construction d'un cadre sécurisant (espace, temps, communication, coopération, socialisation, autonomie, estime de soi, etc.) ;
- observations et évaluations pour établir un projet personnel ;
- adaptations pédagogiques et outils (outils mathématiques, langage oral et langage écrit, accès à l'abstraction au travers les planches ACIM, etc.) ;
- médiations pédagogiques (musique, jeu, conte, débat philo, outils numériques) ;
- identification des partenaires et conditions du partenariat : le rôle de l'enseignant spécialisé en tant qu'expert des réponses à apporter en tant que personne ressource en lien avec le travail en équipe pluridisciplinaire.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6119

**Titre** : Module d'approfondissement Cappei - Scolariser des élèves présentant des troubles du spectre autistique - niveau 1

**Opérateur principal** : Espé de Paris

**Durée** : 25 heures

**Dates** : du lundi 11 mai au vendredi 15 mai 2020, mercredi inclus.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Paris 29 rue Boursault 75017 Paris

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 20 participants

**Public visé** : Enseignants néo-certifiés du Cappei

**Objectifs de formation** :

Dans le cadre de la formation complémentaire des néo-certifiés du Cappei, il s'agira d'approfondir les connaissances sur les troubles au regard des besoins éducatifs particuliers :

- approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique ;

- s'approprier les particularités du fonctionnement de la personne avec autisme dans les domaines suivants (Interactions sociales et communication Intérêts restreints, comportement répétitif, etc. ;
- dysfonctionnement des fonctions cognitives : théorie de l'esprit, cohérence centrale) ;
- connaître les recommandations de la haute autorité de santé (HAS), de l'agence nationale de l'évaluation et la qualité des établissements et service sociaux et médico-sociaux (ANESM) : plan autisme en vigueur ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées ;
- créer les conditions du partenariat.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- connaissances actualisées sur les troubles du spectre autistique en appréhendant les aspects cliniques et l'état des lieux des recherches actuelles ;
- repères concernant le diagnostic et les parcours de vie des personnes avec autisme ;
- repérage des différents besoins des élèves présentant des troubles du spectre autistiques, notamment ceux concernant l'environnement, la communication, les compétences sociales, les compétences scolaires ;
- construction des réponses et des adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés d'apprentissages et de compenser les conséquences scolaires des troubles ;
- mise en œuvre des méthodes éducatives comportementales et d'éducation structurée recommandées par la haute autorité de santé (HAS) ;
- présentation des rôles et les missions des différents partenaires en lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique.

**Intervenants :** Formateurs Espé**Identifiant :** 19NDGS6120**Titre :** Module d'approfondissement Cappei - Scolariser des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages**Opérateur principal :** Espé de Paris**Durée :** 25 heures**Dates :** du lundi 11 mai au vendredi 15 mai 2020, mercredi inclus**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Paris 29 rue Boursault 75017 Paris**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 20 participants**Public visé :** Enseignants néo-certifiés du Cappei parcours Ulis, U.E., Segpa, Rased**Objectifs de formation :**

Dans le cadre de la formation complémentaire des néo-certifiés du Cappei, il s'agira d'approfondir les connaissances sur les troubles au regard des besoins éducatifs particuliers :

- définir et décrire les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dyspraxie, dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) ;
- présenter les différents troubles et leurs spécificités ;
- identifier les signes utiles au repérage des troubles et l'articulation entre repérage, dépistage et diagnostic ;
- instaurer un cadre serein propice à l'apprentissage, à l'encouragement, à la valorisation afin de faciliter les relations entre pairs ;
- aborder des démarches d'identification et d'analyse des besoins éducatifs particuliers de l'élève présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- proposer des pistes d'adaptations pédagogiques, éducatives et didactiques et aider à leur conception ;
- évaluer l'efficacité des adaptations mises en œuvre et leur réajustement ;
- identifier les partenaires et créer des conditions de partenariat lien avec le parcours de scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- psychopathologie des troubles ;
- construction d'un cadre sécurisant ;
- organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté ;

- observations et évaluations pour établir un projet personnel ;
- adaptations pédagogiques et outils ;
- médiations pédagogiques ;
- identification des partenaires et conditions du partenariat : le rôle de l'enseignant spécialisé en tant qu'expert des réponses à apporter et en tant que personne ressource.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6121

**Titre** : enseigner à des élèves en grande difficulté scolaire

**Dates** : 14 et 15 octobre 2019 - 4 et 5 novembre 2019 - 2, 3, 9 et 10 décembre 2019

**Durée** : 52 heures

**Lieu du stage** : Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Opérateur principal** : Rectorat de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Objectifs de formation** :

Approfondir les connaissances touchant :

- la grande difficulté scolaire et les réponses pédagogiques adaptées qui permettent de la prévenir ou de la réduire ;
- les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

Ce module a comme objectif la transférabilité des apports de spécificité auprès de l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers en difficultés graves et persistantes.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir la connaissance des obstacles didactiques ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire au regard du développement de l'enfant /de l'adolescent ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins de l'enfant/ de l'adolescent ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs Espé et éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6122

**Titre** : Enseigner à des élèves en grande difficulté scolaire - approches didactiques et pédagogiques

**Dates** : 3, 4, 10 et 11 Février 2020 - 23, 24, 30 et 31 mars 2020

**Durée** : 52 heures

**Lieu du stage** : Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Opérateur principal** : Rectorat de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Objectifs de formation** :

L'enseignant spécialisé est un expert de la didactique des disciplines. Ayant identifié les difficultés particulières des élèves auxquels il enseigne, il favorise la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en adaptant les pratiques et les situations sans renoncer aux principes visant à les doter d'une culture commune.

Ce module permettra d'approfondir de manière transversale les liens entre les difficultés de langage et des troubles dans l'appropriation des mathématiques et de la logique.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir les connaissances touchant l'apprentissage initial et continué de la lecture et de l'écriture ;
- approfondir les connaissances touchant à la construction des concepts mathématiques et scientifiques ;
- approfondir les connaissances touchant les méthodes et outils pour apprendre ;
- favoriser la formation de la personne et du citoyen.

**Intervenants** : Formateurs Espé et éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6123

**Titre** : Enseigner à des élèves présentant des troubles des fonctions psychiques

**Date/Période** : 3, 4,10 et 11 Février 2020 - 23, 24, 30 et 31 mars 2020

**Durée** : 52 heures

**Lieu du stage** : Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Opérateur principal** : Rectorat de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Objectifs de formation** :

Approfondir, d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles psychiques, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles psychiques.
- les conséquences des troubles psychiques sur les apprentissages.
- de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques.
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs Espé et éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6124

**Titre** : enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre autistique

**Dates** : 3, 4,10 et 11 Février 2020 - 23, 24, 30 et 31 mars 2020

**Durée** : 52 heures

**Lieu du stage** : Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Opérateur principal** : Rectorat de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Objectifs de formation** :

- approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles du spectre autistique, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation ;
- les apports spécifiques relatifs aux troubles du spectre autistique sont également envisagés sur le plan de la transférabilité dans la pratique de la classe et dans le fonctionnement ordinaire de l'établissement.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- approfondir les connaissances des troubles du spectre autistique ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- identifier les besoins pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées ;
- coopération et partenariat spécifiques ;

**Intervenants** : Formateurs Espé et éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6125

**Titre** : Enseigner à des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives

**Dates** : 14 et 15 octobre / 4 et 5 Novembre / 2, 3, 9 et 10 décembre 2019

**Durée** : 52 heures

**Lieu du stage** : Espé de Franche-Comté, 57 Avenue de Montjoux, 25000 Besançon

**Public visé** : Enseignants titulaires du Cappei

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 10 participants

**Opérateur principal** : Rectorat de Besançon – Espé de Franche-Comté

**Objectifs de formation** :

Approfondir d'une part, les connaissances et les réponses pédagogiques à apporter aux élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, d'autre part, les spécificités de la professionnalisation de la coopération avec les familles et les autres personnels contribuant à la scolarisation.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- apporter aux enseignants des éléments de connaissances relatifs aux troubles des fonctions cognitives ;
- conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;



- de l'identification des besoins aux réponses pédagogiques, éducatives et didactiques ;
- Coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs Espé et éducation nationale

**Identifiant** : 19NDGS6126

**Titre** : Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Strasbourg – Rectorat de l'académie de Strasbourg

**Durée** : 52 heures

**Dates** : du lundi 3 février au vendredi 7 février 2020 mercredi inclus et du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2020.

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Strasbourg – 141 avenue de Colmar – 67000 Strasbourg

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : 15 participants (public désigné par le rectorat de l'académie de Strasbourg)

**Public visé** : Enseignants exerçant les fonctions d'aide à dominance relationnelle (Rased)

**Objectifs de formation** :

- approfondir les connaissances touchant la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école ;
- connaître et concevoir des réponses pédagogiques permettant de la prévenir et de la réduire ;
- généraliser les compétences et les connaissances acquises.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- analyser et comprendre la complexité des situations risquant de faire obstacle à la réussite du parcours de formation des élèves ;
- comprendre les conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire ;
- construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées aux besoins des élèves ;
- coopération et partenariat spécifiques.

**Intervenants** : Formateurs éducation nationale et extérieurs

**Thème** : Cappei – modules de professionnalisation

**Identifiant** : 19NDGS6127

**Titre** : Module de professionnalisation enseignement général et professionnel Adapté pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 50 heures

**Dates** :

Semaine 1 : du 1er au 8 novembre 2019

Semaine 2 : du 2 au 10 janvier 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Saint-Germain-en-Laye 5, rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 20 participants

La seconde semaine se fera en groupe de 10 participants

**Public visé** : Ayant le Cappei mais n'ayant pas été formé au module de professionnalisation Segpa (doivent être dans le dispositif en question)

**Objectifs de formation** :

- connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève dans le cadre du parcours Avenir ;
- être personne ressource ;
- développer une posture de praticien réflexif ;
- analyser les différentes interactions adulte/élève(s), élève(s)/élève(s) et leurs effets ;
- mutualiser les stratégies d'enseignement adapté aux « élèves à BEP » pour agrandir la palette de chacun. (gestion collective, différenciée, individualisée, moment de soutien, remédiation, etc.) ;
- analyser les situations éducatives en mobilisant plusieurs grilles de lecture.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- concept de projet, méthodologie, évaluation (formative, formatrice, sommative, etc.) ;

- les projets individuels (PAS, PPS, PIF, PAP): à partir des constats, repérer les besoins (prioriser) pour se fixer des objectifs ; définir des tâches, des indicateurs d'évaluation, etc. ;
- réfléchir sur les différentes modalités de collaboration, co-intervention et co-enseignement au service de l'école inclusive ;
- volet inclusion ou classe de référence du projet individualisé ;
- organiser, formaliser les actions de l'AESH ;
- scénario d'apprentissage dans le dispositif ;
- anticiper/prolonger les apprentissages en inclusion et/ou atelier ;
- projet professionnel et parcours avenir ;
- prévention du décrochage ;
- co-enseignement et/ou projet pour l'école inclusive ;
- co-analyses en groupe restreint de moments de séances filmées par les enseignants en formation sur leurs dispositifs ou structures.

**Intervenants** : Formateurs de l'ESPE

**Identifiant** : 19NDGS6128

**Titre** : Module de professionnalisation transdisciplinaire pour les formateurs de formateurs – niveau 1

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 25 heures

**Dates** : 21 et 28 janvier, 10 mars, 5 mai 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Site de Saint-Germain-en-Laye, 5 rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : Minimum de 15 participants (limité à 25)

**Public visé** : Formateurs de formateurs

(CAFIPEMF – CAFFA – Formateurs académiques, enseignants ressources ASH et tout professionnel accompagnant des enseignants accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers)

**Objectif principal de formation** :

Développer une posture de formateur spécifique à l'accompagnement d'enseignants accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers

**Contenus pédagogiques proposés** :

- reprise et approfondissement des notions conceptuelles de l'école inclusive et de ses enjeux.
- décryptage de ce qui se joue implicitement dans une situation d'accompagnement : quelles interactions entre l'accompagnant et l'accompagné ? Quid du cadre, du contexte d'exercice, de l'objet travaillé, des attendus, etc. ?
- analyse et développement des compétences professionnelles mise en œuvre dans une relation singulière -
- co-élaboration d'une posture réflexive ;
- identification et prise en charge des résistances rencontrées dans des situations d'accompagnement complexes ;
- co-construction d'outils en fonction des besoins : modalités d'entretiens, de suivi, objectifs visés, etc.

**Intervenants** : Formateurs de l'Espé

**Identifiant** : 19NDGS6129

**Titre** : Module de professionnalisation Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 50 heures :

**Dates** : Semaine 1 : 9, 10, 12 et 13 septembre 2019. Semaine 2 : 18, 19, 21 et 22 novembre 2019

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Saint-Germain-en-Laye 5, rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 20 participants

La seconde semaine se fera en groupe de 10 participants

**Public visé** : Ayant le Cappei mais n'ayant pas été formé au module de professionnalisation Rased (doivent être dans le dispositif en question)

**Objectifs de formation** :

- mettre en œuvre des actions de prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective ;
- intervenir auprès des élèves en difficultés scolaires ;
- être personne-ressource ;
- développer une posture de praticien réflexif ;
- analyser les différentes interactions adulte/élève(s), élève(s)/élève(s) et leurs effets ;
- mutualiser les stratégies d'enseignement adapté aux « élèves à BEP » pour agrandir la palette de chacun (gestion collective, différenciée, individualisée, moment de soutien, remédiation, etc.) ;
- analyser les situations éducatives en mobilisant plusieurs grilles de lecture.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- concept de projet, méthodologie, évaluation (formative, formatrice, sommative, etc.) ;
- les projets individuels (PAS, PPS, PIF, PAP): à partir des constats, repérer les besoins (prioriser) pour se fixer des objectifs ; définir des tâches, des indicateurs d'évaluation, etc. ;
- réfléchir sur les différentes modalités de collaboration, co-intervention et co-enseignement au service de l'école inclusive ;
- volet inclusion ou classe de référence du projet individualisé ;
- scénario d'apprentissage dans le dispositif ;
- anticiper/prolonger les apprentissages en classe ;
- action de prévention, se situer dans le pôle-ressource ;
- co-enseignement et/ou projet pour l'école inclusive ;
- co-analyses en groupe restreint de moments de séances filmées par les enseignants en formation sur leurs dispositifs ou structures.

**Intervenants :** Formateurs de l'Espé

**Identifiant :** 19NDGS6130

**Titre :** Module de professionnalisation unités d'enseignement pour titulaires du cappei

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Versailles

**Durée :** 50 heures

**Dates :** Semaine 1 : 16, 17, 19 et 20 septembre 2019. Semaine 2 : 25, 26, 28 et 29 novembre 2019.

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Versailles – site de Saint-Germain-en-Laye 5, rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** de 15 (seuil d'ouverture du module) à 20 participants

La seconde semaine se fera en groupe de 10 participants

**Public visé :** ayant le Cappei mais n'ayant pas été formé au module UE (doivent être dans le dispositif en question)

**Objectifs de formation :**

- connaître l'environnement spécifique propre à chaque unité d'enseignement ;
- adapter sa pratique professionnelle aux évolutions de l'environnement et des publics accueillis ;
- se positionner comme enseignant et comme personne ressource ;
- développer une posture de praticien réflexif ;
- analyser les différentes interactions adulte/élève(s), élève(s)/élève(s) et leurs effets ;
- mutualiser les stratégies d'enseignement adapté aux « élèves à BEP » pour agrandir la palette de chacun (gestion collective, différenciée, individualisée, moment de soutien, remédiation, etc.) ;
- analyser les situations éducatives en mobilisant plusieurs grilles de lecture.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- concept de projet, méthodologie, évaluation (formative, formatrice, sommative, etc.) ;
- les projets individuels (PAS, PPS, PIF, PAP): à partir des constats, repérer les besoins (prioriser) pour se fixer des objectifs ; définir des tâches, des indicateurs d'évaluation ;
- réfléchir sur les différentes modalités de collaboration, co-intervention et co-enseignement au service de l'école inclusive ;
- volet inclusion ou classe de référence du projet individualisé ;
- projet professionnel et parcours Avenir (IMPro) ;
- co-enseignement et/ou projet pour l'école inclusive ;
- scénario d'apprentissage dans le dispositif ;

- anticiper/prolonger les apprentissages en classe (temps partagés) ;
- co-analyses en groupe restreint de moments de séances filmées par les enseignants en formation sur leurs dispositifs ou structures.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6131

**Titre** : Module de professionnalisation unités localisées pour l'inclusion scolaire pour titulaires du Cappei

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 50 heures

**Dates** : Semaine 1 : 18, 19, 21 et 22 novembre 2019. Semaine 2 : 13, 14, 16 et 17 janvier 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Saint-Germain-en-Laye 5, rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 20 participants

La seconde semaine se fera en groupe de 10 participants (donc deux groupes).

**Public visé** : ayant le Cappei mais n'ayant pas été formé au module de professionnalisation Ulis (doivent être dans le dispositif en question)

**Objectifs de formation** :

- enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- organiser, planifier et formaliser les interventions des aides humaines au sein du dispositif, dans les classes de référence des élèves et dans l'établissement scolaire ;
- animer les relations entre l'Ulis et les partenaires extérieurs ;
- être personne ressource ;
- développer une posture de praticien réflexif ;
- analyser les différentes interactions adulte/élève(s), élève(s)/élève(s) et leurs effets ;
- mutualiser les stratégies d'enseignement adapté aux « élèves à BEP » pour agrandir la palette de chacun (gestion collective, différenciée, individualisée, moment de soutien, remédiation, etc.) ;
- analyser les situations éducatives en mobilisant plusieurs grilles de lecture.

**Contenus pédagogiques proposés** :

- concept de projet, méthodologie, évaluation (formative, formatrice, sommative, etc.).
- les projets individuels (PAS, PPS, PIF, PAP): à partir des constats, repérer les besoins (prioriser) pour se fixer des objectifs ; définir des tâches, des indicateurs d'évaluation, etc. ;
- réfléchir sur les différentes modalités de collaboration, co-intervention et co-enseignement au service de l'école inclusive ;
- volet inclusion ou classe de référence du projet individualisé ;
- organiser, formaliser les actions de l'AESH ;
- projet professionnel et parcours avenir (Ulis-2d degré) ;
- co-enseignement et/ou projet pour l'école inclusive ;
- scénario d'apprentissage dans le dispositif ;
- anticiper/prolonger les apprentissages en classe ;
- co-analyses en groupe restreint de moments de séances filmées par les enseignants en formation sur leurs dispositifs ou structures.

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6132

**Titre** : Module de professionnalisation dans l'emploi des enseignants-référents

**Opérateur principal** : Espé de l'académie de Versailles

**Durée** : 50 heures

**Dates** : 20, 21, 23, 24, 27, 28, 30 et 31 janvier 2020

**Lieu du stage** : Espé de l'académie de Versailles – site de Site de Saint-Germain-en-Laye, 5 rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye

**Nombre de participants pouvant être accueillis** : de 15 (seuil d'ouverture du module) à 30 participants

**Public visé** : Enseignants-référents

**Objectifs de formation** :

- connaissances institutionnelles et partenariales concernées par le handicap et les besoins éducatifs particuliers ;

- connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves en vue de la conception du projet individuel ;
- compétences coopératives en vue du travail partenarial.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- des apports de contenus seront proposés pour permettre aux enseignants-référents de développer leurs connaissances institutionnelles concernées par le handicap (textes réglementaires, procédures liées à la MDPH, etc.) et leurs connaissances de l'ensemble des partenaires concernés par leur mission. Un travail plus différencié sera proposé pour permettre à chaque enseignant-référent de savoir comment identifier ses ressources locales ;
- un cadre de compréhension des différents troubles et difficultés possibles et de leur répercussion sur la scolarisation de l'élève, mettant en valeur les besoins des élèves, sera proposé afin d'aider les enseignants-référents à élaborer le projet individuel de l'élève de façon adaptée ;
- le développement des compétences professionnelles coopératives sera basé, entre autres, sur les compétences mobilisées en conduite de réunion et lors du travail partenarial.
- un travail réflexif spécifique accompagnera le développement de l'ensemble des compétences ;
- la conception d'outils personnels adaptés à sa mission sera également un des objectifs de ce stage.

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Identifiant :** 19NDGS6133

**Titre :** Coordonner une Ulis

**Dates :** du 25 au 29 novembre 2019 et du 23 au 27 mars 2020 mercredis inclus

**Durée :** 52 heures

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Public visé :** PE et PLC spécialisés souhaitant se professionnaliser à la coordination d'une ULIS

**Nombre de participants pouvant être accueillis –** 10 participants - académie de Limoges

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Objectifs de formation :** Professionnaliser dans l'emploi de coordonnateur d'Ulis.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis organiser et planifier et formaliser les interventions des aides humaines au sein du dispositif, dans des classes de référence des élèves et dans l'établissement scolaire ;
- Animer les relations entre l'ULIS et les partenaires extérieurs ;
- Être personne ressource.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale et Espé

**Identifiant :** 19NDGS6134

**Titre :** Enseigner en SEGPA ou en EREA

**Dates :** du 25 au 29 novembre 2019 et du 23 au 27 mars 2020 mercredis inclus

**Durée :** 52 heures

**Lieu du stage :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Public visé :** PE et PLC spécialisés souhaitant se professionnaliser dans l'enseignement et l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 10 participants - académie de Limoges

**Opérateur principal :** Espé de l'académie de Limoges 209 boulevard de Vanteaux 87036 Limoges

**Objectifs de formation :**

Professionnaliser dans l'emploi les enseignants en Segpa ou EREA. Identifier les obstacles rencontrés par les élèves, remédiations et pratiques pédagogiques adaptées.

**Contenus pédagogiques proposés :**

Enseigner aux élèves des Segpa et EREA. Connaître le cadre des actions de l'enseignant, faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des élèves, se positionner comme enseignant et comme personne ressource.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale et Espé

**Identifiant :** 19NDGS6135

**Titre** : Module de professionnalisation : formation des enseignants référents

**Opérateur principal** : Espé Lille Nord de France

**Durée** : 50 heures de présentiel : 2 X 1 semaine

**Dates** : mai-juin 2020

**Lieu** : Espé LNF, 365 Bis Rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve-d'Ascq

**Nombre de participants** : 25 participants

**Public concerné** : enseignants référents en poste et enseignants envisageant de devenir enseignant référent, enseignants exerçant dans des équipes de MDPH.

**Opérateur principal** : Espé LNF

**Objectifs de formation** :

- Connaître et mettre en œuvre les missions de l'ER ;
- Développer les compétences du travail en équipe et en partenariat pour optimiser les équipes de suivi de scolarisation ;
- Veille scientifique relative à la connaissance des troubles.

**Contenus de formation** :

- approfondissement des connaissances du fonctionnement de la MDPH (5h) ;
- approfondissement des connaissances des dispositifs et structures de soins, et de scolarisation (6h) ;
- relation avec les parents : sociologie des parents, annonce du handicap, entretiens d'explicitation, mise en place d'une relation de confiance (12h) ;
- connaissances liées à la gestion de réunions et au travail d'équipe (6h) ;
- approfondissement et actualisation des connaissances sur les troubles et leur conséquence sur les apprentissages (9h) ;
- parcours de scolarisation et insertion professionnelle (3h) ;
- mutualisation de pratiques avec des enseignants référents (9h).

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6136

**Titre** : Module de professionnalisation : travailler en milieu carcéral

**Opérateur principal** : Espé Lille Nord de France

**Durée** : 25 heures de présentiel : 1 semaine

**Dates** : mai-juin 2020

**Lieu** : Espé LNF, 365 Bis Rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve-d'Ascq

**Nombre de participants** : 25 participants

**Public concerné** : enseignants spécialisés ou non, intervenant ou souhaitant intervenir en maison d'arrêt, en maisons centrales, en centres de détention, en établissements pénitentiaires pour Mineurs, en centres éducatifs fermés, etc.

**Opérateur principal** : Espé LNF

**Objectifs de formation** :

- Connaître les structures du pénitencier ;
- Analyser les besoins des adultes et mineurs incarcérés ;
- Mettre en œuvre des démarches et pratiques adaptées.

**Contenus de formation** :

- approfondissement des connaissances des structures du pénitencier (4h) ;
- mise en place du partenariat avec la PJJ, son rôle avant et après l'incarcération (6h) ;
- répercussions de l'incarcération sur les apprentissages (6h) ;
- pratiques pédagogiques adaptées en lien avec les BEP des détenus (9h).

**Intervenants** : Formateurs Espé

**Identifiant** : 19NDGS6137

**Titre** : Scolariser des élèves atteints de troubles du spectre autistique

**Opérateur principal** : Espé Lille Nord de France

**Durée** : 25 heures de présentiel : 1 semaine

**Dates** : mai-juin 2020

**Lieu** : Espé LNF, 365 Bis Rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve-d'Ascq

**Nombre de participants** : 25 participants

**Public concerné** : enseignants spécialisés souhaitant approfondir leurs connaissances des troubles

**Objectifs de formation** :

- connaître les troubles du spectre autistique et ses répercussions sur les apprentissages ;
- connaître et mettre en œuvre des démarches d'évaluation adaptées ;
- connaître les démarches et pratiques pédagogiques adaptées aux BEP des élèves.

**Contenus de formation :**

- actualisation des connaissances du trouble (4h) ;
- les outils pour évaluer les compétences et soutenir les habiletés de communication (6h) ;
- la scolarisation des élèves avec TSA (6h) ;
- accès aux ressources disponibles : l'exemple du CRA (3h) ;
- le partenariat avec les associations (3h) ;
- le développement de sensibilisations en milieu ordinaire (3h).

**Intervenants :** Formateurs Espé

**Thème : transition école-emploi**

**Identifiant :** 19NDGS6138

**Titre :** Sécuriser les choix d'orientation & de formation des élèves en situation de handicap pour une employabilité assurée.

**Opérateur principal :** Rectorat de l'académie de Grenoble

**Durée :** 25 heures (1 semaine).

**Dates :** du lundi 18 novembre 2019 au vendredi 22 novembre 2019, mercredi inclus

**Lieu :** Canopé Grenoble, 11 avenue général Champon

**Nombre de participants pouvant être accueillis :** 30 participants.

**Public visé :** enseignants du second degré titulaires ou non du Cappei, coordonnateurs Ulis collège, lycée, enseignants référents, enseignants Segpa, EREA, UE, chefs d'établissement, santé scolaire, psychologues EN, etc.

**Objectifs de formation :**

- mieux accompagner les élèves en situation de handicap et leur famille dans leur parcours de formation, orientation, recherche de stages, d'emploi ;
- concevoir la lettre de motivation et l'entretien professionnel sous un angle différent : mettre en avant son handicap comme un atout pour l'entreprise ;
- associer des adultes en emploi, porteur de handicap aux travaux avec les élèves ;
- connaître les professionnels du handicap acteurs de l'insertion professionnels, les services et aides destinées à favoriser l'emploi, le milieu protégé, l'emploi accompagné ;
- cheminer du PPS à la RQTH, connaître les partenaires médico-sociaux.

**Contenus pédagogiques proposés :**

- comment faire de ses failles un atout, rendre sa lettre de motivation unique en travaillant avec des adultes en emploi ;
- exemple d'un projet et co-construction d'un projet pour ses élèves ;
- apprendre à mener des ateliers d'écriture ludique pour aborder la formalisation d'un CV, travail à partir d'offres d'emploi authentiques, construire une mise en œuvre adaptée à ses élèves ;
- accompagner les élèves dans l'analyse d'une fiche de poste en fonction des compétences souhaitées par l'entreprise, en regard de ses propres compétences ;
- échanges avec les professionnels du handicap, de la santé, acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle ;
- comment associer les parents dans une démarche de compensation vers l'autonomie et l'employabilité ;
- place du numérique dans la démarche d'orientation, de recherche de stage, entretien pro et adaptation au poste de travail.

**Intervenants :** Formateurs éducation nationale, Canopé Grenoble, intervenants extérieurs

**Annexe 2 - Liste récapitulative des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale - année scolaire 2019-2020**

**Académie :**

\* La demande doit être signalée comme prioritaire pour les titulaires du Cappei en complément de leur formation (dans les conditions prévues, etc.)

Si plusieurs vœux sont formulés et que les effectifs le permettent, faut-il retenir tous les vœux ?

- Oui, plusieurs modules de formation peuvent être retenus pour la même personne
- Non, un seul module de formation doit être retenu par personne

Département	Date de validation par la commission paritaire	Demande prioritaire ou normale *	Coordonnées des personnels			Statut	Lieu d'exercice			Choix des modules de formation					
			Nom	Prénom	adresse messagerie		Poste	UAI	Adresse	Vœu 1	intitulé vœu 1	Vœu 2	intitulé vœu 2	Vœu 3	intitulé vœu 3



## Personnels

## Modalités d'affectation et d'organisation de l'année de stage

### Lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat

NOR : MENF1908346C

circulaire n° 2019-036 du 11-4-2019

MENJ - DAF D1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références : Code de l'éducation, notamment articles L. 914-3 et L. 914-4, R. 913-4, R. 914-19-2 et R. 914-20 à R. 914-32 ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 98-304 du 17-4-1998 ; décret n° 2000-129 du 16-2-2000 ; arrêté du 1-7-2013 ; arrêté du 27-8-2013 ; arrêté du 11-7-2014 ; arrêtés du 22-08-2014 ; arrêté du 22-12-2014 ; circulaire n° 2016-087 du 10-6-2016 ; circulaire DAF D3 n° 2018-096 du 21-08-2018

La présente circulaire fixe de manière permanente les modalités d'affectation, d'accueil et d'organisation du stage des lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés des 1er et 2d degrés sous contrat.

Ces modalités concernent les lauréats qui sont affectés en contrat provisoire pour effectuer un stage d'une durée d'un an :

- issus de la session annuelle des concours internes, externes et 3ème concours ;
- issus des sessions antérieures, placés en situation de report, de prolongation ou de renouvellement de stage.

La présente circulaire rappelle les vérifications préalables nécessaires au bénéfice d'un contrat provisoire (1) et fixe les modalités d'accueil (2) et d'affectation (3) des maîtres en contrat ou agrément provisoire, ci-après dénommés « stagiaires ». Elle fixe également les modalités d'organisation du stage et de la formation (4) et rappelle les dispositions particulières applicables aux cas particuliers des « lauréats qualifiés » (5). Enfin, elle précise la prise en charge administrative et financière dont bénéficient les stagiaires (6).

### 1. Vérification des conditions préalables au bénéfice d'un contrat provisoire

#### 1.1 Conditions préalables au bénéfice d'un contrat provisoire

Il est rappelé que le bénéfice d'un contrat provisoire est **subordonné à l'accord d'un chef d'établissement** que les lauréats doivent recueillir en effectuant des démarches auprès des établissements ou des réseaux.

##### 1.1.1 Aptitude physique

En application du 4° de l'article R. 914-14 du Code de l'éducation renvoyant au titre II « Des conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics » du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, les stagiaires doivent satisfaire la condition d'aptitude physique qu'il incombe aux services académiques de vérifier. Aussi, tout stagiaire qui ne se rendrait pas aux convocations à caractère médical qui lui sont adressées se placerait lui-même en position irrégulière.

##### 1.1.2 Casier judiciaire

Il appartient aux services académiques de vérifier qu'aucun élément du casier judiciaire (bulletin n° 2) n'est incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignement.

Les lauréats de concours sont contrôlés préalablement à leur recrutement.

Dans le premier degré, leur nomination est subordonnée aux vérifications des bulletins n° 2 du casier judiciaire demandés par les services académiques. Lorsque ce bulletin comporte une mention, l'autorité de nomination (recteur ou directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale) apprécie s'il y a incompatibilité avec l'exercice des fonctions.

Dans le second degré, leur nomination est subordonnée aux vérifications des bulletins n° 2 du casier judiciaire

demandés par la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines. Lorsque ce contrôle fait état d'une mention inscrite au casier judiciaire d'un lauréat, les services académiques sont informés afin que le recteur, en sa qualité d'autorité de nomination, apprécie s'il y a incompatibilité avec l'exercice des fonctions. La notion de compatibilité avec l'exercice des fonctions d'enseignement prévue par le 5° de l'article R. 914-14 du Code de l'éducation est appréciée au regard du contact habituel avec des mineurs, inhérent aux fonctions d'enseignement.

S'agissant des lauréats de concours et examens professionnels des sessions antérieures ayant bénéficié d'un report de stage, il appartient aux services académiques de procéder aux vérifications préalables des antécédents judiciaires avant leur recrutement en contrat provisoire.

### 1.1.3 Conditions de titre ou diplôme

La vérification des conditions de titre ou diplôme ou de l'éligibilité au bénéfice d'une dispense de titre ou diplôme devra être effectuée par les services académiques **impérativement avant le 1er septembre de l'année de la session** de façon à ce que les lauréats des sessions de concours externes puissent être identifiés et traités selon les délais impartis.

Les **lauréats des concours externes** antérieurs à la session 2014, qui ont bénéficié de reports de stage successifs, doivent justifier de la détention d'un master pour bénéficier d'un contrat provisoire.

Le cas particulier des lauréats des concours externes justifiant déjà d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner, est traité au 5 de la présente circulaire.

Les lauréats des concours externes doivent justifier d'un master 2 ou de leur inscription en deuxième année de master (M2) Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dans un établissement d'enseignement supérieur dans les conditions précisées au 4 de la présente circulaire.

Certains établissements d'enseignement supérieur organisant encore des sessions de rattrapage en septembre, certains lauréats des concours externes, inscrits l'année précédente en M1, ne seront peut-être pas encore en mesure de s'inscrire en M2 au 1er septembre. De fait, ces lauréats ne répondront, à cette date, ni à la condition de détention d'un diplôme national de master, ni à la condition d'inscription en M2 Meef.

Compte tenu de **l'échéance de validité des listes d'admission fixée au 1er octobre de l'année de la session**, les lauréats qui seraient dans ce cas peuvent néanmoins être affectés ou recrutés en qualité de stagiaires **jusqu'à cette date**. La durée réglementaire du stage étant d'une année complète, cette dernière sera alors décomptée à partir de la date de nomination, la titularisation n'intervenant qu'à l'issue de cette période.

Toutefois, pour les lauréats qui ne seraient pas en mesure de s'inscrire en M2 Meef au 1er octobre, notamment faute d'un M1 validé, le bénéfice de l'admission au concours est reporté à la rentrée suivante. Ceux qui ne peuvent toujours pas justifier de la condition d'inscription exigée après l'année de report perdront le bénéfice de l'admission au concours.

Les lauréats des concours externes, inscrits l'année précédente en M2 dans un cursus autre que celui du master Meef, qui n'auront pas obtenu leur diplôme avant le 1er septembre pourront être nommés stagiaires jusqu'au 1er octobre, dès lors qu'ils obtiendront leur master lors des sessions de rattrapage.

## 1.2 Ressortissants étrangers

1.2.1 Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, ont accès dans les conditions prévues par le code de l'éducation à l'ensemble des échelles de rémunération des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

1.2.2 Les ressortissants des États non mentionnés au point 1.2.1 sont admis à concourir et, en conséquence, peuvent bénéficier d'un contrat provisoire en cas d'admission, sous réserve de disposer préalablement à l'obtention de ce contrat provisoire, d'une dérogation à la condition de nationalité délivrée par le recteur (articles L. 914-4 et R. 913-4 du Code de l'éducation).

Pour l'application de ces dispositions, il conviendra de vous référer à la circulaire DAF D3 n° 2018-096 du 21 août 2018 relative au régime applicable à l'ouverture, au fonctionnement et au contrôle des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat.

## 2. Accueil des stagiaires

Dans tous les cas, les stagiaires bénéficient du dispositif d'accueil et de formation décrit ci-après.

Les candidats admis aux concours et ayant satisfait aux conditions mentionnées au 1 de la présente circulaire bénéficient d'un contrat ou d'un agrément provisoire et accomplissent un stage d'une durée d'un an, avec l'accord du chef de l'établissement dans lequel ils sont affectés.

Les stagiaires bénéficient des dispositions du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics, à l'exception de celles relatives au détachement et aux sanctions disciplinaires (articles R. 914-19-6 et R. 914-33 du Code de l'éducation).

Un accueil des stagiaires est mis en place pour l'ensemble des lauréats affectés dans l'académie, de préférence pendant la semaine précédant la rentrée scolaire. Cet accueil est notamment destiné à la présentation des enjeux de l'année de stage, des conditions de son déroulement et de son évaluation ainsi que de l'environnement professionnel dans lequel il s'inscrit. Des informations relatives aux modalités de leur prise en charge y sont également délivrées. Ils peuvent être amenés à être présents dans les établissements des premier et second degrés le jour de la pré-rentrée.

Pendant la période d'accueil, dans l'hypothèse d'un accident subi par un lauréat de concours, si la responsabilité de l'État est établie, le droit à réparation à un lauréat de concours victime d'un tel accident sera reconnu.

Les lauréats des concours ayant la qualité d'étudiant bénéficient en outre de la législation sur les accidents de travail.

### 3. Modalités d'affectation en stage

#### 3.1 Principe général d'affectation en stage

Le principe général pour l'ensemble des lauréats de concours est celui d'une affectation dans leur académie d'inscription au concours sous réserve de l'accord d'un chef d'établissement et, pour le second degré, de l'existence de services d'enseignement dans la discipline de concours permettant cette affectation.

Toutefois, les stagiaires devant suivre un cursus de M2 Meef pendant leur année de stage sont affectés dans l'académie dans laquelle ils poursuivent leur cursus dans les conditions précisées au 4 de la présente circulaire. Ce principe d'affectation dans l'académie dans laquelle ils poursuivent leur cursus universitaire connaît cependant des exceptions dans le cas de disciplines pour lesquelles la formation initiale est regroupée géographiquement. Dans ce cas, les lauréats sont affectés dans leurs académies d'inscription au concours, indépendamment de l'emplacement du centre de formation.

S'ils n'ont pu obtenir d'affectation dans les conditions précisées ci-dessus, les lauréats des concours du 2d degré sont affectés dans une académie par le ministre de l'éducation nationale après avis de la commission nationale d'affectation (CNA) dans les conditions prévues à l'article R. 914-50 du Code de l'éducation. Une note de service précise chaque année le calendrier de la CNA et les échéances pour la remontée des services vacants et des dossiers soumis à son examen.

En vue de la rentrée scolaire suivante, les maîtres en contrat ou agrément provisoire participeront, pendant leur année de stage, au mouvement afin d'obtenir un contrat ou un agrément définitif, sous réserve de la validation de leur année de stage.

#### 3.2 Cas particuliers

Sous réserve de possibilités d'accueil par un établissement, les stagiaires placés dans les situations précisées ci-dessous sont maintenus dans l'académie dans laquelle ils ont effectué leur première année de stage selon les modalités prévues par la circulaire DAF D1 n° 2016-087 du 10 juin 2016 relative à l'évaluation des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire de l'enseignement privé sous contrat citée en référence :

- stagiaire en prolongation de stage ;
- stagiaire en renouvellement ou en prorogation.

#### 3.3 Report de stage

Lorsque leur situation le justifie, les lauréats admis peuvent solliciter auprès des services académiques le report de leur nomination en tant que stagiaire en application des dispositions prévues aux articles 3 (période de service militaire ou de service dans la réserve opérationnelle militaire, de la sécurité civile, dans la réserve sanitaire ou dans la réserve civile de la police nationale), 4 (congé maternité) ou 21 (congé parental) du décret du 7 octobre 1994 cité en référence. Par ailleurs, dans le second degré, un report de stage peut éventuellement être octroyé par le recteur dans les cas suivants énumérés ci-dessous.

##### 3.3.1 Report de stage pour agrégation (second degré)

Seuls les lauréats des concours externes du Cafep Capes, Cafep Capet, Cafep Capeps et du Cafep CAPLP de la session en cours peuvent solliciter un report de stage pour préparer l'agrégation. La durée de ce report est d'un an non renouvelable. Ce report est aussi ouvert aux lauréats inscrits en M1 lors de leur inscription au concours (et qui devront donc simultanément finir leur master ou équivalent et préparer l'agrégation).

##### 3.3.2 Report de stage pour effectuer un séjour à l'étranger (second degré)

Cette possibilité est offerte aux lauréats des concours externes du second degré, titulaires d'un M2 ou d'un titre ou

diplôme reconnu équivalent, qui souhaitent effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. La durée de ce report est d'un an, non renouvelable et non cumulable avec un autre report. Ce report n'est autorisé que l'année de réussite aux concours.

### 3.3.3 Report de stage pour terminer la scolarité à l'école normale supérieure (second degré)

Les élèves de l'École normale supérieure (ENS), lauréats des concours externes du Cafep Capes ou Cafep Capet, titulaires d'un M2 ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, qui n'ont pas terminé leur cycle d'études peuvent solliciter un report de stage pour terminer leur scolarité. La durée de ce report est d'un an renouvelable jusqu'à la fin du contrat avec l'ENS.

### 3.3.4 Dispositions communes aux reports de stage

Dans tous les cas, la demande de report et la décision de l'autorité académique doivent intervenir avant la date d'expiration des listes d'admission aux concours.

Dans les cas où le report de stage n'est pas de droit :

- en cas d'accord du bénéficiaire d'un report de stage, la décision précise la période et les modalités selon lesquelles le lauréat en report de stage doit se faire connaître auprès des services académiques en vue de préparer son affectation lors de la rentrée scolaire suivante.
- en cas de rejet de la demande de report, le stagiaire doit rejoindre son affectation.

À l'issue de leur période de report, les lauréats bénéficient d'un contrat provisoire et réalisent leur année de stage dans les conditions prévues par la présente circulaire selon les modalités applicables à leur session et voie de concours. Les services académiques vérifient qu'ils remplissent les conditions préalables à la nomination mentionnées au 1.1 de la présente circulaire et les affectent au 1er septembre.

## 4. Modalités d'organisation du stage et de la formation

Au cours de leur stage d'un an, les lauréats des concours bénéficient d'une formation organisée, dans le cadre des orientations définies par l'État, par un établissement d'enseignement supérieur visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier. Cette formation alterne des périodes de formation dans un établissement d'enseignement supérieur et des périodes de mise en situation professionnelle dans un établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'accord du chef d'établissement.

La formation de ces stagiaires peut être adaptée en fonction de leurs besoins.

Pendant les périodes de formation au sein de l'établissement d'enseignement supérieur, les stagiaires sont dispensés des obligations de service de leur échelle de rémunération de recrutement.

Il convient, par ailleurs, de veiller à l'articulation entre le stage en établissement et la formation, selon que cette dernière est filée ou massée.

### 4.1 Détermination des besoins de formation

#### 4.1.1 Cursus M2 Meef

Les stagiaires, lauréats de la session de droit commun, ayant validé leur M1 sont inscrits en M2 Meef dans un établissement d'enseignement supérieur pendant leur année de stage.

L'article L. 914-1 du Code de l'éducation précise que la formation initiale des maîtres de l'enseignement privé sous contrat est assurée dans le respect du caractère propre des établissements d'enseignement privés prévu notamment par les articles L. 442-1 et L. 442-5 ; par ailleurs, l'affectation des stagiaires dans un établissement d'enseignement privé sous contrat nécessite l'accord d'un chef d'établissement. Dans ce cadre, une convention peut être conclue, en application de l'article L. 613-7 du code de l'éducation, entre les établissements d'enseignement supérieur privés qui accueillent les lauréats des concours de l'enseignement privé et les universités pour permettre notamment les contrôles nécessaires à l'obtention d'un diplôme national de master Meef. À défaut d'une telle convention, les connaissances et aptitudes conduisant au diplôme national de master Meef sont contrôlées par un jury rectoral. Les conventions conclues avec une université en application de l'article L. 613-7 peuvent prévoir de répartir les formations entre l'établissement d'enseignement supérieur privé et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (Espé).

#### 4.1.2 Parcours de formation adapté

Les stagiaires lauréats des concours externes (y compris externe spécial) et 3e concours (cf. article 3 de l'arrêté du 11 juillet 2014 cité en référence), qui sont, **soit détenteurs d'un diplôme national de master, soit dispensés de détenir ce diplôme** peuvent bénéficier d'un parcours de formation adapté au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Ce parcours adapté tient compte de leurs besoins de formation en fonction notamment de leur parcours antérieur.

Le parcours de formation adapté est défini par l'établissement d'enseignement supérieur chargé de la formation du maître contractuel ou agréé à titre provisoire, qui le soumet au recteur pour validation.

Le contenu de ce parcours de formation adapté s'appuie sur les enseignements dispensés dans le cadre des masters Meef fixé par l'arrêté du 27 août 2013 cité en référence et contribue à l'acquisition des compétences attendues dans le cadre du référentiel défini par l'arrêté du 1er juillet 2013 cité en référence.

Le parcours de formation adapté peut notamment intégrer des enseignements visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues et l'acquisition des compétences requises en référence au certificat informatique et Internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant ». La formation peut conduire à la validation d'une ou plusieurs unités d'enseignement sanctionnant la formation dispensée et, le cas échéant, à l'obtention d'un diplôme.

Les lauréats des autres concours (cf. article 5 de l'arrêté du 11 juillet 2014 précité) peuvent bénéficier de modules de formation spécifiques.

Les lauréats des sessions antérieures à la session 2014 dont **le stage a été interrompu pendant plus de trois ans** suivent également un parcours de formation adapté.

#### 4.2 Détermination des lieux de stage, des classes et niveaux attribués

La détermination des lieux de stage pour la mise en situation professionnelle doit favoriser l'accompagnement des stagiaires, tant dans le choix des établissements que des classes et services attribués. Elle est notamment liée aux besoins de formation.

Une affectation géographiquement favorable par rapport aux lieux de formation (proximité ou facilité de l'accès aux moyens de transport et/ou aux grands axes routiers) est à privilégier, dans la mesure du possible, particulièrement pour les stagiaires qui préparent leur M2 Meef.

En outre, il convient d'aménager les services de manière à éviter l'affectation sur des postes spécialisés ou devant les classes les plus difficiles.

D'éventuelles affectations en remplacement, si elles ne peuvent être évitées, peuvent être exceptionnellement opérées sous réserve de concerner des services protégés à l'année.

#### 4.3 Modalités de service

##### 4.3.1 Temps plein ou demi-service selon la session et le concours

Les **lauréats des concours externes, 3e concours** (Cafep et concours de recrutement des professeurs des écoles) **et concours externe spécial de et en langues régionales** assurent en principe un demi-service (cf. 4.3.2 ci-dessous). Pour l'affectation de ces lauréats :

- des moyens spécifiques en emplois ont été notifiés et délégués aux académies ;
  - des natures de support et des modalités techniques d'affectation sont spécifiquement prévues à cette fin. Une note technique indique par ailleurs le détail et les caractéristiques des nomenclatures à utiliser dans AGAPE et EPP privés.
- Les **lauréats des concours internes** (Caer et concours interne de recrutement des professeurs des écoles) assurent de préférence un service à temps plein et sont dès lors affectés sur des services vacants, à temps complet.

Les lauréats des concours externes ou internes **des sessions antérieures à la session 2014 placés en prolongation** de stage, assurent le service correspondant au concours et à la session à laquelle ils ont été admis, à l'exception de ceux qui se trouvent dans l'obligation de faire un nouveau stage compte tenu d'une **interruption de plus de trois ans**. Dans ce dernier cas, le stagiaire est affecté sur un demi-service pour les lauréats du concours externe et sur un service à temps plein pour les lauréats du concours interne.

Ces modalités de services sont récapitulées dans le tableau figurant en annexe.

S'agissant des stagiaires affectés à temps plein bénéficiant de dispenses de services ponctuelles pour formation, il convient de faciliter leur remplacement afin de permettre le suivi des formations validées par le recteur.

##### 4.3.2 Les quotités de service

L'affectation sur un demi-service doit concilier l'intérêt des élèves pris en charge et l'accomplissement du stage dans de bonnes conditions.

Dans le 1er degré, les stagiaires effectuent un demi-service d'enseignement. Ils bénéficient d'un allègement pour moitié des activités pédagogiques complémentaires (APC).

Dans le 2d degré, les quotités horaires du service peuvent être ajustées selon des fourchettes horaires précisées dans le tableau ci-dessous.

Échelle de rémunération des lauréats	Fourchette horaire
Agrégés	7 à 9 heures
Certifiés et professeurs de lycée professionnel	8 à 10 heures

Professeurs d'éducation physique et sportive	8 à 9 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'association sportive durant la moitié de l'année scolaire
Agrégés EPS	7 à 8 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'association sportive durant la moitié de l'année scolaire
Filière documentation	De préférence un service de 18 heures

#### 4.3.3 Temps partiel

En principe, les stagiaires alternant des périodes de mise en situation professionnelle et de formation ne peuvent pas exercer à temps partiel (article 14 du décret du 7 octobre 1994 cité en référence).

Pour les stagiaires dont les modalités de stage prévoient qu'ils assurent un service d'enseignement à temps complet, le temps partiel peut être autorisé. La durée du stage est augmentée en conséquence (article 15 du [décret du 7 octobre 1994](#) précité).

#### 4.3.4 Heures supplémentaires et fonction de professeur principal

L'objectif de l'année de stage étant de permettre aux stagiaires de se former, ils n'ont normalement pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires ou à exercer la fonction de professeur principal.

#### 4.4 Tutorat

Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se voit désigner un tuteur, de préférence au sein de l'établissement dans lequel elle se déroule.

Le tuteur est désigné par le recteur, sur proposition du directeur de l'établissement d'enseignement supérieur chargé de la formation du stagiaire, après avis du chef d'établissement dans lequel exerce le tuteur.

Le tuteur participe à l'accueil du stagiaire avant la rentrée, lui apporte une aide à la prise de fonction, à la conception des séquences d'enseignement et à la prise en charge de la classe. Il apporte tout au long de l'année conseil et assistance au stagiaire, sur la base de son expérience, de l'accueil des stagiaires dans sa classe et de l'observation de ces derniers dans les leurs.

Les stagiaires inscrits en M2 Meef bénéficient par ailleurs d'un tuteur désigné par l'établissement d'enseignement supérieur pour les accompagner dans leur cursus universitaire.

Le recours au tutorat pour l'accompagnement des stagiaires réputés qualifiés est traité ci-dessous.

### 5. Cas particuliers des lauréats qualifiés

Conformément aux dispositions des décrets n° 98-304 du 17 avril 1998 (pour le 1er degré) et n° 2000-129 du 16 février 2000 (pour le 2d degré), les lauréats justifiant déjà d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner peuvent bénéficier d'une dispense partielle ou totale de la formation professionnelle. Ces stagiaires, ayant déjà une qualification, accomplissent le stage selon des modalités particulières prévues par les décrets précités et rappelées en annexe 2 de la circulaire n° 2016-087 du 10 juin 2016 relative à l'évaluation des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire de l'enseignement privé sous contrat citée en référence. Dans le cas où ils bénéficient d'une dispense de formation, ils sont affectés à temps complet dans un établissement d'enseignement privé sous contrat. Ce dispositif, créé pour les lauréats titulaires d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner, délivré par un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, a été étendu aux lauréats des concours appartenant déjà à un corps enseignant. Seuls les détenteurs de titres ou diplôme qualifiant pour enseigner à un niveau équivalent à celui de l'échelle de rémunération de recrutement ou les maîtres auxiliaires bénéficiant d'un contrat à titre définitif peuvent bénéficier de ce dispositif.

Les corps d'inspection et les services académiques peuvent proposer l'accompagnement d'un tuteur. Ce tutorat sera adapté aux besoins du stagiaire. Il peut prendre des formes diverses, n'être que ponctuel et associé à un parcours de formation. Lorsque le stagiaire en exprime clairement le besoin, la désignation d'un tuteur est souhaitable, en concertation avec les corps d'inspection.

### 6. Prise en charge administrative et financière des stagiaires

Les modalités de classement des lauréats selon leur session de concours et les modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur sont précisées ci-après.

Les modalités de prise en charge administrative et financière sont identiques à celles prévues pour les stagiaires de l'enseignement public.

#### 6.1 Classement

Les stagiaires des concours sont classés au 1er échelon sous réserve de la prise en compte d'éventuels services antérieurs en application des statuts particuliers applicables aux échelles de rémunération correspondantes et des dispositions du décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951 impliquant un classement à un échelon plus élevé.

Pour les lauréats des sessions antérieures à la session 2014, les modalités de classement sont rappelées dans le tableau figurant en annexe.

Il n'est pas procédé à un nouveau classement à l'occasion de la délivrance du contrat ou de l'agrément définitif.

### 6.2 Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur

Les lauréats des concours externes qui doivent suivre et valider pendant leur année de stage leur diplôme national de master Meef doivent s'inscrire en M2 Meef pour pouvoir obtenir un contrat provisoire (cf. 1).

Les droits d'inscription à un établissement d'enseignement supérieur sont pris en charge par l'État dans la limite du montant des droits d'inscription à l'Espé.

### 6.3 Indemnité forfaitaire de formation et frais de transport

Les modalités d'indemnisation des frais de déplacement et de stage des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire distinguent deux catégories de stagiaires.

Les stagiaires exerçant à temps plein et amenés à suivre ponctuellement des modules de formation dans le cadre de leur parcours de formation adapté bénéficient du remboursement de leurs frais de déplacement selon les modalités prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires et l'arrêté ministériel pris pour son application.

Les stagiaires affectés en demi-service d'enseignement complété par un parcours de formation adapté en établissement d'enseignement supérieur bénéficient de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF) créée par le décret n° 2014-1021 du 8 septembre 2014 s'ils remplissent les conditions fixées à l'article 2 de ce décret.

Vous voudrez bien me faire part sous le présent timbre des questions et difficultés soulevées par la mise en œuvre de la présente circulaire.

Cette circulaire abroge la circulaire n° 2016-086 du 10-6-2016.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur des affaires financières,

Guillaume Gaubert

## Annexe - Tableau récapitulatif des modalités de stage en établissement et du classement des lauréats des concours de recrutement des maîtres des établissements privés des 1er et 2d degrés sous contrat

Session, concours et situation des lauréats	Service	Échelon de classement initial
Issus des concours internes session de l'année	De préférence à temps plein	1
En renouvellement de stage concours internes session de l'année précédente		(déjà classés)
En report de stage concours internes session de l'année précédente		1
En report de stage concours internes sessions antérieures à 2014		1
En prolongation de stage concours internes		(déjà classés)
Issus des concours externes et 3e concours session de l'année	1/2 service modulable	1
En renouvellement de stage ou prorogation concours externes et 3e concours session de l'année précédente		(déjà classés)
En report de stage concours externes et 3e concours session de l'année précédente		1
En report de stage concours externes sessions antérieures à 2014		1
En prolongation de stage concours externes session de l'année précédente		(déjà classés)

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités, commissions

---

#### Nomination au Conseil supérieur des programmes

NOR : MENB1900132A

arrêté du 17-4-2019

MENJ - BDC

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 17 avril 2019, Béatrice Salviat est nommée membre du Conseil supérieur des programmes en qualité de personnalité qualifiée, en remplacement de Lucile Julien démissionnaire.



## Mouvement du personnel

### Nomination

#### Médiatrice académique

NOR : MENB1900112A

arrêté du 22-3-2019

MENJ - MESRI - BDC - Médiatrice

---

Vu Code de l'éducation, notamment ses articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 3-11-2017 ; sur proposition de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

---

**Article 1** - Juliette Raoul-Duval est nommée médiatrice académique de l'académie de Versailles à compter du 1er mai 2019.

**Article 2** - La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 22 mars 2019

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,  
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
Catherine Becchetti-Bizot